

**Niger: Sixième revue de l'accord triennal au titre de la FRPC, Demande de dérogation à des critères de réalisation et demande d'un nouvel accord triennal au titre de la FRPC—Rapport des services du FMI ; supplément et déclaration des services du FMI; communiqué de presse sur la discussion du Conseil d'administration et déclaration de l'Administrateur pour le Niger**

Dans le contexte de la Sixième Revue de l'accord triennal au titre de la FRPC, de la demande de dérogation pour non-observation des critères de réalisation et de la demande d'un nouvel accord triennal au titre de la FRPC, les documents qui suivent ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Le rapport des services du FMI pour la Sixième Revue de l'accord triennal au titre de la FRPC, la demande de dérogation à des critères de réalisation et la demande d'un nouvel accord triennal au titre de la FRPC, préparés par une équipe des services du FMI à la suite de discussions qui se sont terminées le 11 mars 2008 avec les représentants du Niger sur l'évolution et les politiques économiques. Sur la base des informations disponibles au moment de ces discussions, le rapport des services a été achevé le 13 mai 2008. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celle du Conseil d'administration du FMI.
- Un supplément des services du FMI (Annexe d'information).
- Une déclaration des services sur FMI du 28 mai 2008 actualisant l'information sur l'évolution récente.
- Un communiqué de presse qui résume les vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de son examen le 28 mai 2008 du rapport des services qui a conclu la revue.
- Une déclaration par l'Administrateur pour le Niger.

Les documents inclus dans la liste qui suit ont été publiés séparément.

Lettre d'intention envoyée au FMI par les autorités du Niger\*  
Mémorandum de politique économique et financière par les autorités du Niger\*  
Protocole d'accord technique\*  
Document de stratégie de réduction de la pauvreté  
Note consultative conjointe des services sur le Document de stratégie de réduction de la pauvreté  
\*Sont également inclus dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles pour le marché.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante:  
Fonds monétaire international, Service des publications  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201  
Adresse électronique: [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) • Internet: <http://www.imf.org>  
Prix: 18 dollars EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**

# FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

## NIGER

### **Sixième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour la non-observation de critères de réalisation, et demande d'un nouvel accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance**

Préparé par le Département Afrique  
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Jean A. P. Clément et Anthony Boote

Le 13 mai 2008

- **Entretiens :** Les entretiens relatifs à la sixième et dernière revue de l'accord actuellement en vigueur et à un nouvel accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) succédant à l'accord en vigueur ont eu lieu à Niamey du 26 février au 11 mars 2008. Les membres de la mission des services du FMI ont rencontré M. Ali Lamine Zeine, Ministre de l'économie et des finances, M. Oumarou Gagere, Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, d'autres fonctionnaires de haut rang et des représentants des bailleurs de fonds et du secteur privé. La mission se composait de M. Sacerdoti (chef de mission), M. Callier, M. Gueye, M. Salinas (tous du Département Afrique), et M. Laporte, Représentant résident. La mission a travaillé en coordination avec la mission résidente de la Banque mondiale.
- **Sixième revue :** Tous les critères de réalisation quantitatifs et tous les repères de réalisation structurels ont été observés, hormis un léger dérapage dans la réduction des arriérés intérieurs à la fin de 2007, qui a été corrigé en février 2008, et la réduction, en mai 2008, de la taxation des produits pétroliers sous le seuil convenu, en vue d'amortir l'effet des augmentations de prix sur le pouvoir d'achat de la population. Les autorités demandent en conséquence des dérogations pour la non-observation de ces deux critères de réalisation.
- **Nouvel accord au titre de la FRPC :** Les autorités sollicitent un accord triennal au titre de la FRPC à hauteur de 23,03 millions de DTS, soit 35 % de la quote-part. L'encours des achats et des prêts du Niger auprès du FMI s'élevait à la fin du mois de mars 2008 à 25,38 millions de DTS, soit 38,6 % de la quote-part.

Table des matières	Page
Résumé analytique .....	3
I. Résultats du programme et évolution récente .....	5
A. L'économie est plus stable et la solvabilité est en voie de rétablissement .....	5
B. Les résultats pour 2007 ont été satisfaisants .....	9
II. Défis essentiels : consolider la croissance, préserver la stabilité macroéconomique et poursuivre l'amélioration de la gestion budgétaire .....	13
III. Nouvel accord au titre de la FRPC .....	18
A. Maintenir la stabilité macroéconomique .....	19
B. Renforcer la gestion des finances publiques et améliorer le climat de l'investissement .....	20
C. Programme pour 2008 .....	21
D. Modalités, suivi et risques du programme .....	23
IV. Évaluation par les services du FMI .....	23
Graphique	
1. Indicateurs relatifs aux OMD .....	35
Encadré	
1. Principales conclusions de l'évaluation ex-post de 2004 des résultats des programmes soutenus par le FMI et évolution après 2004 .....	8
Tableaux	
1. Calendrier prévisionnel de décaissement du nouvel accord conclu au titre de l'accord FRPC, 2008–11 .....	23
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005–11 .....	24
3a. Opérations financières de l'État, 2005–11 .....	25
3b. Opérations financières de l'État, 2005–11 (pourcentage du PIB) .....	26
4. Situation monétaire, 2005–11 .....	27
5. Balance des paiements, 2005–11 .....	28
6. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2006–15 .....	29
7. Besoins en financement extérieur et sources, 2005–11 .....	30
8. Dépenses publiques affectées aux secteurs social et rural. 2004–08 .....	31
9. Taxation des produits pétroliers, novembre 2007–mai 2008 .....	32
10. Feuille de route de la conditionnalité structurelle au titre du programme financé par la FRPC .....	33
Appendice	
I. Lettre d'intention .....	40
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière du gouvernement du Niger pour 2008-2011. ....	42
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique pour 2008 .....	58

### Résumé analytique

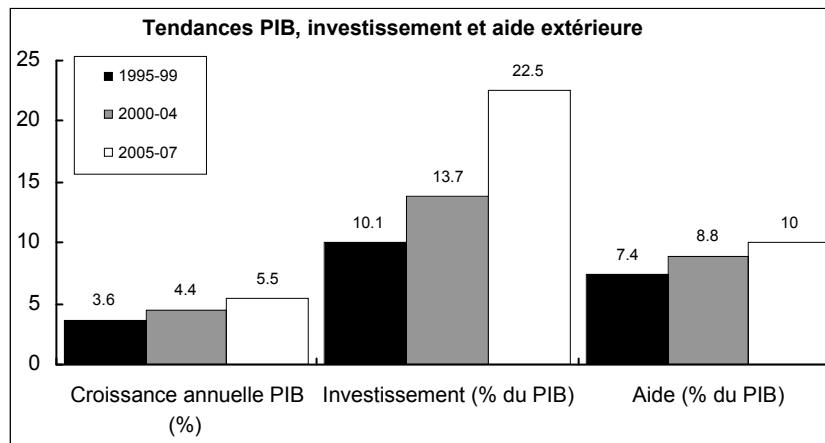
- Les résultats du programme 2005–08 financé au titre de la FRPC ont été satisfaisants. Des progrès importants ont été réalisés en matière de stabilisation de l'économie, de mobilisation de recettes et de gestion des dépenses. La solvabilité a été rétablie grâce à l'Initiative en faveur de pays pauvres très endettés (PPTÉ) et à l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM).
- Tous les critères de réalisation quantitatifs et tous les repères de réalisation structurels ont été observés, hormis un léger dérapage dans la réduction des arriérés intérieurs à la fin de 2007, qui a été corrigé en février 2008, et la réduction, en mai 2008, de la taxation des produits pétroliers sous le seuil minimum convenu, en vue d'amortir l'effet des augmentations de prix sur le pouvoir d'achat de la population. Toutefois, ces six derniers mois, la taxation mensuelle moyenne des produits pétroliers a été sensiblement supérieure au seuil en raison des augmentations importantes des prix de détail. Tous les objectifs indicatifs ont été atteints.
- Trois repères structurels n'ont pas été atteints, et un repère l'a été avec retard. Les trois repères qui n'ont pas encore été atteints sont : i) la finalisation de l'apurement des arriérés vis-à-vis des banques commerciales, pour lesquels les négociations se sont prolongées ; ii) l'abaissement du seuil pour les contrats nécessitant l'approbation de la Direction générale des marchés publics, qui a été reporté à septembre 2008 ; et iii) la compensation des arriérés vis-à-vis de la principale compagnie des téléphones, toujours en cours de discussion. La régularisation des comptes de dépôt ainsi que la fermeture des comptes dormants ont été réalisées avec un retard de trois mois.
- Un nouveau programme financé au titre de la FRPC appuierait les efforts déployés par les autorités en vue d'atteindre les OMD tout en préservant la stabilité économique. Le nouveau programme met l'accent sur l'amélioration de la gestion des dépenses publiques par une meilleure intégration des budgets annuels avec la FRPC, le renforcement de la transparence et des contrôles, la mobilisation de recettes plus importantes et l'amélioration du climat des investissements.
- Parmi les risques pour le nouveau programme, il y a les chocs climatiques défavorables, les prix plus élevés de l'alimentation et l'augmentation des prix internationaux du pétrole, et l'insécurité dans le Nord.
- Vu les mesures correctives qui ont été prises et les bons résultats enregistrés par les autorités en matière de mise en œuvre du programme, la mission appuie les demandes de dérogations pour non-respect des critères de réalisation ainsi que la demande d'un nouvel accord au titre de la FRPC.

## I. RÉSULTATS DU PROGRAMME ET ÉVOLUTION RÉCENTE

### A. L'économie est plus stable et la solvabilité est en voie de rétablissement

1. Le Niger a accompli récemment des progrès dans le domaine de la stabilisation de l'économie, de la mobilisation de recettes, de la gestion des dépenses (voir tableau), et du rétablissement de la solvabilité. Pour 2005-2007, grâce notamment à la stabilité politique et au niveau raisonnable des précipitations, la croissance annuelle moyenne s'est établie à 5,6 % et le taux d'inflation a été faible. La marge budgétaire s'est sensiblement améliorée par rapport à 2003, et atteint environ 5 % du PIB suite à l'augmentation des recettes publiques et à l'allègement de la dette grâce à l'Initiative en faveur de pays pauvres très endettés (PPTE) et à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) en 2006.<sup>1</sup> Cette marge améliorée a permis d'accroître les dépenses pour les secteurs prioritaires tout en maintenant le déficit budgétaire de base (qui exclut les dépenses financées par l'étranger) au niveau modéré de 1,1 % du PIB en moyenne en 2005-2007, sans recours au financement intérieur. En même temps, le déficit courant a augmenté après un accroissement majeur de l'investissement. Après que le Niger eut atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE en avril 2004, l'allègement de la dette au titre de l'IADM en janvier 2006 a réduit son ratio dette / PIB de 52 % à la fin de 2005 à 14 % ; comme convenu, les nouveaux prêts contractés par les autorités l'ont été à des conditions fortement concessionnelles, avec une composante de subvention de 50 % au moins, sauf pour un prêt, dont cette composante s'est élevée à 46 %.<sup>2</sup>

#### La croissance du PIB, l'investissement et l'aide sont en hausse



Source: Autorités nigériennes et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> De 2003 à 2007, la diminution du service de la dette extérieure a été équivalente à 2,3 % du PIB, et l'accroissement des recettes publiques, à 2,7 % du PIB.

<sup>2</sup> Une dérogation a été accordée pour ce prêt au moment de la quatrième revue au titre de l'accord (rapport du FMI n° 7/388).

### Des résultats macroéconomiques et budgétaires satisfaisants

(Moyenne, pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2002-04	2005-07	2007
Croissance, pourcentage annuel	4.1	5.3	3.2
Inflation, pourcentage annuel	0.4	2.7	0.1
Total recettes publiques	10.9	13.1	15.5
Recettes fiscales	10.3	11.0	11.7
Total dépenses	19.3	21.0	22.3
<i>dont: dépenses en capital</i>	8.3	10.7	10.4
Déficit budgétaire de base	2.9	1.1	0.9
Déficit du solde des transactions courantes de la balance des paiements	7.6	8.5	7.7
Ratio dette/PIB (fin de période)	72.5	28.2	16.3
Ratio du service de la dette	2.4	13.2	0.3

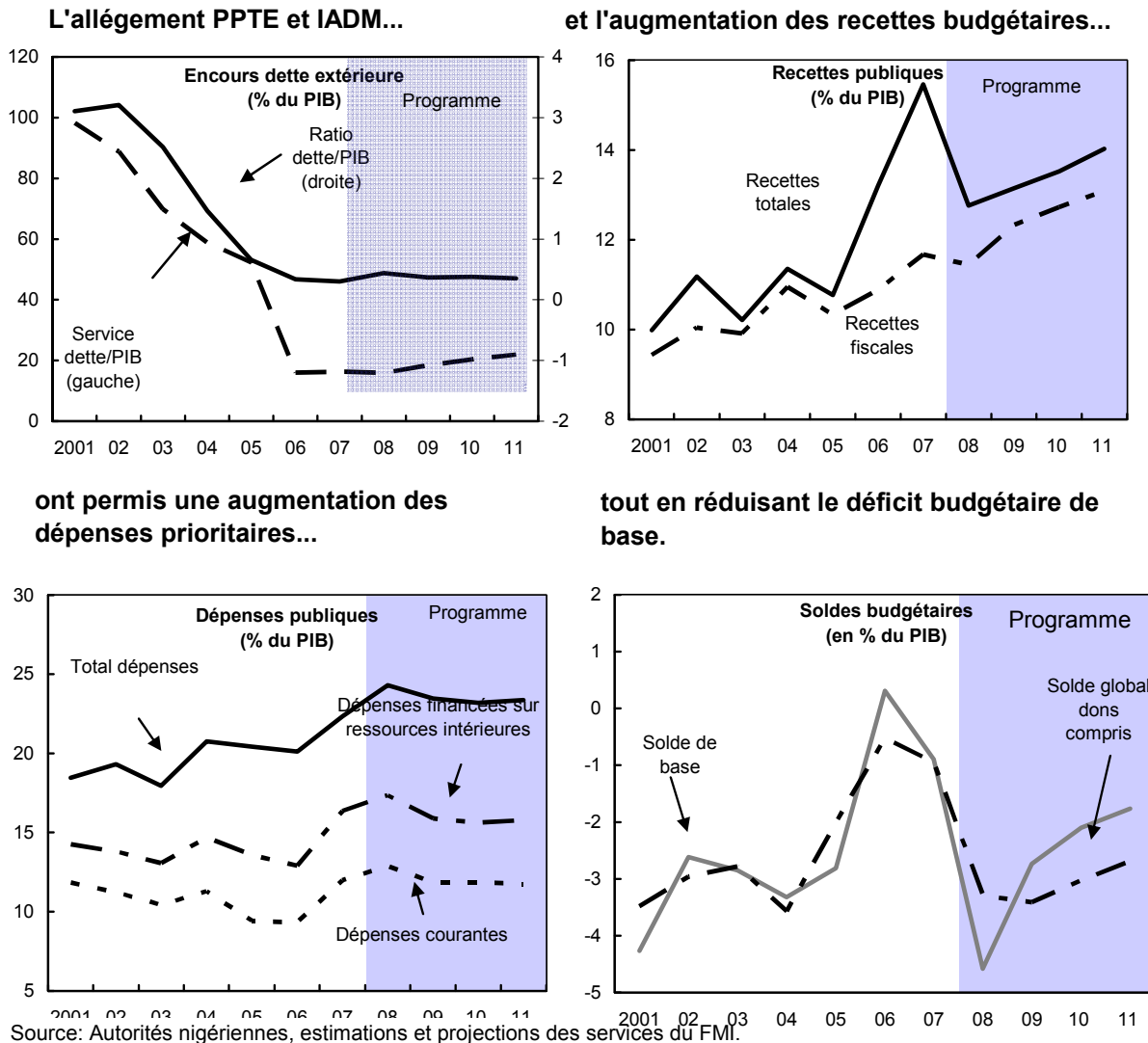
Source: Autorités nigériennes

2. **Les finances publiques sont aujourd'hui gérées plus efficacement**, avec l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds. Le Ministère des finances et de l'économie été réorganisé, les Directions générales des impôts et des douanes ont été renforcées, et le code fiscal a été simplifié pour les petits contribuables. L'élargissement de l'assiette fiscale intérieure et l'amélioration du civisme fiscal ont compensé la libéralisation du commerce et la suppression des droits de douane pour le commerce intrarégional de la CEDEAO.<sup>3</sup> Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la diminution du nombre de non-déclarants, le suivi des exonérations, et le renforcement des contrôles douaniers par une meilleure transmission des données entre les bureaux frontaliers et Niamey. Des nouvelles classifications budgétaires ont été adoptées pour faciliter l'identification et le suivi des dépenses liées à la pauvreté. Un meilleur suivi de l'exécution du budget a permis de faire plus rapidement rapport aux bailleurs de fonds. Après qu'une mauvaise gestion financière au Ministère de l'éducation eut été constatée en 2006, les procédures de passation des marchés et de contrôle ont été renforcées et la Direction générale du contrôle des marchés publics a été créée. En 2006 et en 2007, des paiements substantiels ont été effectués afin de réduire les arriérés intérieurs (6 % du PIB) accumulés lorsque les finances publiques avaient été affaiblies lors de l'instabilité politiques des années 1990.<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Bien que le ratio recettes fiscales / PIB ait augmenté de 3,1 points de pourcentage entre 2000 et 2007, il reste inférieur à la moyenne de l'UEMOA. Comparé aux autres pays du Sahel sans accès à la mer, la ratio pour le Niger est similaire à celui du Burkina (12,2 % du PIB), meilleur que celui du Tchad (10,1 % du PIB hors pétrole), mais inférieur à celui du Mali (15,1 % du PIB).

<sup>4</sup> Ce montant inclus les dépôts gelés à l'ancienne banque d'épargne de la Poste.

## Création d'un espace budgétaire, 2001 - 2011



3. **Le renforcement du secteur financier et la diminution du coût des affaires sont en cours.** Le système bancaire est rentable et relativement solide, même si la capitalisation a quelque peu régressé ces dernières années et si les créances improductives (qui sont largement provisionnées) ont augmenté. Bien que le crédit à l'économie se soit rapidement développé, l'intermédiation financière reste sous-développée ; le ratio dépôts / PIB figure parmi les plus faibles de l'UEMOA. Les mesures de réforme portaient notamment sur la restructuration du secteur du microfinancement ; l'institution d'une autorité de surveillance de ce secteur ; le lancement de la privatisation du *Crédit du Niger* ; et la restructuration de la Poste par la séparation des services postaux et financiers. Le coût des affaires a été réduit grâce à un guichet unique pour les nouvelles entreprises, par des procédures plus simples pour l'enregistrement

auprès de l'organisme de sécurité sociale, par le différé de paiement du droit de licence pour les nouvelles entreprises, et par des diminutions des droits d'enregistrement des contrats.

### Solidité financière : des améliorations s'imposent

(Pourcentage)

	12/31/2004	12/31/2005	12/31/2006	12/31/2007
Créances improductives/total crédit brut	17.8	18.1	19.3	21.8
Cr. improd. hors provisions/total crédit net	3.4	7.3	8.0	10.7
Rendement fonds propres	5.0	9.2	22.5	n.a.
Rendement des actifs	0.6	0.7	1.4	n.a.
Fonds propres/actifs pondérés selon les risques	13.3	n.a.	15.1	12.0

Source: BCEAO et Commission bancaire de l'UEMOA.

4. **Bien qu'il soit possible que l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté, qui est un des OMD, ne soit pas atteint en 2015, le Niger continue néanmoins de marquer des progrès dans les domaines de l'éducation** (taux de fréquentation du cycle supérieur de l'enseignement primaire) **et de la santé** (diminution de la mortalité infantile, accès accru à l'eau salubre) (figure 1). D'après le *Rapport sur le Développement humain* du PNUD, de novembre 2007, le Niger a gagné trois places dans le tableau des indicateurs du développement humain depuis l'édition précédente.<sup>5</sup>

5. **L'intégration régionale progresse** : Au début de 2007, les droits de douane sur le commerce intra-CEDEAO ont été supprimés, ce qui a augmenté les échanges du Niger avec le Nigéria et le Ghana. Cette suppression a entraîné un certain détournement des échanges et des pertes de recettes d'environ 0,7 % du PIB, mais des contrôles plus efficaces ont compensé ces inconvénients. Des discussions sur un accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne, qui sont coordonnées au niveau de la CEDEAO, sont en cours.

6. **Les progrès réalisés sont conformes aux recommandations de juin 2004 après le rapport d'évaluation**, qui invitait instamment à accroître les ratios d'investissement et d'épargne, à consentir un effort plus déterminé sur le plan des recettes, à responsabiliser davantage le secteur public, à moderniser le secteur financier et à améliorer le climat de l'investissement afin de créer un fondement solide pour une croissance soutenue (encadré 1).

<sup>5</sup> Résultats publiés en 2007 et basés sur les données de 2005.



**Encadré 1. Principales conclusions de l'évaluation ex-post de 2004 des résultats des programmes soutenus par le FMI et des évolutions après 2004**

- Les résultats du Niger pour les programmes d'ajustement ont été mauvais au début des années 1990, sont devenus mitigés dans la dernière partie de la décennie, et se sont résolument améliorés en 2002-2003. *Les résultats pour le programme 2005-2008 ont été satisfaisants.*
- La faiblesse des politiques dans les années 1990 s'explique en grande partie par l'absence de gouvernement stable et de large consensus en faveur des réformes. Suite à l'avènement en 1999 d'un gouvernement stable, élu démocratiquement, et à l'adoption d'une stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (SDRP) fondée sur une approche participative, l'appropriation et l'efficacité du programme ont augmenté. *L'approche et la mise en œuvre participatives ont bénéficié de la stabilité du gouvernement. Un nouveau DSRP pour 2008-2012 a été adopté en 2007.*
- Le succès des réformes implique une forte augmentation des recettes par une meilleure administration de l'impôt et l'intégration du secteur informel dans le régime fiscal ; il repose aussi sur la réorientation des dépenses vers les services sociaux et l'infrastructure ainsi que sur la volonté d'opérer des réformes structurelles d'envergure. Les progrès se sont accélérés en 2000-2003. *Après 2004, les recettes fiscales ont sensiblement augmenté, tout comme l'affectation des dépenses aux secteurs prioritaires et le suivi qui l'accompagne.*
- Les résultats du programme ont pâti des conditions météorologiques défavorables et des perturbations des flux d'aide extérieurs après les coups d'État militaires. Les insuffisances répétées de l'aide budgétaire étrangère ont influé défavorablement sur le programme. *Bien qu'il y ait eu certains retards dans les décaissements de l'aide étrangère, ceux-ci ont été relativement mineurs.*
- Les capacités limitées sur le plan institutionnel et du capital humain ont ralenti l'exécution de la réforme, malgré l'assistance technique généreuse des institutions de Bretton Woods et d'autres bailleurs de fonds. Compte tenu des capacités limitées, il est essentiel pour l'efficacité du programme de simplifier la conditionnalité structurelle. *Depuis 2004, les capacités institutionnelles ont été renforcées, en particulier la gestion financière publique, grâce à l'assistance technique des bailleurs de fonds.*
- Les services du FMI et de la Banque mondiale se sont bien complétés mutuellement pour fournir l'aide au Niger, et leur collaboration a été étroite. *Cette collaboration étroite se poursuit.*

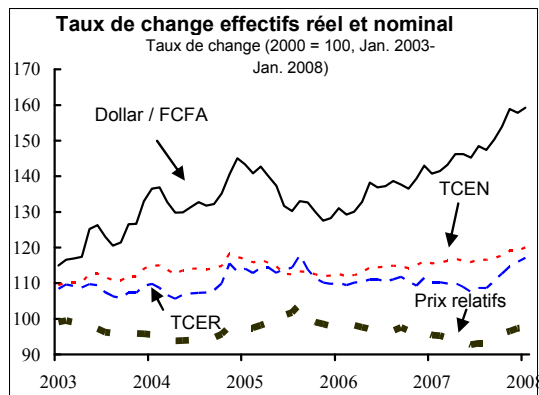
## B. Les résultats pour 2007 ont été satisfaisants

### 7. Les résultats macroéconomiques ont été satisfaisants, même si la croissance a ralenti :

En 2007, la croissance économique a régressé à 3,2 % (la récolte a été décevante après deux années de croissance exceptionnelle), le taux d'inflation moyen (pour l'indice des prix à la consommation et pour l'inflation de base<sup>6</sup>) était proche de zéro (Tableau 2). Toutefois, les prix plus élevés des produits pétroliers et des denrées alimentaires au dernier trimestre ont porté le taux d'inflation en fin d'année à 4,7 %, calculé sur 12 mois. Au cours des trois premiers mois de 2008, les prix des denrées alimentaires ont continué d'augmenter.

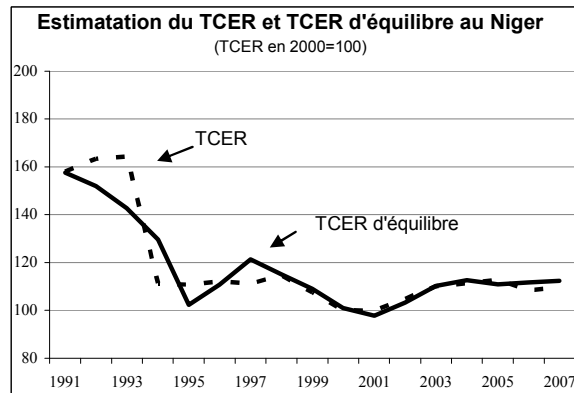
- La mission estime que le niveau actuel du taux de change est conforme aux fondamentaux et ne devrait pas entraver la croissance (voir la figure 3 ci-dessous).<sup>7</sup> L'appréciation du taux de change effectif réel (REER) depuis 2001 est conforme au mouvement favorable des termes de l'échange du Niger suite aux prix plus élevés pour les exportations d'uranium, de produits agricoles et de bétail.
- La masse monétaire au sens large a rapidement augmenté, suite à l'investissement direct étranger dans le secteur de l'extraction et de la prospection ; et le crédit à l'économie reste soutenu.

Malgré l'appréciation nominale du FCFA par rapport au dollar...



Source: Autorités nigériennes, estimations des services du FMI.

le taux de change réel effectif reste aligné sur les fondamentaux.



Source: Estimations basées sur la méthodologie employée dans le document de travail du FMI WP/ 07/194.

<sup>6</sup> L'inflation de base est ici, par définition, l'inflation hors produits alimentaires.

<sup>7</sup> L'indice du taux de change effectif réel est inférieur de 18 % à son niveau d'avant la dévaluation (les estimations de la mission actualisent les calculs du document de travail du FMI WP/07/194 en utilisant une méthode similaire).

8. **Après trois années consécutives sans sécheresse, l'accroissement du stock national de céréales sauvegarde contre les disettes** dans l'avenir immédiat. Toutefois, une étude récente des zones vulnérables indique que la sécurité alimentaire est devenue plus précaire qu'il y a un an, et que le risque est plus important dans certaines régions. Les autorités prennent actuellement des mesures pour protéger les populations les plus vulnérables, avec l'aide des bailleurs de fonds (Mémorandum de politique économique et financière, par. 4). En mars 2008, le problème des prix plus élevés des produits alimentaires importés (notamment le riz et l'huile végétale) qui a affecté la population urbaine a été confronté en suspendant pendant trois mois les taxes sur le riz importé.<sup>8</sup> Les autorités prennent aussi des mesures pour stimuler la production locale de riz et envisagent une restructuration de la production d'arachides et du raffinage de l'huile pour réduire la dépendance par rapport aux importations.

9. **Les résultats budgétaires ont été satisfaisants en 2007** (Tableau 3). Les recettes fiscales ont dépassé l'objectif de 0,6 pour cent du PIB révisé et, en décembre, le Trésor a reçu le produit de la vente d'un nouveau permis d'exploitation dans le domaine des télécommunications (31 milliards de FCFA, 1,6 % du PIB) qui n'était pas envisagée dans le programme. Étant donné que les dépenses agrégées financées sur ressources intérieures ont été conformes au programme, les déficits budgétaires de base et globaux ont été plus réduits qu'attendu. Les dépenses autorisées par le budget supplémentaire de 2007 ont été généralement utilisées pour accroître la sécurité (voir rapport du FMI n° 7/388).

10. **Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs jusqu'à la mi-mai 2008 ont été observés, sauf en ce qui concerne le critère de réalisation relatif à la diminution des arriérés de paiement intérieurs** (Annexe I, Tableau 1a), qui n'a pas été atteint, mais de peu (1 milliard de FCFA). L'objectif de réduction des arriérés de paiement intérieurs pour décembre 2007 a été atteint en février 2008.

11. **Le critère de réalisation structurel pour décembre 2007 a été observé** (Appendice I, Tableau 2a) : le régime fiscal simplifié pour les petites et moyennes entreprises a été adopté dans le cadre de la loi budgétaire de 2008. Toutefois, le critère de réalisation structurel continu relatif au prix des produits pétroliers, qui avait été observé sans interruption de novembre 2007 à avril 2008, en raison des augmentations de prix au détail de 9 à 16 % selon le produit, n'a pas été observé en mai 2008 lorsque les taxes étaient inférieures au seuil de mars 2007, à cause de différés de paiement plus importants. Ce report visait à atténuer l'effet de nouvelles augmentations des prix internationaux sur le pouvoir d'achat de la population.<sup>9</sup> La moins value

---

<sup>8</sup> En mars 2008, la composante alimentaire de l'indice des prix à la consommation était supérieure de 15,5 % à son niveau de mars 2007 ; les prix du riz, des céréales non transformées et de l'huile végétale étaient plus élevés de 20, 25 et 27 % respectivement.

<sup>9</sup> Des dérogations pour ce critère de réalisation ont été accordées à l'époque des quatrième et cinquième revues pour couvrir la non-suppression des différés de paiement des taxes sur les produits pétroliers entre avril et octobre 2007.

de recettes fiscales enregistrée en mai a été mineure ; au cours de la période allant de novembre 2007 à mai 2008, le prélèvement fiscal mensuel moyen sur les produits pétroliers a été sensiblement plus élevé que le niveau de référence de mars 2007 (tableau 9).<sup>10</sup> Trois repères structurels pour décembre 2007 n'ont pas été observés, et l'un d'eux a subi des retards (Appendice I, Tableau 2a). Les trois critères qui ne sont pas encore mis en œuvre sont : i) la finalisation de l'apurement des arriérés vis-à-vis des banques commerciales, pour lesquels les négociations se sont prolongées ; ii) l'abaissement du seuil pour les contrats nécessitant l'approbation de la Direction générale des marchés publics, qui a été reporté à septembre 2008 ; pour éviter les goulets d'étranglement pendant que la nouvelle direction entament les opérations et iii) la compensation des arriérés vis-à-vis de SONITEL, toujours en cours de discussion (celle avec NIGELEC a été clôturée en décembre 2007) .

**12. Au début de 2008, les trois actionnaires étrangers des deux sociétés d'exploitation de l'uranium sont parvenus à un accord avec le gouvernement** prévoyant pour 2008 une augmentation de 37,5 % du prix de l'uranium à l'exportation, après une augmentation de 50 % en 2007. Le principal actionnaire, la société française AREVA, a également confirmé sa volonté d'investir environ un milliard d'EUR pour développer la mine d'uranium d'Imouraren au cours des cinq prochaines années, ce qui doublerait la production d'uranium d'ici à 2014 environ. L'accord autorise l'entreprise d'État SOPAMIN à commercialiser environ 10 % de la production au cours du marché au comptant, qui est plus élevé.

**13. Le Niger respecte la plupart des critères de convergence de l'UEMOA** (voir le tableau ci-dessous). Il n'atteint pas les objectifs en matière de déficit extérieur courant et de solde budgétaire global (mais les deux soldes sont soutenables vu le volume important de l'aide étrangère), et en matière de recettes fiscales (17 % du PIB), qui est un objectif très ambitieux pour un pays au stade de développement qui est celui du Niger.

---

<sup>10</sup> Dans le nouvel accord propos au titre de la FRPC, le prix des produits pétroliers—qui ne constitue plus un critère de réalisation—sera soumis à une taxe minimum calculée sur une période continue de six mois (MPEF par. 43).

**Les résultats au regard des critères de convergence de l'UEMOA ont été satisfaisants, 2007<sup>1</sup>**

(Pourcentage, sauf indication contraire)

Solde de base/PIB $\geq$ 0%	-0.9
Inflation $\leq$ 3%	<b>0.1</b>
Dette publique/PIB $\leq$ 70%	<b>24.6</b>
Pas d'accumulation d'arriérés	<b>0.0</b>
Masse salariale/recettes fiscales $\leq$ 35%	<b>31.0</b>
Inv. financés sur ress. intérieures/rec. fiscales $\geq$ 20%	<b>31.6</b>
Compte courant (hors dons)/PIB $\geq$ -5%	-10.0
Recettes fiscales/PIB $\geq$ 17%	11.7

<sup>1</sup>Estimations services FMI. Chiffres en caractères gras = critères respectés

**II. DÉFIS ESSENTIELS : CONSOLIDER LA CROISSANCE, PRÉSERVER LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE ET POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION BUDGÉTAIRE**

14. **Les principaux défis auxquels le Niger est aujourd'hui confronté consistent à consolider la croissance et à réduire la pauvreté tout en préservant la viabilité budgétaire.** Par ailleurs, il est essentiel de continuer à améliorer la composition des dépenses, à accroître les recettes en vue de prévoir des ressources pour les dépenses de première priorité, et à maintenir le déficit budgétaire à un niveau qui puisse être financé par l'aide étrangère. Il est aussi nécessaire d'améliorer la compétitivité et le climat de l'investissement en vue de mobiliser le potentiel de croissance du secteur privé.

15. **Un taux de croissance annuel à moyen terme de 5 % est réalisable**, sous l'hypothèse que les récoltes soient normales, vu l'expansion rapide du secteur minier et l'aide extérieure relativement importante prévue pour les trois prochaines années (10,5 % du PIB). Ce scénario est proche du scénario central du nouveau DSRP (*Stratégie d'accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté pour 2008–2012*).<sup>11</sup> Bien que même ce taux de croissance ne permettra pas au Niger d'atteindre l'OMD pour la pauvreté, il contribuerait à atteindre d'autres OMD si les autorités acheminent des ressources suffisantes vers les secteurs prioritaires et mettent l'accent sur la fourniture de services sociaux de qualité (voir à la figure 1 certains indicateurs pour les OMD). La modernisation de l'agriculture et le plein développement des potentialités agricoles du Niger sont essentiels pour garantir l'autonomie alimentaire et réduire la vulnérabilité aux chocs climatiques et aux fluctuations des prix mondiaux des produits alimentaires.

<sup>11</sup> Le DSRP comporte également un scénario de forte croissance (7 % de croissance moyenne), qui permettrait de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, et d'atteindre ainsi le premier OMD. Toutefois, ce scénario requiert la triplement de l'aide extérieure par rapport aux 11 % du PIB en 2007. La note consultative conjointe du personnel de l'IDA et du FMI pour le nouveau DSRP a été distribuée au Conseil d'administration le 18 mars 2008 (rapport du FMI n° 08/167).

16. **L'investissement public et le soutien aux dépenses courantes doivent être renforcés et alignés sur les priorités du DSRP** pour améliorer les perspectives de croissance, accroître la qualité des services sociaux et attirer l'aide extérieure nécessaire. Cela implique que i) les cadres des dépenses à moyen terme (CDMT) soient finalisés, en particulier pour l'infrastructure et les transports, et complètent ceux qui ont déjà été établis pour les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement rural ; et ii) le budget annuel de l'État soit formulé par rapport à un horizon de trois ans et soit intégré systématiquement avec les CDMT et le DSRP. Des dépenses plus élevées dans les secteurs prioritaires requièrent l'élargissement de l'assiette fiscale par de nouvelles améliorations de l'administration fiscale et certaines réformes de la politique fiscale. On s'attend à ce que les modestes réductions d'impôts introduites au début de 2008 pour atténuer l'augmentation des prix des denrées alimentaires ne compromettent pas les efforts sur le plan de recettes.

17. La croissance soutenue et la diversification économique nécessitent aussi une stratégie d'envergure pour améliorer la compétitivité en réduisant le coût des affaires à moyen terme et en améliorant l'accès aux services financiers.<sup>12</sup> En consultation avec la Banque mondiale, le gouvernement a établi un plan d'action pour améliorer le classement du Niger dans l'indice du coût des affaires de la Banque mondiale (Mémorandum de politique économique et financière - MPEF, par. 48). Le Niger est à la traîne par rapport à la moyenne des pays de l'UEMOA pour la plupart des dimensions (voir le tableau suivant).<sup>13</sup> Afin d'encourager l'investissement, le gouvernement prévoit aussi de réduire le taux d'imposition des bénéfices en 2009 (MPEF, par. 41).

18. **Le décaissement rapide et prévisible de l'aide extérieure est essentiel ; développer cet aspect contribuerait à accélérer la croissance.** D'où la nécessité de maintenir la confiance des bailleurs de fonds au moyen de réformes appropriées. Les simulations effectuées par les services du FIM sur l'augmentation de l'aide indiquent qu'une augmentation soutenue de l'aide de 5 % du PIB annuel permettrait une croissance du PIB pouvant atteindre 1,3 point de pourcentage (voir la figure ci-dessous). Toutefois, l'analyse de viabilité de la dette effectuée en octobre 2007 pendant la cinquième revue au titre de la FRPC, actualisée pour tenir compte des prix plus élevés de l'uranium, indique que l'aide extérieure devrait comprendre un montant important de subventions. Le scénario de base du FMI postule que la part des subventions s'élèvera à 65 % de l'aide extérieure et que les emprunts combineront des prêts aux conditions de l'Association internationale de développement (AID) avec d'autres à des conditions moins concessionnelles, mais comportant néanmoins d'un élément don d'au moins 35 %. Un scénario alternatif dans lequel les emprunts extérieurs sont contractés avec un élément de subvention de

---

<sup>12</sup> D'après le rapport *Doing Business 2007* de la Banque mondiale, le Niger se situe à la 160<sup>e</sup> place sur 175 pays pour la facilité à mener des affaires.

<sup>13</sup> Le Niger fait mieux que la moyenne de l'UEMOA dans trois dimensions : l'enregistrement des biens fonciers, le paiement des impôts et l'exécution des contrats.

35 % en moyenne élèverait beaucoup plus rapidement le ratio valeur actualisée nette (VAN) de la dette/exportations, mais sans franchir le seuil conventionnel de 150 % prévu par la politique (voir figure).<sup>14</sup> Cela montre la sensibilité des indicateurs de viabilité de la dette aux conditions des emprunts.

**Le coût de la pratique des affaires est relativement élevé au Niger**

**Classement moyens de *Doing Business* pour 2007<sup>1</sup>  
Niger et groupes de référence (à l'exclusion du Niger)**

	Facilité de la pratique des affaires	Création d'une entreprise	Octroi de licences	Embauche	Transfert de propriété	Obtention de crédit	Protection des investisseurs	Paiement des impôts	Échanges transfrontalier	Exécution des contrats	Fermeture d'une entreprise
Niger	169	153	155	161	63	135	147	115	163	132	133
Pays subsahariens à forte croissance <sup>2</sup>	115	110	115	111	129	101	83	82	134	90	89
Pays à faible revenu <sup>3</sup>	136	116	119	104	114	122	107	109	133	113	128
Pays subsahariens	135	125	112	115	124	113	110	105	130	115	121
Pays subsahariens à faible croissance	146	127	125	118	127	124	115	115	135	119	129
Pays de l'UEMOA	160	151	123	135	141	129	142	143	133	142	102

**Notes :**

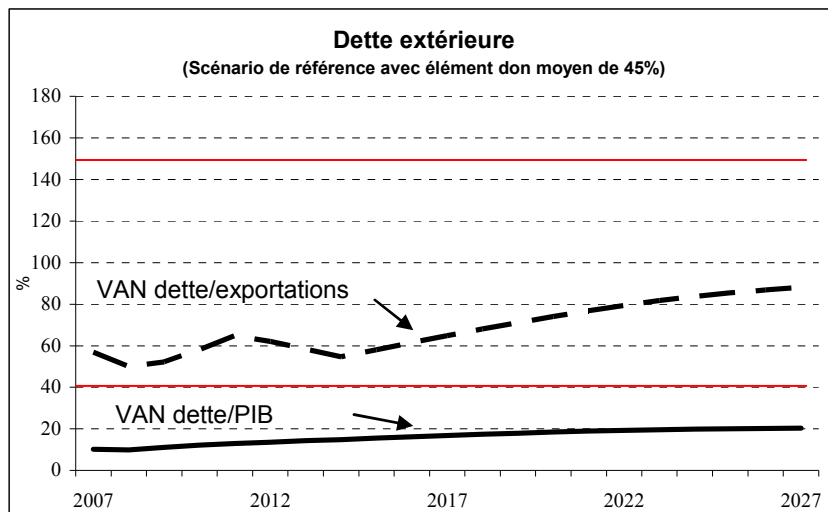
<sup>1</sup> Classement sur 178 pays.

<sup>2</sup> Pays subsahariens avec une croissance du PIB réel d'au moins 6 % sur 2006-07, non producteurs de pétrole, non insulaires et ne sortant pas d'un conflit. Pour 2007, comprennent le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Mozambique, l'Ouganda, la Tanzanie et la Zambie.

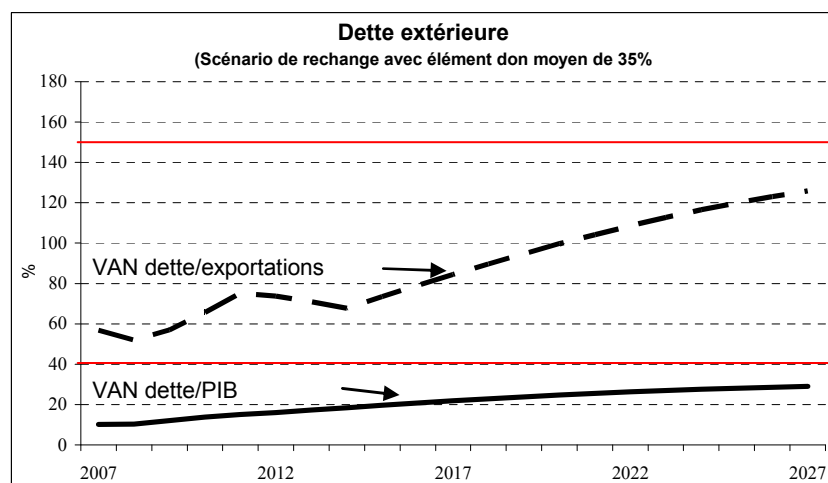
<sup>3</sup> Comprennent les pays africains et non africains.

<sup>14</sup> Ce résultat est différent de celui de l'analyse de viabilité de la dette de 2007, lorsque le seuil du ratio VAN de la dette/exportations a été franchi lorsque tous les prêts comportaient un élément de don de 35 % ; la différence est due au profil sensiblement plus élevé des exportations résultant de l'augmentation récente des prix de l'uranium à l'exportation.

### La dette extérieure est viable...



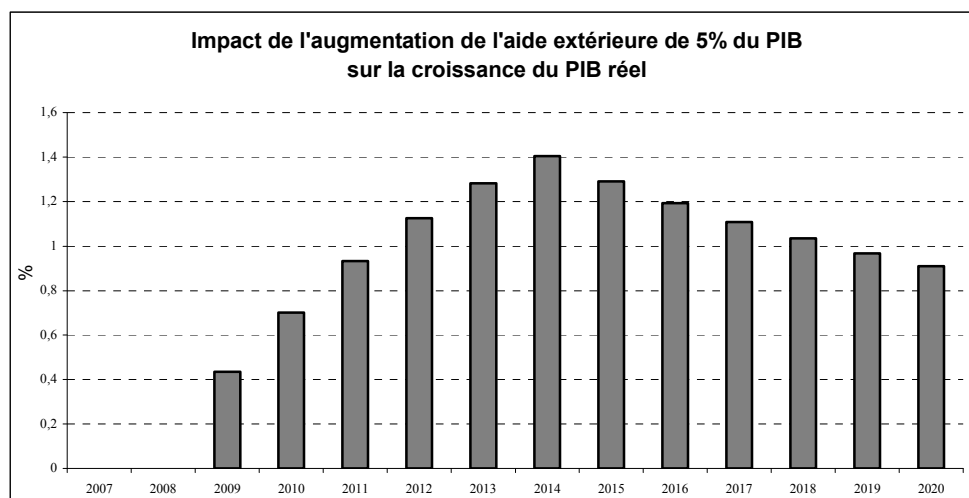
### mais elle est sensible aux conditions d'emprunt.



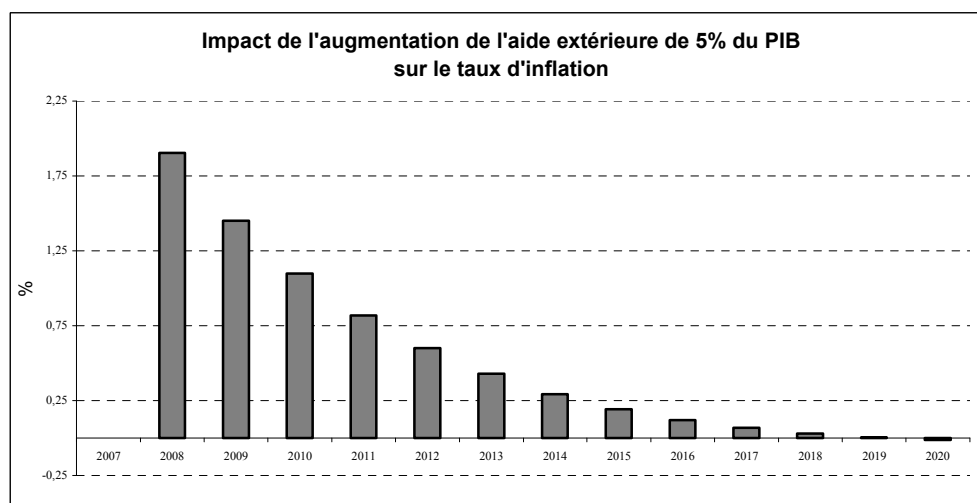
Source: Estimations des services du FMI.



### L'augmentation de l'aide peut promouvoir la croissance...



### sans compromettre la stabilité macroéconomique.



Source: Estimations et projections des services du FMI.

## III. NOUVEL ACCORD AU TITRE DE LA FRPC

19. **Un nouvel accord au titre de la FRPC aidera les autorités dans leurs initiatives pour accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des OMD tout en préservant la stabilité de l'économie.** Depuis 2000, les autorités ont démontré une solide performance au titre de deux accords successifs au titre de la FRPC ainsi que leur volonté de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté tout en maintenant la discipline budgétaire. La viabilité budgétaire restera la pierre angulaire du programme ; l'accent sera mis sur la poursuite de l'amélioration de la gestion

des dépenses publiques en vue de renforcer l'efficacité des politiques publiques en matière de réduction de la pauvreté, et sur la promotion d'un environnement propice à la croissance. Pour relever les défis décrits à la section II, les grands axes du programme triennal seront les suivants :

i) un cadre macroéconomique conçu pour absorber et dépenser entièrement l'aide et pour maintenir la viabilité de la dette ; ii) une meilleure intégration des dépenses budgétaires et du DSRP et des CDMT et l'élargissement de l'assiette fiscale ; iii) des réformes structurelles pour stimuler l'investissement privé et la diversification de l'économie en réduisant le coût des affaires et en facilitant l'accès aux services financiers. Une feuille de route pour les réformes, les mesures de politique et la conditionnalité structurelle est présentée au tableau 10.

### A. Maintenir la stabilité macroéconomique

20. **Le cadre macroéconomique pour les trois prochaines années postule une croissance réelle du PIB d'environ 5 % par an, soit légèrement moins que l'objectif intermédiaire de croissance du DSRP.** Le déficit courant de la balance des paiements augmenterait d'environ 9 pour cent du PIB entre 2007 et 2011, du fait que la forte augmentation de l'investissement dans le secteur minier sera en grande partie financée par l'investissement direct étranger. Les objectifs budgétaires sont fondés sur l'hypothèse que l'aide budgétaire augmentera légèrement jusqu'en 2011 pour atteindre en moyenne 3,1 % du PIB, et que les subventions et les aides à des conditions concessionnelles pour le financement extérieur de projets se maintiendront à environ 7 % du PIB. Le déficit budgétaire de base augmenterait temporairement en 2008 pour atteindre 4,6 % du PIB, les recettes exceptionnelles engrangées à la fin de 2007 étant dépensées, mais régresserait à 1,7 % environ en 2011. Le programme réduirait sensiblement les arriérés de paiement intérieurs. L'objectif du déficit de base à moyen terme pourrait être revu à la hausse pour tenir compte de toute augmentation soutenue de l'aide budgétaire extérieure. Les objectifs budgétaires comprennent une augmentation progressive des recettes fiscales, qui passeraient de 11,7 % du PIB en 2007 à 13,1 % en 2011. Le total des recettes, y compris les recettes non fiscales provenant des secteurs minier et des télécommunications, passeraient de 15,5 % du PIB en 2007 (un chiffre exceptionnel) à 14 %.<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup> Les recettes non récurrentes provenant du secteur minier sont le résultat de dividendes exceptionnels convenus lors des négociations relatives à un nouveau prix à l'exportation et à des redevances spéciales pour les droits de prospection dans les zones où des découvertes avaient été faites précédemment qui n'avaient pas été exploitées. Bien que des possibilités de recettes similaires puissent se présenter à nouveau, les montants seront probablement très inférieurs.

## **B. Renforcer la gestion des finances publiques et améliorer le climat des affaires**

### **21. La gestion des finances publiques serait améliorée dans cinq domaines :**

- L'alignement à moyen terme des budgets annuels sur les priorités de la SDRP pour 2008–2012 et sur les CDMT pour la santé, l'éducation et le développement rural. La dernière main sera mise aux CDMT pour les transports et l'infrastructure. Les budgets annuels de l'État comprendront une projection à trois ans des dépenses publiques, comme cela se fait dans d'autres pays de l'UEMOA, les dépenses courantes et de capital étant ventilées par secteur. Le budget pour les secteurs prioritaires tels que définis par le DSRP restera égal ou supérieur à 13,3 % du PIB pendant toute la durée du programme (MPEF, par. 25).
- **La conformité de l'exécution budgétaire aux priorités.** Le suivi de l'exécution en temps voulu des dépenses en faveur des pauvres sera renforcé et des fonds seront alloués sans retard aux unités décentralisées responsables pour l'éducation et les services de santé (MPEF, par. 24).
- **De nouvelles améliorations de la transparence et des contrôles.** La nouvelle Direction générale des marchés publics et la Cour des comptes bénéficient de l'assistance technique d'un certain nombre de bailleurs de fonds dans ces domaines (MPEF, par. 27).
- **L'élargissement de l'assiette fiscale.** Des audits plus détaillés mettront fin aux pratiques frauduleuses, notamment les opérateurs d'assez grande taille qui restent dans le secteur informel. Les exonérations prévues par le code des investissements seront revues et iraient de pair avec une diminution de l'impôt sur les bénéficiaires, actuellement de 35 % (MPEF, par. 31, par. 40, et par. 41). Les ajustements du prix des produits pétroliers resteront régis par la règle de translation des prix internationaux adoptée en août 2001, avec une certaine souplesse ; le prélèvement fiscal mensuel moyen sur ces produits, calculé sur une période de six mois, ne devrait pas être inférieur au niveau de mars 2007 (MPEF, par. 43).
- **Le renforcement des capacités de gestion de la dette par le Ministère des finances.** La Direction de la dette deviendra une unité de suivi et de planification bien dotée en personnel, chargée de suivre de près dans quelle mesure l'emprunt envisagé affecterait la viabilité à long terme de la dette (MPEF, par. 32).

**22. Afin que la dette reste supportable, tous les nouveaux emprunts seront contractés à des conditions concessionnelles,** avec un élément de don d'au moins 35 %. Bien que ce seuil soit plus bas que dans le programme précédent, il est conforme à celui des accords au titre de la FRPC pour d'autres pays de l'UEMOA qui ont des positions en matière de viabilité de la dette assez similaires à celle du Niger. Il offrira aux autorités plus de flexibilité pour contracter des emprunts pour les investissements fortement prioritaires qui sont nécessaires pour soutenir la croissance. Les autorités s'efforceront de tenter d'obtenir les conditions les plus favorables possible. Elles resteront en contact étroit avec les services du FMI pour le suivi des conditions

des emprunts extérieurs et établiront des rapports semestriels sur la dette contractée et sur le programme d'emprunts prévu (repère structurel, MPEF, par. 48).

**23. Les réformes structurelles se concentreront sur le secteur financier et sur les mesures destinées à améliorer le climat de l'investissement et à réduire le coût des affaires.**

Les éléments spécifiques de ce deuxième volet sont actuellement coordonnés avec la Banque mondiale au travers d'un nouveau crédit de développement qui est actuellement en phase d'évaluation, et s'appuieront sur le travail d'analyse de la Banque (MPEF, par. 49).

### C. Programme pour 2008

**24. Les principales hypothèses pour 2008 sont que le PIB augmentera d'environ 4,4 % et que le déflateur du PIB augmentera de 5,7 %**, ce qui tient compte de l'impact sur 2008 de l'augmentation de l'IPC au dernier trimestre de 2007 et dans les premiers mois de 2008, ainsi que de l'augmentation du prix contractuel de l'uranium à l'exportation. Malgré l'augmentation en termes de valeur, on prévoit que le compte courant extérieur se dégradera légèrement en raison d'un volume d'importations plus élevé lié à l'investissement dans le secteur minier et au rapatriement accru des bénéfices.<sup>16</sup>

**25. On s'attend à ce que le déficit budgétaire de base augmente d'environ 3,7 % du PIB** en raison des dépenses couvertes par les recettes de la privatisation et du produit des ventes d'uranium perçu à la fin de 2007 (voir ci-dessus, par. 20). Le gouvernement élabore actuellement un budget supplémentaire à soumettre au Parlement en juin 2008, pour tenir compte des ressources obtenues à la fin de 2007 en non prises en compte dans le budget initial pour 2008 (voir le tableau ci-dessous), ainsi que des recettes supplémentaires du secteur minier attendues en 2008. Ce budget tient également compte de la diminution des recettes (4 milliards de FCFA) suite à la suspension, pendant trois mois, de la TVA et des droits de douane sur le riz (MPEF, par. 37). Les dépenses supplémentaires s'élèveront à 67 milliards de FCFA (3 % du PIB), soit plus que ce qui était prévu lors de la cinquième revue ; 57 % environ sont imputés aux dépenses de développement, et le reste aux augmentations salariales et aux dépenses de sécurité (MPEF, par. 38). Le programme pour 2008 est entièrement financé, avec une aide budgétaire qui sera fournie par l'IDA, le Fonds africain de développement, l'Union européenne et des bailleurs de fonds bilatéraux.

**26. Les autorités entendent poursuivre l'amélioration de la transparence et la responsabilité financière** (MPEF, par. 35). Un examen des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) et un Rapport sur les Notices et Codes (RONC) budgétaire

---

<sup>16</sup> Les exportations en volume resteraient stables en 2008 en raison d'un léger recul de la production d'uranium dans les mines existantes alors que les nouvelles capacités ne sont pas encore opérationnelles, et en raison d'une reconstitution des troupeaux de bétail après les importantes exportations liés à la sécheresse de ces dernières années.

seront menés en 2008. L'exécution du budget tout au long de l'année sera améliorée par des transferts rapides aux unités de dépenses décentralisées (MPEF, par. 24 et 35).

27. **Les recettes budgétaires totales** programmées diminueront de 2,7 points de pourcentage du PIB en 2008, à 12,8 %, en raison des recettes exceptionnelles perçues en 2007. Les recettes fiscales diminueront faiblement en proportion du PIB, traduisant les mesures d'allègement fiscal d'urgence pour atténuer l'augmentation de prix des denrées alimentaires de base.

28. **Les efforts pour lutter contre la fraude et pour maîtriser l'assiette fiscale seront poursuivis.** Les autorités élaboreront également des mesures à mettre en œuvre en 2009, notamment le remboursement des crédits de TVA aux exportateurs et une redistribution des impôts fonciers et des taxes professionnelles entre l'administration centrale et les administrations locales (MPEF, par. 40 et 42).

Projet de collectif budgétaire pour 2008  
Ressources additionnelles à allouer  
(milliards FCFA)

Licence télécommunications (produit décembre 2007)	31,5
Vente 100 tonnes d'uranium (produit décembre 2007)	1,8
Nouveaux permis uranium	20,9
Dividendes exceptionnels uranium (reçus par le Trésor en janvier 2008)	15,0
Recettes provenant de prix à l'exportation supérieurs pour l'uranium	4,8
Suspension des taxes sur le riz	-4,0
<b>Total</b> (en pourcentage du PIB)	<b>70,0</b> 3,2

Source: Autorités nigériennes

29. **Les réformes du secteur financier entamées sous le programme précédent seront poursuivies.** Un décret précisera les procédures pour le règlement des dépôts gelés à l'ancien Office national des Postes de l'Épargne (ONPE) (critère de réalisation structurel pour septembre 2008). Le réseau des institutions de microfinance sera renforcé. Avec l'aide technique de la Banque mondiale, la nouvelle banque postale sera opérationnelle en 2008 (MPEF, par. 44 et 47). Une évaluation du système financier prévue pour septembre 2008 (MPEF, par. 34) analysera les facteurs qui limitent l'accès au crédit, notamment la disponibilité insuffisante de financement de longue durée, de garanties et de délivrance de titres de propriété, et le mode de fonctionnement des tribunaux.

30. **Avec le soutien de la Banque mondiale, un plan d'action a été établi pour réduire davantage le coût des affaires.** Il s'inspire de l'évaluation du climat de l'investissement et de l'étude-diagnostic du Cadre intégré sur l'intégration dans le commerce, établis récemment par la Banque mondiale. Le plan pour 2008 prévoit de réduire fortement le nombre d'étapes nécessaires pour créer des entreprises, de raccourcir les délais requis pour transférer la propriété foncière, et de créer une procédure rapide pour l'enregistrement des titres de propriété foncière (MPEF, par. 49).

#### **D. Modalités, suivi et risques du programme**

31. **L'accès au titre de l'accord est 35 % de la quote-part,** ce qui est la norme pour un cinquième accord successif au titre de la FRPC et est conforme au besoin d'aide à la balance des paiements extérieure du Niger, compte tenu de la teneur importante en importations de l'investissement nécessaire dans l'infrastructure et les secteurs sociaux (tableau 1).

32. **Le programme fera l'objet d'un suivi par rapport aux critères de réalisation et aux indicateurs quantitatifs (Appendice I, Tableau 1b) ; les critères et les repères de réalisation structurels (Tableau 9 et Appendice I, Tableau 2b) sont simplifiés.** Les deux critères de réalisation structurels proposés et les repères structurels sont essentiels par rapport aux objectifs du programme. L'adoption d'un décret relatif aux procédures de remboursement des dépôts postaux gelés est essentielle pour rassurer le secteur privé sur le fait que les autorités s'engagent sérieusement à réduire les arriérés intérieurs et à restructurer le secteur financier. Il est vital de définir des procédures pour le remboursement de la TVA aux entreprises exportatrices si l'on veut rendre l'environnement fiscal plus attrayant pour les entreprises privées. Les repères structurels proposés sont centrés sur l'amélioration de l'exécution des dépenses, sur l'alignement du budget sur la SDRP et sur le renforcement de la gestion de la dette, autant d'objectifs essentiels du programme.

33. **Il existe trois risques principaux pour le programme :** i) l'économie est vulnérable aux chocs naturels (sécheresse, criquets) et aux fluctuations des termes de l'échange, notamment la baisse des prix de l'uranium qui réduirait les recettes, et l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des produits du pétrole importés ; ii) l'instabilité dans le Nord pourrait nécessiter des dépenses militaires supplémentaires et perturber le secteur minier et l'agriculture ; iii) les élections présidentielles et législatives prévues en 2009 pourraient entraîner un relâchement de la discipline budgétaire.

#### **IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI**

34. **Le Niger se trouve à un stade critique de son développement.** Ces trois dernières années, il a maintenu une stabilité économique louable, le rythme de croissance s'est accéléré et, jusqu'aux derniers mois de 2007, l'inflation a diminué. Les autorités ont complété comme il se doit l'espace budgétaire laissé par l'allègement de la dette en mobilisant des recettes et ont affecté beaucoup plus de ressources aux secteurs sociaux et à l'infrastructure. Des progrès ont été

enregistrés en ce qui concerne l'élaboration du budget, le suivi de son exécution, la transparence et les contrôles.

35. **Le secteur financier a également fait l'objet d'une réforme**, et d'importantes mesures ont été prises pour améliorer le climat des affaires et le coût des affaires.

36. **Malgré cela, le Niger est confronté à des défis de taille**, vu la croissance rapide de la population, les indicateurs sociaux très faibles et la nécessité d'investissements majeurs dans l'agriculture et l'infrastructure afin de soutenir la croissance et d'améliorer la sécurité alimentaire. Le prix des denrées alimentaires sur les marchés internationaux rend plus urgente la nécessité d'exploiter pleinement le potentiel agricole du Niger. Compte tenu des tendances actuelles et prévues, il est peu probable que tous les OMD seront atteints.

37. **Le programme proposé est centré comme il se doit sur la promotion de la croissance dans un cadre macroéconomique stable**. Cela requiert une discipline budgétaire — en particulier pour une élaboration et une exécution et des contrôles vigoureuses du budget, afin d'aligner étroitement la composition des dépenses budgétaires sur la SDRP. L'augmentation des dépenses de sécurité en 2008 est modeste ; il est à espérer que ces dépenses pourront être maîtrisées à l'avenir. Les autorités comptent qu'une meilleure gestion financière incitera les bailleurs de fonds à augmenter leur aide au Niger et, à cette fin, elles ont récemment renforcé la coordination avec les bailleurs de fonds et accepté une évaluation PEFA.

38. **Un défi majeur consiste à préserver la viabilité de la dette tout en attirant une aide financière extérieure suffisante**. Cette aide doit être accordée à des conditions favorables, par exemple sous forme de dons ou de prêts fortement concessionnels. Les autorités devraient renforcer leurs capacités de gestion de la dette pour s'assurer que des emprunts à des conditions moins concessionnelles ne mettent pas en péril la viabilité de la dette.

39. **La croissance exige la poursuite des réformes pour améliorer le climat de l'investissement**. Le programme proposé réduirait l'impôt sur les bénéfices, réformerait d'autres taxes professionnelles, réduirait davantage le coût des affaires et moderniserait le secteur financier.

40. **Les services du FMI recommandent l'achèvement de la sixième revue de l'accord actuel au titre de la FRPC et l'approbation de la demande de deux dérogations, et appuient la demande des autorités d'un nouvel accord au titre de la FRPC**. Les antécédents solides du Niger en matière d'exécution et d'appropriation des programmes sont de bon augure pour la bonne réalisation d'un nouveau programme. Le programme est néanmoins exposé à des risques, en particulier de conditions climatiques défavorables affectant l'agriculture et de nouvelles augmentations des prix internationaux de l'alimentation et du pétrole.

Tableau 1. Niger — Calendrier prévisionnel de décaissement du nouvel accord conclu au titre de l'accord FRPC, 2008–11

Montant (Millions de DTS)	Date de disponibilité	Conditions nécessaires pour le décaissement <sup>1</sup>
3,29	2 juin 2008	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FRPC.
3,29	30 septembre 2008	Observation des critères de réalisation quantitatifs au 30 juin 2008 et continus et du critère de réalisation structurel à fin septembre, et achèvement de la première revue de l'accord.
3,29	31 mars 2009	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2008 et continus, et achèvement de la deuxième revue de l'accord.
3,29	30 septembre 2009	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2009 et continus, et achèvement de la troisième revue au titre de l'accord.
3,29	31 mars 2010	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2009 et continus, et achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord.
3,29	30 septembre 2010	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2010 et continus, et achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord.
3,29	31 mars 2011	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2010 et continus, et achèvement de la sixième revue au titre de l'accord.

Source : FMI.

<sup>1</sup> Outre les conditions généralement applicables au titre de l'accord FRPC.



Tableau 2. Niger: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2005-11

	2005		2006		2007		2008	2009	2010	2011
	Est.		EBS/07/127	Est.		Projections				
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	7,4	5,2	4,2	3,2	4,4	4,5	5,0	5,2		
Déflateur du PIB	6,8	1,4	3,1	3,5	5,7	1,9	2,0	1,9		
Indice des prix à la consommation										
Moyenne annuelle	7,8	0,1	0,0	0,1	5,1	2,0	2,0	2,0		
Fin de période	4,2	0,4	0,9	4,7	2,2	2,0	2,0	2,0		
Secteur extérieur										
Exportations, f. à b. (francs CFA)	8,2	10,9	19,4	30,4	17,9	6,5	14,8	4,2		
dont: exportations hors-uranium	6,5	15,5	5,5	14,9	8,1	7,5	5,5	6,1		
Importations, f. à b. (francs CFA)	30,3	-0,9	23,8	9,1	22,4	22,2	14,0	7,1		
Volume des exportations	-4,5	9,8	1,4	7,2	0,1	6,3	11,0	3,3		
Volume des importations	23,1	0,8	20,7	7,3	16,9	21,6	14,2	6,6		
Termes de l'échange (détérioration -)	4,9	2,5	15,0	19,8	13,2	-0,4	3,6	0,5		
Taux de change effectif nominal (dépréciation -)	-4,5	3,6	...	6,1	...	...	...	...		
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	-3,1	1,5	...	3,9	...	...	...	...		
Finances publiques										
Recettes totales	8,8	30,8	4,7	25,0	-8,8	9,7	10,2	11,2		
Total des dépenses et prêts nets <sup>1</sup>	12,8	5,1	37,8	18,6	20,1	2,7	5,9	8,0		
dont : dépenses courantes <sup>2</sup>	-4,3	5,4	28,9	37,4	18,6	-1,8	7,0	6,3		
dépenses d'équipement	34,1	4,8	46,2	2,3	21,9	7,9	4,9	9,7		
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)										
Monnaie et crédit										
Crédit intérieur <sup>3</sup>	2,4	-16,1	18,0	-2,5	18,5	10,0	5,8	5,8		
Crédit à l'État (net) <sup>3</sup>	-6,3	-31,6	5,9	-13,6	11,7	3,4	1,6	-0,1		
Crédit à l'économie <sup>3</sup>	8,6	15,4	12,1	11,2	6,8	6,7	4,2	5,9		
Avoirs intérieurs nets <sup>3</sup>	1,8	-17,3	12,5	0,2	18,5	10,0	5,8	5,8		
Monnaie et quasi-monnaie	6,6	16,2	14,0	24,1	14,9	14,5	10,8	10,3		
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M)	7,1	6,5	6,1	5,6	5,4	5,0	4,8	4,7		
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Finances publiques										
Recettes totales	10,8	13,2	12,8	15,5	12,8	13,2	13,5	14,0		
dont : recettes minières exceptionnelles	...	1,6	...	1,4	...	...	...	...		
Total des dépenses et prêts nets	20,4	20,1	24,3	22,3	24,3	23,5	23,2	23,4		
dépenses courantes <sup>2</sup>	9,4	9,3	11,1	12,0	12,9	11,9	11,8	11,8		
Dépenses d'équipement	11,0	10,8	13,2	10,4	11,4	11,6	11,3	11,6		
Solde budgétaire de base (hors dons) <sup>4</sup>	-2,8	0,3	-3,7	-0,9	-4,6	-2,7	-2,1	-1,8		
Solde global (base engagements, hors dons)	-9,6	-6,9	-11,5	-6,9	-11,5	-10,3	-9,7	-9,3		
Solde global (base engagements, dons inclus)	-2,0	-0,8	-3,4	-0,9	-3,3	-3,4	-3,0	-2,7		
Investissement brut	23,1	21,6	23,2	21,7	21,3	26,4	28,3	28,9		
dont : investissement fixe privé	16,7	15,9	15,3	15,4	14,4	19,5	21,5	22,0		
investissement public	6,4	5,7	7,9	6,2	6,9	7,0	6,8	7,0		
Épargne nationale brute	13,8	13,0	12,2	14,0	11,7	11,8	12,1	12,3		
dont : non publique	10,1	6,5	6,8	7,2	7,6	7,5	7,5	7,5		
Épargne publique	6,0	8,4	8,2	10,5	8,9	10,5	11,6	11,6		
Solde des transaction courantes										
Dons officiels exclus	-12,2	-10,9	-14,4	-10,0	-13,5	-17,1	-18,5	-18,9		
Dons officiels inclus	-9,3	-8,6	-11,0	-7,7	-9,6	-14,6	-16,2	-16,6		
Ratio du service de la dette en pourcentage des :										
Exportations de biens et services <sup>5</sup>	10,4	249,8	2,9	2,6	2,9	2,8	2,8	3,2		
Recettes publiques <sup>5</sup>	15,9	320,1	4,0	3,4	4,9	4,5	4,7	5,2		
VAN de la dette extérieure	21,8	10,2	10,5	10,5	11,1	11,9	12,6	12,6		
Aide extérieure	10,9	9,3	11,5	8,5	10,6	10,6	10,2	10,1		
(Milliards de francs CFA)										
PIB aux prix courants du marché	1 755	1 871	2 021	1 998	2 207	2 350	2 517	2 699		
Balance globale des paiements	15,1	98,2	16,0	69,0	14,2	20,5	25,7	25,4		

Sources: Autorités nigériennes, estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Base engagements, d'après les ordonnancements émis.<sup>2</sup> Réserve budgétaire comprise.<sup>3</sup> En pourcentage de la masse monétaire en début de période.<sup>5</sup> Total des recettes, hors dons, moins les dépenses totales, hors projets d'investissement financés sur ressources extérieures.<sup>7</sup> Après allègement PPTE et IADM à partir de 2006.

Tableau 3a. Niger — Opérations financières de l'État, 2005-11

	2005	2006	2007		2008	2009	2010	2011
	Est.		EBS/07/127	Est.		Projections		
(Milliards de francs CFA)								
Recettes totales	189,0	247,2	258,7	309,0	281,7	309,1	340,6	378,8
Recettes fiscales	181,3	203,8	222,2	233,2	252,7	289,8	320,5	353,4
<i>dont</i> : commerce international	93,9	95,8	98,8	100,7	103,3	118,1	128,6	139,9
Recettes non fiscales	4,9	38,5	33,9	71,2	26,5	16,5	17,0	22,0
<i>dont</i> : recettes exceptionnelles tirées de l'uranium	0,0	30,4	24,8	27,5	20,4	2,3	0,0	0,0
Revenus des comptes spéciaux	2,8	4,9	2,6	4,6	2,6	2,9	3,1	3,3
Règlement des dettes réciproques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses et prêts nets	358,4	376,6	491,6	446,4	536,4	551,1	583,9	630,5
<i>dont</i> : financées sur ressources intérieures	238,4	241,4	333,4	326,9	382,8	373,4	393,3	426,1
Total des dépenses courantes	165,3	174,2	224,5	239,4	283,9	278,8	298,3	317,1
Dépenses budgétaires	148,7	163,8	210,8	199,3	252,0	264,5	283,2	301,1
Salaires et traitements	63,0	68,0	73,3	72,2	89,9	95,2	101,0	107,0
Matériel et fournitures	43,6	47,4	63,0	61,7	69,7	75,5	81,1	86,1
Subventions et transferts	31,9	43,5	68,3	58,3	85,7	85,9	92,3	98,2
Intérêts inscrits à l'échéancier	10,1	4,9	6,2	7,1	6,7	7,8	8,8	9,8
<i>dont</i> : dette extérieure	8,0	3,7	3,3	4,4	3,9	5,3	6,3	7,2
Dépenses des comptes spéciaux	16,6	10,4	13,7	40,1	32,0	14,3	15,1	16,0
Dépenses d'équipement et prêts nets	193,1	202,3	267,1	207,1	252,5	272,3	285,6	313,4
Dépenses d'équipement	193,3	202,3	267,1	207,1	252,5	272,3	285,6	313,4
Financées sur ressources intérieures	51,0	51,5	90,2	73,7	88,3	84,1	84,5	98,5
Ressources initiative PPTE	22,3	15,6	18,7	13,8	10,5	10,5	10,5	10,5
Financées sur ressources extérieures	120,0	135,2	158,2	119,6	153,6	177,8	190,6	204,3
<i>dont</i> : dons	77,2	95,7	109,9	91,0	107,2	114,2	122,3	131,1
Prêts nets	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve budgétaire	...	...	0,0	0,0	...	...	...	...
Solde global (base engagements)	-169,3	-129,4	-233,0	-137,4	-254,7	-242,0	-243,3	-251,7
Solde de base	-49,3	5,8	-74,8	-17,9	-101,0	-64,2	-52,7	-47,4
Variation des arriérés de paiement	-12,4	-14,0	-15,8	-14,8	-15,2	-15,2	-15,0	-15,0
<i>dont</i> : arriérés intérieurs	-12,4	-14,0	-15,8	-14,8	-15,2	-15,2	-15,0	-15,0
Erreurs et omissions	...	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (caisse)	-181,7	-143,8	-248,8	-152,3	-269,9	-257,2	-258,3	-266,7
Financement	181,6	143,8	248,8	145,8	269,9	257,2	258,3	266,7
Financement extérieur	180,1	235,0	231,6	167,5	228,0	243,4	250,9	267,2
Dons	134,1	898,6	164,3	118,5	182,0	162,0	167,2	179,4
Appuis budgétaires	38,7	18,6	54,4	27,5	74,8	47,8	44,9	48,2
Financement de projets	77,2	95,7	109,9	91,0	107,2	114,2	122,3	131,1
Assistance au titre de l'initiative PPTE	18,2	...	...	...	...	...	...	...
Assistance au titre de l'IADM1	0,0	784,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts	57,6	59,3	71,0	51,6	52,4	86,6	89,8	93,9
<i>dont</i> : financement budgétaire	14,8	19,8	22,7	23,0	6,0	23,0	21,5	20,7
Amortissement	-14,6	-726,0	-7,1	-6,1	-9,8	-8,6	-9,5	-9,5
Allègement de la dette (y compris en négociation)	3,0	3,1	3,4	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4
Financement intérieur	1,5	-91,2	17,2	-21,7	41,8	13,8	7,4	-0,4
Secteur bancaire	-14,8	-82,8	17,2	-31,6	41,8	13,8	7,4	-0,4
<i>dont</i> : FMI	1,7	-61,4	5,7	5,8	5,0	4,4	4,3	0,2
Secteur non bancaire	16,3	-8,4	0,0	9,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)								
Pour mémoire:								
PIBN	1 755	1 871	2 049	1 998	2 207	2 350	2 517	2 699
Flux d'allègement IADM	...	5,4	8,9	8,9	11,9	14,3	14,3	15,3
Éducation, santé et exp. secteur rural	142,8	177,1	...	179,9	...	...	...	...
Financement intérieur, hors FMI	-0,2	-29,8	11,4	-27,5	36,8	9,4	3,1	-0,6

Sources: Autorité nigériennes, estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Estimation stock IADM y compris annulation dette traitée dans initiative PPTE, sur la base des droits constatés

Tableau 3b. Niger — Opérations financières de l'État, 2005-11

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
	Est.	EBS/07/127	Est.	Projections				
	(En pourcentage du PIB)							
Recettes totales	10.8	13.2	12.6	15.5	12.8	13.2	13.5	14.0
Recettes fiscales	10.3	10.9	10.8	11.7	11.5	12.3	12.7	13.1
<i>dont</i> : commerce international	5.3	5.1	4.8	5.0	4.7	5.0	5.1	5.2
Recettes non fiscales	0.3	2.1	1.7	3.6	1.2	0.7	0.7	0.8
<i>dont</i> : recettes exceptionnelles tirées de l'uranium	0.0	1.6	1.2	1.4	0.9	0.1	0.0	0.0
Revenus des comptes spéciaux	0.2	0.3	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Règlement des dettes réciproques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des dépenses et prêts nets	20.4	20.1	24.0	22.3	24.3	23.5	23.2	23.4
<i>dont</i> : financées sur ressources intérieures	13.6	12.9	16.3	16.4	17.3	15.9	15.6	15.8
Total des dépenses courantes	9.4	9.3	11.0	12.0	12.9	11.9	11.8	11.8
Dépenses budgétaires	8.5	8.8	10.3	10.0	11.4	11.3	11.2	11.2
Salaires et traitements	3.6	3.6	3.6	3.6	4.1	4.1	4.0	4.0
Matériel et fournitures	2.5	2.5	3.1	3.1	3.2	3.2	3.2	3.2
Subventions et transferts	1.8	2.3	3.3	2.9	3.9	3.7	3.7	3.6
Intérêts inscrits à l'échéancier	0.6	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4
<i>dont</i> : dette extérieure	0.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3
Dépenses des comptes spéciaux	0.9	0.6	0.7	2.0	1.4	0.6	0.6	0.6
Dépenses d'équipement et prêts nets	11.0	10.8	13.0	10.4	11.4	11.6	11.3	11.6
Dépenses d'équipement	11.0	10.8	13.0	10.4	11.4	11.6	11.3	11.6
Domestically financed	2.9	2.8	4.4	3.7	4.0	3.6	3.4	3.7
<i>Dont: Fonds d'investissement prioritaire</i>								
Ressources initiative PPTE	1.3	0.8	0.9	0.7	0.5	0.4	0.4	0.4
Financées sur ressources extérieures	6.8	7.2	7.7	6.0	7.0	7.6	7.6	7.6
<i>dont</i> : dons	4.4	5.1	5.4	4.6	4.9	4.9	4.9	4.9
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réserve budgétaire	...	...	0.0	0.0	...	...	...	...
Solde global (base engagements)	-9.6	-6.9	-11.4	-6.9	-11.5	-10.3	-9.7	-9.3
Solde de base	-2.8	0.3	-3.7	-0.9	-4.6	-2.7	-2.1	-1.8
Variation des arriérés de paiement	-0.7	-0.7	-0.8	-0.7	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6
<i>dont</i> : arriérés intérieurs	-0.7	-0.7	-0.8	-0.7	-0.7	-0.6	-0.6	-0.6
Erreurs et omissions	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (caisse)	-10.4	-7.7	-12.1	-7.6	-12.2	-10.9	-10.3	-9.9
Financement	10.3	7.7	12.1	7.3	12.2	10.9	10.3	9.9
Privatisations/ventes d'actifs	...	...	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	10.3	12.6	11.3	8.4	10.3	10.4	10.0	9.9
Dons	7.6	48.0	8.0	5.9	8.2	6.9	6.6	6.6
Appuis budgétaires	2.2	1.0	2.7	1.4	3.4	2.0	1.8	1.8
Financement de projets	4.4	5.1	5.4	4.6	4.9	4.9	4.9	4.9
Assistance au titre de l'initiative PPTE	1.0	...	...	...	...	...	...	...
Assistance au titre de l'IADM1	0.0	41.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts	3.3	3.2	3.5	2.6	2.4	3.7	3.6	3.5
<i>dont</i> : financement budgétaire	0.8	1.1	1.1	1.2	0.3	1.0	0.9	0.8
Amortissement	-0.8	-38.8	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
Allègement de la dette (y compris en négociation)	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Financement intérieur	0.1	-4.9	0.8	-1.1	1.9	0.6	0.3	0.0
Secteur bancaire	-0.8	-4.4	0.8	-1.6	1.9	0.6	0.3	0.0
<i>dont</i> : FMI	0.1	-3.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.0
Secteur non bancaire	0.9	-0.4	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Nigerien authorities; and IMF staff estimates and projections.

1 Estimation stock IADM y compris annulation dette traitée dans initiative PPTE, sur la base des droits constatés

Tableau 4. Niger: Situation monétaire, 2005-11

	2005	2006	2007		2008	2009	2010	2011
	Est.		EBS/07/127	Rev. prog.			Proj.	
(Milliards de francs CFA; fin de période)								
Avoirs extérieurs nets	79,1	162,5	166,9	231,8	219,0	237,5	261,2	284,6
BCEAO	67,1	168,4	187,8	240,7	255,0	275,5	301,2	326,6
Banques commerciales	11,9	-5,8	-20,8	-9,0	-36,0	-38,0	-40,0	-42,0
Avoirs intérieurs nets	169,7	126,5	162,6	127,0	193,2	234,6	261,8	292,2
Crédit intérieur	191,9	151,7	203,8	144,6	210,8	252,2	279,4	309,8
Créances bancaires nettes sur l'État	70,7	-7,9	9,3	-47,3	-5,5	8,3	15,7	15,3
BCEAO	75,3	0,6	21,4	-31,2	12,8	20,9	27,4	26,1
<i>Dont: avances statutaires</i>	32,1	35,2	26,5	33,7	30,5	27,3	24,1	20,9
<i>ressources FMI</i>	75,2	13,8	19,5	19,6	24,6	29,0	33,4	33,6
Banques commerciales	-7,1	-10,4	-14,2	-20,6	-23,2	-18,4	-18,4	-18,4
Autres	2,5	1,8	2,1	4,4	5,0	5,9	6,7	7,6
Crédit à l'économie	121,2	159,6	194,5	191,9	216,3	243,9	263,7	294,5
Autres postes, net	-22,2	-25,2	-41,2	-17,6	-17,6	-17,6	-17,6	-17,6
Monnaie et quasi-monnaie	248,7	289,1	329,5	358,7	412,2	472,1	523,0	576,8
Circulation fiduciaire hors banques	108,3	132,9	151,5	132,8	149,1	164,0	180,4	197,5
Dépôts privés auprès de l'ONPE	2,5	1,8	2,1	4,4	5,0	5,9	6,7	7,6
Dépôts bancaires	137,9	154,4	175,9	221,5	258,1	302,2	335,9	371,7
(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire en début de période, sauf indication contraire)								
Avoirs extérieurs nets	4,8	33,6	1,5	23,9	-3,6	4,5	5,0	4,5
BCEAO	7,8	40,7	6,7	25,0	4,0	5,0	5,4	4,9
Banques commerciales	-3,0	-7,1	-5,2	-1,1	-7,5	-0,5	-0,4	-0,4
Avoirs intérieurs nets	1,8	-17,3	12,5	0,2	18,5	10,0	5,8	5,8
Crédit intérieur	2,4	-16,1	18,0	-2,5	18,5	10,0	5,8	5,8
Créances bancaires nettes sur l'État	-6,3	-31,6	5,9	-13,6	11,7	3,4	1,6	-0,1
BCEAO	-4,4	-30,0	7,2	-11,0	12,2	2,0	1,4	-0,3
<i>Dont: avances statutaires</i>	-0,4	1,3	-3,0	-0,5	-0,9	-0,8	-0,7	-0,6
Banques commerciales	-1,5	-1,3	-1,3	-3,5	-0,7	1,2	0,0	0,0
Autres	-0,3	-0,3	0,1	0,9	0,2	0,2	0,2	0,2
Crédit à l'économie	8,6	15,4	12,1	11,2	6,8	6,7	4,2	5,9
Autres postes, net	-0,5	-1,2	-5,5	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Monnaie et quasi-monnaie	6,6	16,2	14,0	24,1	14,9	14,5	10,8	10,3
<i>Pour mémoire:</i>								
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large)	7,1	6,5	6,1	5,6	5,4	5,0	4,8	4,7
Crédit à l'économie (Variation, en pourcentage)	20,0	31,7	21,9	20,2	12,7	12,8	8,1	11,7

Sources: BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Niger: Balance des paiements, 2005-11

	2005	2006	2007		2008	2009	2010	2011
	Est.		EBS/07/127	Rev. prog.		Projections		
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)								
Solde des transactions courantes	-162.4	-160.3	-222.9	-153.4	-211.9	-342.8	-408.4	-447.3
Balance commerciale de biens et services	-258.2	-245.7	-320.7	-237.8	-325.5	-428.8	-494.1	-539.1
Balance commerciale de biens	-152.1	-122.0	-183.0	-75.7	-108.3	-197.4	-221.6	-251.9
Exportations, f. à b.	242.8	269.3	308.3	351.2	414.1	441.0	506.2	527.3
Uranium	78.5	79.6	120.0	133.1	178.3	187.5	238.7	243.5
Betail	31.8	35.5	42.9	38.3	35.2	35.7	36.5	37.3
Or	34.5	23.9	33.8	32.8	52.1	53.5	55.1	57.0
Autres exportations	97.9	130.3	111.6	147.0	148.5	164.3	175.9	189.5
Importations, f.à.b.	394.8	391.3	491.3	426.9	522.4	638.4	727.7	779.2
dont : produits alimentaires	98.5	88.3	120.1	80.7	94.5	106.9	104.9	106.1
produits pétroliers	55.7	44.0	84.7	63.3	79.5	85.5	88.0	91.1
Services et revenus (net)	-106.2	-123.8	-137.7	-162.1	-217.3	-231.4	-272.5	-287.2
Services (net)	-101.2	-124.4	-119.4	-146.4	-165.7	-176.7	-200.2	-214.3
Revenus (net)	-5.0	0.6	-18.3	-15.7	-51.6	-54.7	-72.3	-72.8
dont : intérêts sur la dette extérieure publique	-8.0	-3.7	-3.3	-4.4	-3.9	-5.3	-6.3	-7.2
Transferts courants sans contrepartie (net)	95.8	85.4	97.8	84.3	113.6	86.0	85.6	91.8
Privés	43.5	41.6	30.1	37.6	27.1	26.5	28.2	30.2
Publics	52.4	43.9	67.7	46.7	86.5	59.5	57.4	61.6
dont : dons appui budgétaire	38.7	18.6	54.4	27.5	74.8	47.8	44.9	48.2
Compte de capital et d'opérations financières	170.6	267.9	238.9	222.4	226.2	363.3	434.1	472.7
Capital	81.0	887.7	121.9	145.7	114.2	121.4	130.0	139.3
Capital privé	3.9	3.0	2.0	2.0	2.0	2.2	2.4	2.5
Dons projets	77.1	75.5	109.9	91.0	107.2	114.2	122.3	131.1
Acquisition/cession d'actifs non financiers non produits	0.0	30.4	10.0	52.7	5.0	5.0	5.3	5.7
Annulation de la dette <sup>1</sup>	0.0	778.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Opérations financières	89.6	-619.8	117.0	76.7	112.0	241.9	304.1	333.4
Investissements directs	18.3	26.9	36.0	32.0	65.8	160.3	220.1	245.1
Investissements de portefeuille	22.0	-2.0	5.5	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Autres investissements	49.3	-644.7	75.5	42.7	44.1	79.6	82.0	86.3
dont : secteur public (net)	46.0	-665.8	63.9	45.5	42.6	78.0	80.3	84.4
décaissements	57.6	59.3	71.0	51.6	52.4	86.6	89.8	93.9
prêts budgétaires	14.8	19.8	22.7	23.0	6.0	23.0	21.5	20.7
prêts projets	42.8	39.5	48.3	28.6	46.4	63.6	68.3	73.2
amortissement	11.6	725.1	7.1	6.1	9.8	8.6	9.5	9.5
Autres	3.3	21.1	11.6	-2.8	1.5	1.6	1.7	1.9
Erreurs et omissions	6.9	-9.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	15.1	98.2	16.0	69.0	14.2	20.5	25.7	25.4
Financement	-15.2	-98.2	-16.0	-69.0	-14.2	-20.5	-25.7	-25.4
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-18.2	-101.2	-19.4	-72.4	-14.2	-20.5	-25.7	-25.4
dont : Recours aux crédits du FMI	1.5	-56.4	5.8	5.7	5.0	4.4	4.3	0.2
Rééchelonnements obtenus	3.0	3.0	3.4	3.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
<i>Pour mémoire:</i>								
Compte courant								
dons officiels inclus (en % du PIB)	-9.3	-8.6	-11.0	-7.7	-9.6	-14.6	-16.2	-16.6
dons officiels exclus (en % du PIB)	-12.2	-10.9	-14.4	-10.0	-13.5	-17.1	-18.5	-18.9
Avoirs extérieurs nets BCEAO (mois d'importations)	1.5	3.6	3.4	4.7	4.1	3.8	3.7	3.7
PIB	1755.1	1871.2	2020.6	1997.8	2206.6	2349.9	2517.0	2698.5
Prix de pétrole (dollar EU par baril)	53.4	64.3	68.5	71.1	95.5	94.5	93.3	92.8
VAN de la dette extérieure (% des exportations)	132.2	62.6	60.4	60.4	64.7	64.9	69.9	
Taux de change (francs CFA pour 1 dollar EU)	526.6	522.4	486.0	478.6	...	...	...	...

Sources: Autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Opérations sur le stock de la dette au titre de l'IADM y compris annulation dette traitée dans initiative PPTE, sur la base des droits constatés

Tableau 6. Niger: Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2006-15 1/

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Projections									
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits actuels</b>										
(en millions de DTS)										
Principal	-	-	-	-	0,1	2,9	4,2	5,1	5,1	5,0
Commissions et intérêts	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits actuels et prévisibles</b>										
(en millions de DTS)										
Principal	-	-	-	-	0,1	2,9	4,2	5,5	6,9	8,1
Commissions et intérêts	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4
<b>Total des obligations sur la base des crédits actuels et prévisibles</b>										
Millions de DTS	0,4	0,5	0,4	0,4	0,6	3,4	4,7	6,0	7,3	8,5
Milliards de francs CFA	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	2,3	3,1	3,9	4,8	5,6
En pourcentage des recettes publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,6	0,8	0,9	1,0	1,1
En pourcentage des exportations de biens et services	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
En pourcentage du service de la dette <sup>2</sup>										
En pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
En pourcentage de la quote-part	0,6	0,8	0,6	0,7	0,8	5,2	7,1	9,0	11,1	12,9
<b>Encours des crédits du FMI <sup>2</sup></b>										
Millions de DTS	17,6	25,4	32,9	39,5	46,0	46,3	42,1	36,6	29,7	21,6
Milliards de francs CFA	13,5	18,6	22,1	26,5	30,7	30,8	27,9	24,1	19,6	14,2
En pourcentage des recettes publiques	5,5	6,0	7,8	8,6	9,0	8,1	6,8	5,5	4,1	2,7
En pourcentage des exportations de biens et services	4,3	4,7	4,7	5,3	5,4	5,2	3,8	2,8	1,9	1,3
En pourcentage du service de la dette <sup>2</sup>										
En pourcentage du PIB	0,7	0,9	1,0	1,1	1,2	1,1	1,0	0,8	0,6	0,4
En pourcentage de la quote-part	26,8	38,6	50,0	60,0	69,9	70,4	64,0	55,6	45,1	32,8
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)										
Décaissements	5,9	7,8	7,5	6,6	6,5	0,4	-4,2	-5,5	-6,9	-8,1
Remboursements et rachats	-	-	-	-	0,1	2,9	4,2	5,5	6,9	8,1
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal (milliards de francs CFA)	1 871	1 998	2 207	2 350	2 517	2 699	2 908	3 105	3 347	3 567
Exportations de biens et services (milliards de francs CFA)	317	397	465	495	565	590	731	869	1 025	1 077
Recettes publiques (milliards de francs CFA)	247	309	282	309	341	379	408	435	480	521
Service de la dette (milliards de francs CFA) <sup>2</sup>	729	10	14	14	16	19	20	19	21	23

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1/ Suppose un accès au titre de la FRPC de 35 % de la quote-part (23,03 millions de DTS)

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 7. Niger: Besoins en financement extérieur et sources, 2005-11

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	Est.	Est.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Millions de dollars ÉU)						
<b>1. Besoins de financement bruts</b>	<b>481,7</b>	<b>1 981,3</b>	<b>594,0</b>	<b>734,3</b>	<b>981,7</b>	<b>1 146,9</b>	<b>1 251,4</b>
Déficit du compte courant (hors transferts officiels)	407,9	390,8	418,2	669,2	906,2	1 057,1	1 166,3
Amortissement de la dette	22,0	1 388,1	12,7	21,9	19,3	21,5	21,8
Dette à moyen et long terme	22,0	1 388,1	12,7	21,9	19,3	21,5	21,8
Secteur public <sup>1</sup>	22,0	1 388,1	12,7	21,9	19,3	21,5	21,8
Secteur privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette à court terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursement des arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation de réserves brutes	37,6	202,4	163,1	43,3	56,1	68,1	58,8
Rachats et remboursements FMI	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	4,5
<b>2. Financement disponible</b>	<b>481,6</b>	<b>1 981,4</b>	<b>594,0</b>	<b>734,3</b>	<b>981,7</b>	<b>1 146,9</b>	<b>1 251,4</b>
Créanciers privés (net)	76,6	47,7	71,0	152,1	365,6	504,0	566,3
Créanciers officiels <sup>2</sup>	360,9	1 838,5	402,7	551,9	586,3	611,5	656,9
Au secteur public <sup>1</sup>	360,9	1 838,5	402,7	551,9	586,3	611,5	656,9
<i>dont: financement balance des paiements</i> <sup>3</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Au secteur privé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FMI	17,4	8,6	11,9	11,3	9,9	10,0	5,0
Accumulation d'arriérés (exceptionnel)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres flux <sup>4</sup>	26,7	86,4	108,4	19,1	19,9	21,4	23,1
<i>Pour mémoire:</i>							
Total financement balance des paiements <sup>3</sup>	17,4	8,6	11,9	11,3	9,9	10,0	5,0

Sources: Autorités nigériennes; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> À l'exclusion du FMI; ventilation disponible entre institutions bilatérales et multilatérales.<sup>2</sup> Inclut à la fois les prêts et les dons; à l'exclusion du FMI; ventilation disponible entre institutions bilatérales et multilatérales.<sup>3</sup> Inclut les transactions pour financer un déficit de la balance des paiements ou accroître les réserves.<sup>4</sup> Inclut tous les autres flux financiers nets et les erreurs et omissions.

Tableau 8. Niger: Dépenses publiques affectées aux secteurs social et rural, , 2004-08  
(Millions de francs CFA)

	2004		2005		2006		2007		2008
	Dépenses effectives	% des crédits	Dépenses effectives	% des crédits	Estimation dep. effec.	% des crédits	Estimation dep. effec. <sup>1</sup>	% des crédits	Budget (préliminaire)
<b>ÉDUCATION</b>									
<b>Total</b>	<b>53 590</b>	<b>81</b>	<b>63 071</b>	<b>79</b>	<b>65 046</b>	<b>82</b>	<b>70 147</b>	<b>73</b>	<b>101 904</b>
<b>Pourcentage du PIB</b>	<b>3,5</b>		<b>3,6</b>		<b>3,5</b>		<b>3,5</b>		<b>4,6</b>
Dépenses de fonctionnement	37 640	84	48 910	96	50 859	91	55 392	89	74 897
Salaires	23 440	97	23 790	98	25 904	93	38 147	88	53 014
Autres	14 200	69	25 120	93	24 955	89	17 245	91	21 883
Dépenses d'investissement	15 950	76	14 161	50	14 187	61	14 755	43	27 007
Financement intérieur	290		2 100	46	2 034	60	4 037	41	5 562
Financement extérieur	13 430	77	9 451	45	9 997	57	7 149	36	17 688
Ressources PPTE	2 230	59	2 610	83	2 156	90	3 569	87	3 757
<b>SANTÉ</b>									
<b>Total</b>	<b>27 870</b>	<b>78</b>	<b>31 740</b>	<b>84</b>	<b>34 184</b>	<b>89</b>	<b>36 439</b>	<b>75</b>	<b>56 962</b>
<b>Pourcentage du PIB</b>	<b>1,8</b>		<b>1,8</b>		<b>1,8</b>		<b>1,8</b>		<b>2,5</b>
Dépenses de fonctionnement	13 500	81	18 510	100	16 708	87	19 348	81	31 775
Salaires	4 900	100	5 220	102	6 733	120	6 969	103	7 018
Autres	8 600	73	13 290	99	9 975	74	12 379	73	24 757
Dépenses d'investissement	14 370	76	13 230	69	17 476	91	17 091	68	25 187
Financement intérieur	870	82	1 370	54	1 635	80	1 507	70	1 511
Financement extérieur	10 540	80	7 340	61	11 633	91	11 657	62	21 757
Ressources PPTE	2 960	65	4 520	98	4 208	98	3 927	96	1 919
<b>ÉDUCATION ET SANTÉ</b>									
<b>Total</b>	<b>81 460</b>	<b>81</b>	<b>84 140</b>	<b>72</b>	<b>99 230</b>	<b>84</b>	<b>106 586</b>	<b>73</b>	<b>152 766</b>
<b>Pourcentage du PIB</b>	<b>5,3</b>		<b>4,8</b>		<b>5,3</b>		<b>5,3</b>		<b>6,9</b>
Dépenses de fonctionnement	51 140	83	56 870	81	67 567	90	74 740	87	100 572
Salaires	28 340	98	29 010	99	32 637	97	45 116	90	60 032
Autres	22 800	70	27 860	69	34 930	84	29 624	82	40 540
Dépenses d'investissement	30 320	77	27 270	57	31 663	74	31 846	54	52 194
Financement intérieur	1 160	73	3 470	49	3 669	68	5 544	46	7 073
Financement extérieur	23 970	81	16 670	51	21 630	71	18 806	48	39 445
Ressources PPTE	5 190	62	7 130	92	6 364	95	7 496	91	5 676
<b>SECTEUR RURAL</b>									
<b>Total</b>	<b>66 586</b>	<b>70</b>	<b>58 682</b>	<b>67</b>	<b>77 885</b>	<b>65</b>	<b>73 358</b>	<b>68</b>	<b>115 593</b>
<b>Pourcentage du PIB</b>	<b>4,4</b>		<b>3,3</b>		<b>4,2</b>		<b>3,7</b>		<b>5,2</b>
Dépenses de fonctionnement	7 200	80	9 340	94	8 563	62	9 427	78	12 219
Salaires	3 240	97	3 250	89	3 823	93	3 838	90	4 386
Autres	3 960	69	6 090	97	4 740	48	5 589	72	7 833
Dépenses d'investissement	59 386	69	49 342	63	69 322	65	63 931	66	103 374
Financement intérieur	1 270	69	1 150	80	1 854	10	9 572	70	26 263
Financement extérieur	52 776	73	43 342	64	58 642	80	45 583	65	72 793
Ressources PPTE	5 340	47	4 850	53	8 826	62	8 776	72	4 318

Source: Autorités nigériennes; estimations des services du FMI.

1/ Dépenses prévisionnelles pour investissements financés sur ressources extérieures.



Tableau 9. Niger: Taxation des produits pétroliers, novembre 2007-mai 2008<sup>1</sup>  
(FCFA/litre)

	<b>Repère (Mar-07)</b>	nov-07	déc-07	janv-08	févr-08	mars-08	avr-08	mai-08	<b>Moyenne Nov-mai</b>
<b>Essence</b>									
Taxes brutes	180,10	200,44	204,87	209,62	212,54	209,56	211,69	216,05	209,25
Montant différé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,88	33,67	7,08
Taxes nettes	180,10	200,44	204,87	209,62	212,54	209,56	195,81	182,38	202,17
<i>Écart par rapport à mars 07</i>		<i>20,34</i>	<i>24,77</i>	<i>29,52</i>	<i>32,44</i>	<i>29,46</i>	<i>15,71</i>	<i>2,28</i>	<i>22,07</i>
<b>Diesel</b>									
Taxes brutes	132,25	154,75	162,11	167,06	173,90	168,93	177,30	182,55	169,51
Montant différé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41,66	68,90	15,79
Taxes nettes	132,25	154,75	162,11	167,06	173,90	168,93	135,64	113,65	153,72
<i>Écart par rapport à mars 07</i>		<i>22,50</i>	<i>29,86</i>	<i>34,81</i>	<i>41,65</i>	<i>36,68</i>	<i>3,39</i>	<i>-18,60</i>	<i>21,47</i>

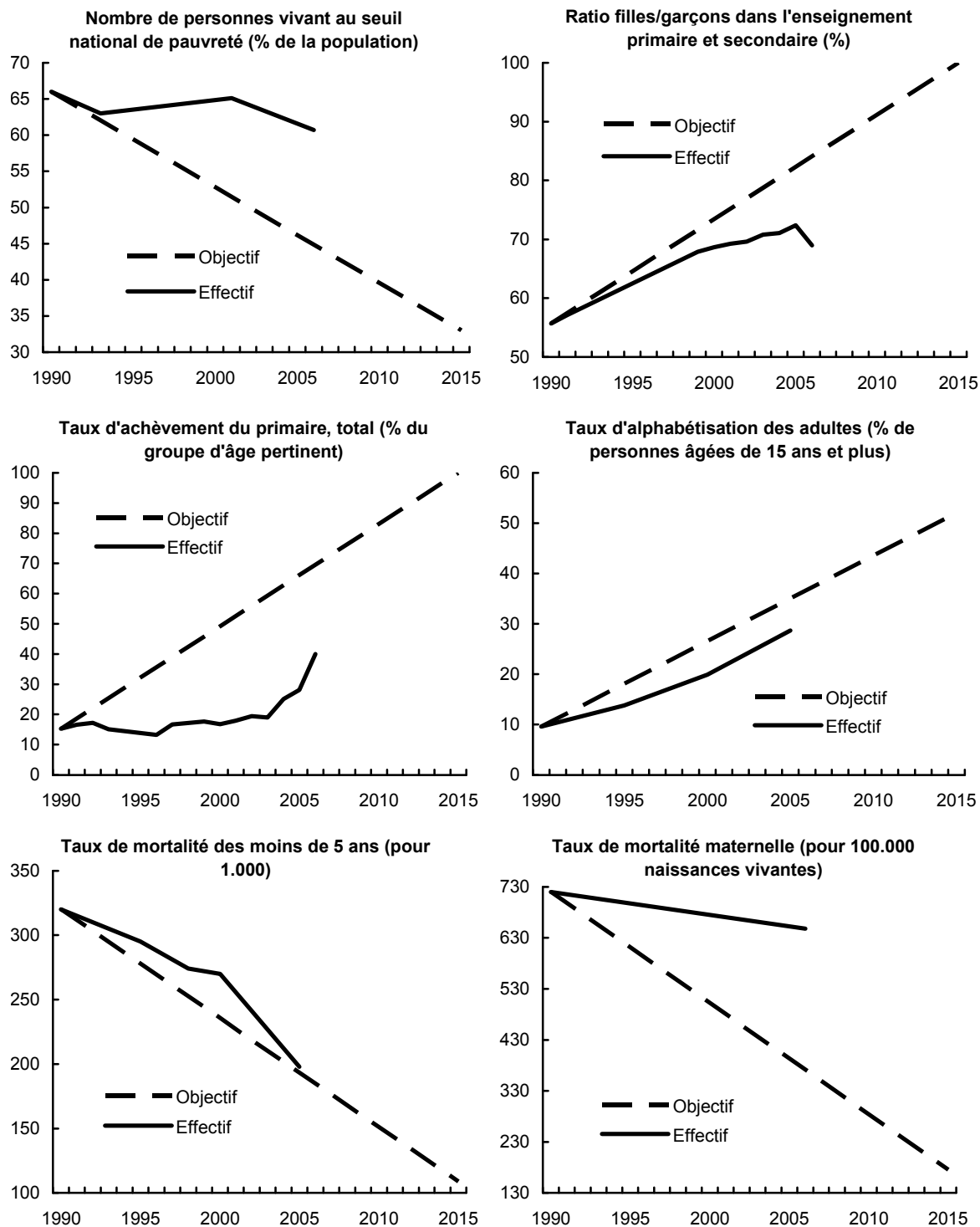
Source : Autorités nigériennes.

1/ Droits de douane *ad valorem*, TVA *ad valorem* et droits d'accise spécifiques (75 francs/litre pour l'essence et 29 francs/litre pour le diesel).

Tableau 10. Niger : Feuille de route de la conditionnalité structurelle au titre du programme financé par la FRPC

Objectifs stratégiques clés	Mesures de politique	Conditionnalité structurelle
<b>Renforcer la gestion financière publique et améliorer le lien entre le budget annuel et les objectifs du DSRP</b>	<p>Alignement à moyen terme des budgets annuels sur les priorités de la Stratégie de réduction de la pauvreté et sur les cadres des dépenses à moyen terme.</p> <p>Présentation des budgets annuels à l'intérieur d'un cadre triennal.</p> <p>Amélioration du suivi de l'exécution rapide des dépenses en faveur des pauvres.</p> <p>Meilleure allocation des fonds aux unités de dépense décentralisées.</p> <p>Meilleurs rapports sur l'exécution trimestrielle du budget.</p> <p>Accélération de la diminution des arriérés de paiement intérieurs.</p>	<p>Approbation par le Conseil des ministres d'un CDMT pour l'infrastructure et les transports pour le 30 novembre 2008 (r.s).</p> <p>Soumettre à l'Assemblée nationale avant la fin du mois de décembre 2008 un projet de loi de finance pour 2009 comprenant des projections d'investissements sur une période de trois ans (r.s).</p>
<b>Améliorer la transparence et les contrôles des dépenses publiques</b>	<p>Renforcer les contrôleurs financiers, la direction des marchés publics et la Cour des comptes.</p>	
<b>Accroître les recettes de l'État</b>	<p>Renforcer les audits fiscaux et accroître le personnel de l'unité Enquêtes du service des impôts.</p> <p>Améliorer l'administration de la TVA par des remboursements rapides tout en limitant les exonérations au titre du Code de l'investissement.</p> <p>Améliorer l'identification et la détermination des obligations fiscales des importateurs.</p> <p>Revoir le Code fiscal en réduisant l'impôt sur le bénéfice des sociétés, pour encourager le civisme fiscal et stimuler la création d'entreprises.</p>	<p>Adopter un décret ministériel pour garantir le remboursement effectif des crédits de TVA au plus tard le 31 décembre 2008 (c.r).</p>
<b>Renforcer la gestion de la dette</b>	<p>Renforcer la direction de la dette afin de surveiller de près l'impact des emprunts prévus sur la viabilité de la dette à long terme.</p>	<p>Établir des rapports semestriels sur la dette contractée et sur le programme des prochains emprunts, avec les conditions envisagées (r.s.).</p>
<b>Renforcer le secteur financier</b>	<p>Renforcer les institutions de microfinance, avec un meilleur environnement réglementaire et une meilleure assistance technique.</p> <p>Renforcer le financement de l'agriculture, principalement en recourant aux institutions de microfinance.</p> <p>Achever l'établissement de FinaPoste, la banque postale restructurée, et rembourser les dépôts postaux gelés.</p>	<p>Adopter avant la fin de septembre 2008 un texte réglementaire fixant les modalités de remboursement des dépôts d'épargne bloqués à la Caisse Nationale d'Épargne (c.r).</p>
<b>Améliorer le climat de l'investissement</b>	<p>Mettre en œuvre un plan d'action avec l'aide de la Banque mondiale pour réduire le coût de l'activité entrepreneuriale. La priorité devrait être accordée au raccourcissement des délais pour obtenir des permis, y compris pour les raccordements aux services publics de distribution, à l'amélioration de la formation professionnelle, au renforcement de la flexibilité du marché du travail et au raccourcissement des délais de traitement aux douanes.</p>	

Graphique 1. Niger: Indicateurs relatifs aux OMD



Source: Autorités nigériennes.

**APPENDICE I**

Niamey, le 12 mai 2008

M. Dominique Strauss-Kahn  
Directeur Général  
Fonds Monétaire International  
Washington, D.C 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. Le Gouvernement continue de mettre en œuvre les politiques et les réformes envisagées dans le programme appuyé par la deuxième Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance (FRPC) qui vient à expiration à fin mai 2008. Jusqu'à mi-mai 2008 tous les critères de réalisation ont été observés, sauf pour celui sur la réduction des arriérés intérieurs à fin décembre 2007, pour lequel, ayant déjà pris des mesures correctives, je sollicite une dérogation ; et celui concernant l'accroissement au delà de la limite convenue du différé d'impôts sur les produits pétroliers au début mai 2008, qui a été rendu nécessaire par la forte augmentation des prix internationaux, et pour lequel aussi je sollicite une dérogation.
2. En plus, toutes les mesures structurelles représentant des repères jusqu'à fin mars 2008 ont été respectées, quelques repères structurels demeurant encore non effectifs et pour lesquelles les mesures sont en cours d'adoption.
3. L'activité économique en 2007 a été favorable, et la croissance du PIB a été soutenue par l'activité dans les secteurs miniers, des télécommunications et du bâtiment. Les prix à la consommation, après une évolution favorable jusqu'à mi-2007, ont enregistré un accroissement assez fort en fin d'année, à cause de l'accroissement des prix des produits agricoles importés et des produits pétroliers; ainsi l'inflation en glissement annuel (décembre 2007 par rapport à décembre 2006) a atteint le taux de 4,7 pourcent.
4. Au cours de l'année 2007 les dépenses budgétaires de base, excluant les investissements financés par l'extérieur, sont restées en dessous des estimations du programme, tandis que les recettes ont dépassé les prévisions. Aussi, le déficit budgétaire et le financement intérieur ont été plus faibles que prévu au programme.

5. Le Gouvernement du Niger sollicite à la fois l'achèvement de la sixième revue du programme appuyé par la FRPC et un nouvel accord au titre de la FRPC pour la période 2008-11 en soutien d'un programme de réformes et de mesures ayant comme objectif une croissance durable et la réduction de la pauvreté, dans un cadre de stabilité macroéconomique. Les réformes viseront surtout à renforcer l'efficacité des dépenses publiques, la mobilisation des ressources internes, le renforcement du système financier et du climat des affaires. Ce programme, dont les lignes principales sont présentées dans le Mémorandum de Politiques Économiques et Financières ci-joint, est aligné sur les objectifs de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté pour 2008-12 qui a été adopté en octobre 2007. Compte tenu de l'envergure des politiques à mettre en œuvre, du succès dans la mise en œuvre du programme 2005-08, et des besoins importants de ressources extérieures en soutien de la croissance, le Gouvernement sollicite que ce nouvel accord au titre de la FRPC soit d'un montant de 23,03 millions de DTS (35 pour cent de la quote-part) avec une possibilité de porter ce montant à un niveau plus important, notamment en fonction de l'évolution du renchérissement des coûts des hydrocarbures et des produits sensibles.

6. Comme par le passé, le Gouvernement consent à la publication par le Fonds Monétaire International de la présente lettre d'intention, du Mémorandum de Politique Économiques et Financières, du Protocole d'accord technique et du rapport des services du FMI. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le Mémorandum ci-joint sont propres à assurer la réalisation des objectifs de son programme et il prendra toute autre mesure nécessaire à cette fin. Le Niger consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures et avant toute modification des politiques indiquées dans le Mémorandum conformément aux politiques du FMI au sujet de ces consultations.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma haute considération.

/s/

Ali Mahaman Lamine Zeine

Ministre de l'Économie et des Finances

Pièces jointes :

Mémorandum de politiques économiques et financières

Protocole d'accord technique

## **APPENDICE I - PIÈCE JOINTE I**

### **MÉMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU NIGER POUR 2008-2011**

#### **I. INTRODUCTION**

1. Ce mémorandum décrit les politiques économiques et financières que le gouvernement entend mettre en place avec le soutien d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le programme du gouvernement s'inspire des politiques définies dans la Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté 2008-2012 adoptée en octobre 2007 (SDRP), qui constitue la référence de l'appui apporté par les partenaires techniques et financiers du Niger. Le programme met l'accent principalement sur trois composantes: (i) le maintien d'un cadre macroéconomique stable permettant l'utilisation efficace des ressources disponibles, tant intérieures qu'extérieures, sans recours excessif au financement monétaire ou à un endettement extérieur insoutenable à long terme; (ii) le renforcement de la cohérence entre la programmation et l'exécution budgétaires et les priorités de la SDRP, conjuguée avec un effort d'élargissement de l'assiette fiscale de façon à contribuer à mobiliser les ressources nécessaires; (iii) un ensemble de réformes visant à stimuler la croissance du secteur privé et la diversification de l'économie par une réduction des coûts de transactions et un meilleur accès aux services financiers.

2. Le nouvel accord est le cinquième depuis l'accord de confirmation du 4 mars 1994, et le troisième accord depuis le rétablissement d'un gouvernement civil en janvier 2000, suite aux élections de 1999. Au cours de ces programmes successifs, le Niger a accompli des progrès considérables. La croissance réelle du PIB par tête a été positive, sauf en 2004 suite à la sécheresse, le taux d'investissement a augmenté, l'inflation a été modérée, les recettes budgétaires et les dépenses publiques prioritaires, y compris l'investissement financé sur ressources propres, ont très fortement augmenté.

#### **II. PERFORMANCE AU TITRE DU PROGRAMME DE 2005–2008 ET EVOLUTION ECONOMIQUE RÉCENTE**

3. Des progrès ont été particulièrement marqués au cours du programme 2005-2008. La croissance moyenne entre 2005–2007 a atteint 5,3 %, reflétant les bonnes performances de l'agriculture, des constructions, des transports et des télécommunications. Le taux d'investissement a été de 22 % en moyenne, avec une bonne performance des investissements tant privés que publics, ces derniers soutenus par l'aide extérieure. L'inflation a baissé en 2006. Toutefois l'augmentation des prix des hydrocarbures et des céréales dans la deuxième moitié de l'année 2007 a porté l'inflation de 2007 en glissement annuel à 4,7 %.

4. La sécurité alimentaire s'est améliorée en 2006 et 2007, grâce à une récolte exceptionnelle en 2006 et à la reconstitution des stocks céréaliers de sécurité, qui ont atteint 78.000 tonnes à la fin de 2007. Cependant, comme la récolte de 2007 a été un peu moins bonne que prévu, la vulnérabilité de la population s'est accrue dans certaines régions. Pour faire face à ce développement, un plan d'action est en cours d'exécution. Il comprend des programmes de vivres contre travail, paiements en cash contre travail, ventes de céréales à prix modérés, et des programmes nutritionnels pour les enfants.
5. Les exportations ont évolué de façon favorable notamment en 2007 (croissance de 25 %) à la suite de la révision à la hausse des prix à l'exportation de l'uranium. Ainsi le déficit de la balance des paiements courants est passé de 9,3 % du PIB en 2005 à 7,7 % en 2007; Sur la période 2005-2007, le compte de capital a dégagé d'importants excédents, grâce aux financements publics extérieurs et aux investissements directs, et en 2007 aux importantes ventes d'actifs miniers et de licence télécom, de sorte que les réserves extérieures nettes du Niger se sont nettement renforcées.
6. Les recettes budgétaires (qui avaient stagné autour d'une moyenne de 8,4 % du PIB au cours des années 1990s) sont passées de 10,8 % du PIB en 2005 à 15,5 % en 2007. Cette augmentation des recettes budgétaires et les économies résultantes résultant de la réduction de la dette extérieure au titre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en 2004 et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) obtenue en 2006, ont permis d'accroître les dépenses publiques, qui sont passées de 20,4 % du PIB en 2005 à 22,3 % en 2007, et une importante réduction des arriérés intérieurs. Les dépenses des secteurs de l'éducation, de la santé, et du développement rural, qui s'élevaient à 7,8 % du PIB en 2002, ont atteint 8,1 % en 2005 et environ 9 % du PIB en 2007.
7. Le déficit budgétaire global (base ordonnancement) a été réduit de 9,6 % du PIB en 2005 à 6,9 % du PIB en 2007, et le déficit de base (qui exclut les dépenses publiques directement financées par l'aide extérieure) de 2,8 % du PIB en 2005 à 0,9 % en 2007. Le résultat de 2007 reflète le bon comportement des recettes fiscales (11,7 % du PIB, contre 10,9 % en 2006 et 10,3 en 2005), avec une forte croissance des recettes au titre de la TVA et du BIC, et des recettes non fiscales très élevées (3,8 % du PIB) provenant de ventes d'actifs miniers et de la cession d'une licence télécom. En 2006 et 2007, la forte augmentation des recettes non fiscales a permis une accumulation de dépôts du Trésor à la Banque centrale.
8. La masse monétaire s'est accrue de 16 % entre 2005 et 2007, et son ratio par rapport au PIB est passé de 14,2 % à 18 %, suite surtout à un accroissement des dépôts qui montre un approfondissement de l'intermédiation bancaire. Les crédits à l'économie ont augmenté de 24 % par an avec un niveau de départ relativement faible. Les avoirs extérieurs nets du système bancaire se sont fortement relevés reflétant ainsi les recettes liées à l'exploitation de l'uranium (cession de licences, et dividendes exceptionnels), et la cession d'une licence télécom en décembre 2007.

9. Les réformes mises en place ont permis une amélioration sensible de la gestion des finances publiques. L'augmentation des recettes résulte du renforcement des administrations fiscale et douanière. La base de l'assiette fiscale s'est élargie et le nombre de contribuables défaillants a diminué. Le suivi des flux d'importations s'est amélioré, grâce surtout à l'interconnexion informatique entre les postes frontaliers et les bureaux de Niamey, permettant des contrôles plus efficaces. Le gouvernement a aussi pris des mesures pour améliorer la gestion des ressources minières, en révisant les codes pétroliers et miniers et renégociant en 2007 les contrats avec les sociétés exploitant les mines d'uranium. Ces actions, et l'octroi de nouvelles concessions minières, ont contribué à augmenter largement les recettes non fiscales en 2007.

10. En même temps, des progrès importants ont été accomplis dans la gestion des dépenses. Une liste unifiée élaborée et codifiée en 2007 permet d'identifier et de suivre les dépenses publiques de lutte contre la pauvreté. Le renforcement de la structure informatique du circuit de la dépense permet désormais un suivi mensuel et trimestriel de la consommation des crédits. Les dépenses prioritaires affectées au Programme Spécial du Président ont fait l'objet d'un suivi particulier. L'Agence de Régulation des Marchés Publics publie régulièrement les résultats des marchés publics. Les contrôleurs financiers ont été mis en places en 2007 dans tous les ministères, et un manuel de procédures a été adopté, préparé avec l'assistance technique de l'Union Européenne. Une direction générale du contrôle des marchés publics, responsable du contrôle a priori, a été mise en place en 2007, mais ses structures deviendront pleinement opérationnelles en 2008 .

11. La loi des règlements pour l'année 2005 a été adoptée par l'Assemblée Nationale en novembre 2007, et celle pour 2006 est en cours d'examen par la Cour des Comptes et est soumise à l'Assemblée Nationale. La loi d'amnistie pour valider les balances d'entrée provisoires de 1997 sera approuvée courant 2008. La séparation des fonctions comptables et administratives du Trésor a été établie par un décret adopté en 2007.

12. Un audit des arriérés à fin 1999 a été effectué en 2005 et un plan de réduction des arriérés a été établi en avril 2007. Les arriérés ont été réduits en moyenne de 13,7 milliards de francs CFA par an (0,7 % du PIB estimé de 2007) depuis le début du programme. Dans la période 2005-2007, la priorité a été accordée au paiement des arriérés de salaires et envers les fournisseurs publics et privés.

13. En plus des réformes visant à renforcer la gestion des finances publiques, le Gouvernement a entrepris des réformes visant à améliorer le climat des affaires et commencé une réforme en profondeur du secteur financier. Le processus de privatisation du Crédit du Niger est achevé. La création d'une nouvelle banque postale FinaPoste est en cours et la demande d'agrément sera soumise à la Commission Bancaire avant fin septembre 2008; le secteur de la micro finance a été réorganisé, avec l'établissement d'une autorité de régulation et la recapitalisation de Taimako et du Mouvement des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit (MCPEC).



14. Concernant les résultats du programme de 2007, depuis la dernière revue du programme, tous les critères de réalisation quantitatifs et indicateurs au 31 décembre 2007 ont été respectés, sauf celui relatif à la réduction des arriérés intérieurs, qui a atteint 14,8 milliards de FCFA contre un objectif de 15,8 milliards (Tableau 1a). Des mesures ont été déjà prises pour rattraper ce retard.

15. Les critères de réalisation structurels et repères structurels suivant ont été respectés (Tableau 2a) :

- Application de la formule convenue de fixation du prix des produits pétroliers (critère de réalisation, appliqué depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007 à ce jour; une dérogation avait été obtenue pour non-respect de ce critère entre avril et octobre 2007).
- Suivi des indicateurs de résultats mensuels des principaux bureaux de douanes et transmission des rapports mensuels au FMI (critère de réalisation continu)
- Introduction d'un régime simplifié d'imposition pour les petites et moyennes entreprises (critère de réalisation pour fin décembre 2007).
- Déboursement de la subvention annuelle de service universel à Niger Poste.
- Adoption du décret portant organisation et attributions de la Direction générale du contrôle des marchés publics.
- Finalisation des compensations entre le Trésor et la Nigelec.

16. S'agissant du repère structurel sur la régularisation des comptes des déposants au Trésor qui sont négatifs et la fermeture des comptes inactifs, le plus important compte débiteur a été régularisé en décembre 2007 (compte relatif aux jeux de la francophonie), et les comptes inactifs ont été clôturés en mars 2008. Quant à la réduction du seuil du montant des marchés publics devant être soumis à la Direction générale du contrôle des marchés publics de 300 à 100 millions de francs CFA, il a été décidé de la remettre au 30 septembre 2008 pour éviter d'introduire des blocages dans la phase de mise en place de cette nouvelle direction.

17. La compensation des dettes entre le Trésor et la Sonitel est en cours de discussion. La finalisation des accords pour le règlement des arriérés du Trésor envers les banques n'a pas été réalisée en raison :

- de la non conclusion des discussions initiées par le MEF sur les pénalités et sur les intérêts ;
- de la nécessité de conduire une vérification sur les bons de trésor 1995 détenus par les banques.

### III. OBJECTIFS À MOYEN TERME ET CADRE MACROÉCONOMIQUE POUR 2008-2011

18. Le principal défi auquel le gouvernement est confronté est de consolider la croissance économique et de réduire la pauvreté tout en préservant l'équilibre des finances publiques essentiel à la stabilité macroéconomique. Pour ce faire, la stratégie du gouvernement est de maintenir le déficit budgétaire à un niveau qui peut être financé par l'aide extérieure; d'augmenter les recettes fiscales intérieures pour allouer davantage de ressources aux dépenses prioritaires, tout en améliorant l'efficacité de la dépense publique; et d'encourager le développement du secteur privé indispensable à la croissance à long terme, par un effort systématique d'amélioration du climat des affaires.

#### **Cadre macroéconomique**

19. Le cadre macroéconomique du programme 2008-2011 se base sur un taux de croissance annuel moyen d'environ 5 %, qui est compatible avec le scénario intermédiaire de la SDRP et correspond à la moyenne des trois dernières années. La croissance sera soutenue par les investissements dans le secteur agricole dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du développement rural (accroissement des périmètres irrigués, nouveaux barrages, aménagements hydrauliques, amélioration du cheptel), les infrastructures routières, le transport, l'énergie et le secteur minier (développement de nouvelles mines d'uranium). La production d'uranium devrait plus que doubler à l'horizon 2012. Le taux de croissance pourrait être plus élevé si les financements extérieurs dépassaient les prévisions actuelles, qui sont basées sur le maintien de l'aide extérieure à environ 10 % du PIB. Quant à l'inflation, l'objectif est de la limiter à un taux annuel moyen de 2 % pour la durée du programme, ce qui est conforme aux normes de l'UEMOA.

20. Le déficit de la balance des paiements courants pourrait s'accroître, en dépit d'une augmentation des exportations d'uranium en volume et en valeur, du fait des investissements importants dans le secteur minier et des infrastructures, avec un fort contenu d'importation. L'entrée de capitaux privés importants, et l'aide publique au développement devrait couvrir ce déficit et permettre un accroissement des avoirs extérieurs nets.

21. Le déficit budgétaire de base pour la période 2009-2011 devrait se maintenir autour de 2 % du PIB, qui devrait être couvert par l'aide budgétaire extérieure. Le déficit sera plus élevé en 2008, reflétant des dépenses prioritaires additionnelles couvertes par les recettes non fiscales exceptionnelles encaissées en 2007.

22. L'un des objectifs principaux du programme est de renforcer la gestion des finances publiques, au niveau de la préparation budgétaire, de l'exécution et contrôle, notamment pour assurer la cohérence du budget annuel de l'État avec les priorités de la SDRP et les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) des ministères prioritaires (éducation, santé et développement rural, qui sont en cours d'actualisation, et celui pour l'équipement et les transports en préparation). Les rapports annuels de mise en œuvre de la SDRP seront

préparés en juillet de chaque année, pour que l'état de réalisation des programmes prioritaires soit pris en compte dans la préparation du budget pour l'année suivante.

23. La loi de finances pour 2009 présentera en annexe les programmes d'investissements pour 2009-12 pour les secteurs prioritaires de la SDRP et leurs CDMT; toutefois ces CDMT devront faire l'objet de validation sur la base du cadrage macroéconomique pour assurer qu'ils soient compatibles avec les ressources disponibles. Les besoins additionnels pour la mise en œuvre de la SDRP feront l'objet d'une recherche de mobilisation de ressources auprès des bailleurs ou de mobilisation de ressources fiscales. La présentation par budget programme des actions prioritaires de la SDRP sera aussi annexée au budget pour 2009. Elle précisera les ressources internes et externes identifiées et des gaps qui restent à couvrir. Un cadre de dépenses publiques globales sera préparé à l'horizon 2010.

### **Gestion des finances publiques**

24. Le gouvernement est en train de renforcer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté, de façon à en assurer une exécution sans retards. A cette fin: i) la mise en place des crédits au début de l'année a été accélérée; ii) les procédures des engagements et mandatements deviendront plus rapides, avec la mise en place de la salle pilote qui sera opérationnelle dès le 1 juin 2008. A terme, les ordonnancements devraient devenir la responsabilité des principaux ministères dépensiers. Des rapports d'exécution physique et budgétaire seront établis chaque semestre pour les secteurs de la santé et de l'éducation, et seront transmis aux partenaires au développement qui apportent un soutien budgétaire aux secteurs. La libération des crédits délégués pour les services déconcentrés de l'éducation et la santé sera accélérée, pour permettre à ces unités de remplir leur mission efficacement. Le fonctionnement des centres de sous ordonnancements sera amélioré, grâce à leur informatisation, qui est en cours, pour permettre un suivi plus rapide de l'exécution de ces crédits.

25. Les allocations budgétaires pour les secteurs prioritaires de la SDRP (santé, éducation, développement rural, équipement) ont augmenté dans les récentes années et dans le collectif budgétaire 2008, et atteignent en 2008 l'équivalent de 13.2 % du PIB. Ce ratio sera maintenu ou augmenté sur la période 2008-2011. Les ressources pour l'entretien routier seront nettement augmentées en 2009, pour atteindre un montant minimum de 5,5 milliards de FCFA contre seulement 3 milliards en 2007.

26. Compte tenu du poids que les arriérés intérieurs représentent pour le secteur productif le Gouvernement a établi des objectifs précis de réduction de ces arriérés sur la période 2008-2011, par catégorie de créanciers.

27. Le gouvernement continuera à renforcer la transparence et les contrôles dans la gestion des finances publiques. Il augmentera, notamment, les moyens mis à la disposition de la Direction Générale des Marchés Publics (DGCMP) et de la Cour des Comptes, qui ont été créées récemment et qui bénéficient de l'assistance technique d'un certain nombre de

partenaires extérieurs. La loi transformant la Chambre des Comptes en Cour des Comptes indépendante a été promulguée le 15 octobre 2007 et publiée au Journal Officiel. La formation des vérificateurs et des auditeurs de la Cour des Comptes bénéficiera de l'assistance technique des partenaires au développement notamment ceux qui ont aussi aidé à mettre au point le manuel de procédures. Cette formation sera renforcée.

28. L'Inspection Générale des Finances est en train d'être renforcée. L'inspection d'État portera une attention particulière à la vérification physique des réalisations dans les secteurs prioritaires en établissant des rapports périodiques détaillés. Ces rapports contribueront aussi au suivi de la mise en œuvre de la SDRP.

29. Des inspections sur la mise en œuvre et des réalisations du Programme Spécial du Président financé sur ressources PPTE sont programmées en 2008, comme l'a instruit le Président de la République.

30. Un exercice d'évaluation du système de responsabilité en matière financière et de dépenses publiques (Programme dépenses publiques et responsabilité financière, PEFA) sera effectué en 2008 en concertation avec les partenaires au développement. A cet effet, un comité technique pour le suivi de cet exercice a été créé en février 2008. L'équipe d'experts internationaux sera sélectionnée avant fin avril 2008 et conduira cette évaluation avant fin septembre 2008.

31. L'assiette fiscale sera élargie en renforçant les services de recherche et de vérification, notamment en accroissant le nombre des opérateurs économiques qui sont taxées selon le régime réel et améliorant les contrôles. La fiscalité foncière sera renforcée, notamment pour accroître les recettes des collectivités locales. Au niveau des douanes, l'effort sera mis dans l'exploitation des données sur les cargaisons à partir des ports d'embarquement, et sur les contrôles a posteriori. L'objectif poursuivi est d'augmenter les recettes fiscales de 1,5 point de PIB en trois ans, pour atteindre 13,1 % du PIB en 2011.

32. La gestion de la dette extérieure continuera à être suivie attentivement, avec l'objectif d'éviter toute accumulation qui pourrait mettre en danger la soutenabilité de la dette. La Direction de la Dette Publique sera renforcée, avec une formation adéquate de son personnel, pour lui permettre de jouer efficacement son rôle d'analyse de l'impact des nouveaux prêts en cours de négociation sur la soutenabilité de la dette à long terme.

33. Compte tenu de l'importance d'éviter un niveau d'endettement qui ne serait pas soutenable, le Gouvernement encourage ses partenaires extérieurs à intensifier leur assistance financière sous forme de dons ou de prêts très concessionnels en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD. Le cadre macroéconomique pour 2008-2011 pourra être actualisé pour tenir compte des engagements additionnels des partenaires qui, il faut l'espérer, pourront dépasser le niveau de 2007 (8,5 % du PIB). Le gouvernement estime que le Niger pourrait absorber une augmentation des flux d'aide beaucoup plus élevée par rapport à ce niveau sans que cela ne pose un risque à la stabilité macroéconomique.

## **Amélioration du climat des affaires et secteur financier**

34. Pour appuyer la croissance, il est indispensable d'améliorer le climat des affaires et de faciliter l'accès aux services financiers. Une série de mesures a été mise au point (voir ci-dessous), faisant suite à celles déjà prises dans les dernières années qui ont inclue la baisse du taux du droit d'enregistrement et du coût de création des nouvelles entreprises. Pour améliorer l'accès aux services financiers, le Gouvernement achèvera les réformes en cours concernant la mise en place de FINAPOSTE et le dégel des dépôts de l'ancienne caisse d'épargne (critère de réalisation pour fin septembre 2008). Une des priorités du Gouvernement en matière de développement des services financiers est de renforcer les mécanismes de financement de l'agriculture. A cet effet, l'accent sera mis sur le développement des réseaux de micro finance, qui restent moins étendus au Niger que dans les autres pays de l'UEMOA. Le Gouvernement participera au programme d'évaluation de la stabilité du secteur financier (FSAP), suite à l'évaluation qui a été faite au niveau régional de l'UEMOA en 2007 et utilisera les conclusions et recommandations de cette évaluation pour définir les réformes les plus utiles.

## **IV. LE PROGRAMME POUR 2008**

### **A. Le cadre macroéconomique et la politique budgétaire**

35. Les principaux objectifs du programme pour 2008 sont de soutenir la croissance du PIB, qui devrait dépasser 4 %, avec la poursuite des réformes structurelles, et de maintenir une situation équilibrée des finances publiques, en affectant les ressources additionnelles provenant du secteur minier et de la vente de la licences télécom aux secteurs prioritaires en cohérence avec les objectifs de la SDRP. La croissance du PIB devrait être soutenue par l'impact des investissements dans le secteur minier et dans les infrastructures, soit privés ou publics, et par la croissance dans la construction, l'énergie et les transports. Le déficit de la balance des paiements courants devrait s'accroître par rapport à 2007, et atteindre 9,7 % du PIB, en dépit de la forte augmentation des prix à l'exportation de l'uranium, à cause de la forte hausse des prix des produits alimentaires importés et des produits pétroliers, ainsi que des importations liées aux investissements.

36. Les efforts d'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques et de sa transparence seront renforcés, dans le cadre de l'initiative PEMFAR. Une attention particulière a été donnée à la consommation plus rapide des enveloppes budgétaires pour les secteurs prioritaires, grâce au lancement des procédures d'appels d'offre des marchés en 2008 sans attendre la mise en place des crédits. La mise en place de la salle pilote, prévue pour mi-2008, devra accélérer les procédures de la dépense, notamment l'engagement des crédits. A terme, en 2009, il devra être possible d'attribuer le rôle de confirmation des engagements des dépenses aux contrôleurs financiers des ministères, allégeant ainsi la centralisation des dépenses au Ministère des Finances.

37. Le budget initial pour 2008, approuvé en décembre 2007, a fait l'objet d'un collectif budgétaire qui sera présenté à l'Assemblée Nationale en juin 2008 pour allouer des ressources additionnelles pour 70 milliards de FCFA (3,2 % du PIB), reçues principalement à fin 2007, dont 15 milliards de dividendes exceptionnels des sociétés minières, 21 milliards de vente d'actifs miniers, et 31 milliards de vente d'une licence télécom. Par ailleurs, en vue d'atténuer la hausse vertigineuse des prix des produits importés, notamment ceux de première nécessité, le Gouvernement a proposé, dans le cadre du collectif budgétaire en cours d'examen par l'Assemblée Nationale, les mesures de détaxation desdits produits (riz, huiles, sucre, farine de blé). Celles-ci ont induits des moins values de recettes fiscales estimées à 12,4 milliards de FCFA, atténuées par un accroissement attendu des recettes au titres des impôts sur les bénéfices des sociétés minières, de la redevance minière à la suite de la hausse des prix à l'exportation de l'uranium négociée pour 2008 et des compensations fiscales UEMOA et CEDEAO d'un montant de 11,9 milliards de FCFA, d'ou un déficit de 0,6 milliards de FCFA. Ces mesures s'ajoutent à celles en cours dans les zones rurales pour renforcer la sécurité alimentaire pour les populations les plus vulnérables. Dans le moyen terme, les programmes de renforcement de la production agricole dans le cadre de la stratégie de développement rural devraient accroître l'autosuffisance alimentaire et réduire la vulnérabilité aux fluctuations des prix internationaux.

38. Le collectif budgétaire accroît les dépenses de 78,4 milliards de FCFA (3,6 % du PIB). Il privilégie les dépenses pour la sécurité et le développement (respectivement 10 et 45 milliards de FCFA), et inclut un ajustement des indemnités de salaire pour 11,1 milliards de FCFA. Les dépenses de développement incluent 3,8 milliards pour assurer la gratuité des soins pour les enfants et les femmes enceintes en les portant à 7,8 milliards de FCFA. Il est important de noter que des montants importants ont été consacrés au développement agricole et l'élevage (périmètres irrigués, aménagement des terres, services de vaccination animales, achat des engrais, abattoirs modernes, amélioration génétique, renforcement du Riz du Niger).

39. La rigueur dans la gestion des dépenses sera encore accrue avec: i) le renforcement du contrôle financier et des divisions chargées de la passation des marchés dans les ministères avec des programmes de formation appuyés par l'ARMP; ii) l'accroissement des effectifs de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics; iii) l'amélioration des centres de sous-ordonnement, et (iv) le renforcement en cours de la Cour des Comptes, avec des recrutements additionnels. Par ailleurs, l'ARMP conduira des audits des marchés publics, avec une assistance de l'Union Européenne. Au niveau du Trésor, l'informatisation des opérations de la Caisse Générale, qui est essentielle pour en améliorer le fonctionnement et la transparence, est en cours et devrait être achevée au cours du premier semestre de 2009.

40. Les recettes fiscales devraient atteindre le niveau de 11,5 % du PIB en 2008. Les recettes non fiscales devraient atteindre 26,5 milliards de FCFA (1,2 % du PIB), dont 15 milliards des dividendes exceptionnels des sociétés d'uranium reçus par le Trésor en janvier 2008. Les administrations fiscales et douanières continueront leurs efforts de maîtrise

de la fraude et du contrôle de l'assiette. Les mesures principales au niveau de la DGI concernent : i) le renforcement du service enquête et recherche et du service de vérification, avec des recrutements additionnels; l'objectif clef doit être d'élargir le nombre des opérateurs enregistrés sous un numéro d'identification fiscale en ramenant sous ce régime les opérateurs non enregistrés ou enregistrés à tort sous le régime de la patente synthétique (NIF P) ; ii) le renforcement du contrôle fiscal surtout sur les entreprises hors de Niamey; iii) la préparation d'un système efficace de plein remboursement des crédits TVA pour les exportateurs, accompagné par une rigueur accrue dans le suivi des exonérations au titre du code des investissements; à cette fin, un texte sera adopté avant fin décembre 2008 introduisant les principes et les modalités de remboursement des crédits TVA à toute entreprise exportatrice, y compris les miniers (critère de réalisation); iv) l'amélioration du recouvrement de la taxe foncière, surtout sur les personnes physiques, grâce à un renforcement des services du cadastre. La répartition des recettes au titre de la fiscalité immobilière et de la patente synthétique entre administration centrale et collectivités locales sera revue dans la loi des finances 2009 afin de renforcer les recettes locales.

41. Des réformes additionnelles de la fiscalité seront mises en chantier, dans le cadre de la refonte en cours du Code Général des Impôts, qui devra être accompagné par une révision des avantages fiscaux du code des investissements. Ainsi, il paraît approprié de revoir à la baisse le taux du BIC, comme dans les autres pays de la région, conjointement à une révision des avantages consentis par le code des investissements. S'agissant de la taxe immobilière sur les investissements en capital fixes des personnes morales, une évaluation de leur possible effet dissuasif sur les investissements sera effectuée. Le gouvernement sollicitera une assistance technique du Département des Finances Publiques du Fonds avant la finalisation de ces réformes.

42. Au niveau de la douane, les efforts se concentreront sur: i) l'introduction du suivi des cargaisons à destination du Niger à partir des ports d'embarquement, à travers des bordereaux de suivi; ce document a été rendu obligatoire par un arrêté conjoint des Ministres des Finances et des Transports adopté en février 2008 ; ii) l'interconnexion entre bureaux frontaliers et les bureaux régionaux de l'intérieur qui devrait être complétée courant 2008 et permettra un suivi plus rigoureux des opérations de dédouanement; iii) le renforcement du contrôle de la valeur avec l'aide de la société de vérification; iv) le renforcement des contrôles à posteriori, y compris les visites de chantiers et des inventaires des entrepôts.

43. Par ailleurs, pour protéger les recettes, le gouvernement continuera à appliquer le mécanisme mensuel de fixation des prix des produits pétroliers selon les dispositions du décret d'août 2001. Le total des droits et taxes par litre et par produit ne sera pas réduit, en moyenne mensuelle calculé sur les six mois précédents, par rapport au montant de mars 2007. En cas de situation d'urgence qui requiert de revoir cette politique, le gouvernement consultera les services du Fonds concernant l'adoption de mesures appropriées.

44. L'objectif de réduction des arriérés intérieurs pour 2008 est fixé à 15,2 milliards de FCFA, y compris la réduction des restes à payer au Trésor (RAP) sur les exercices 2006 et antérieurs. Une ventilation de cette réduction par secteur a été établie. Elle privilège l'élimination des arriérés envers les fournisseurs privés, la finalisation de l'accord avec les banques commerciales et avec la CNSS. Les dépôts gelés de l'ex ONPE seront remboursés graduellement, selon des modalités qui seront définies avant fin juin 2008 (critère de réalisation). Les réductions des arriérés pour 2009 et 2010 devraient permettre de résorber la presque totalité des arriérés. L'encours des RAP à fin 2008 sur l'exercice 2008 ne devra pas dépasser celui existant à fin 2007 sur l'exercice 2007. Tout excédent sera considéré comme une augmentation d'arriérés, qui sera déduite de la réduction concernant les arriérés définis au début.

45. Après la forte accumulation de dépôts à la BCEAO en 2007 pour 36 milliards de FCFA (1,8 % du PIB), le cadre budgétaire pour 2008 prévoit l'utilisation en 2008 de ces dépôts pour un montant de 47 milliards de FCFA.

### **B. Monnaie, crédit et réformes dans le secteur financier**

46. En 2008 la politique monétaire continuera à être poursuivie au niveau régional avec l'objectif de contenir l'inflation et maintenir un niveau adéquat des réserves extérieures. La croissance du crédit à l'économie devrait continuer à être soutenue, à un taux d'environ 12 %, et la croissance monétaire pourrait dépasser celle du PIB nominal, comme en 2007. Les avoirs extérieurs de la banque centrale devrait s'accroître modérément.

47. La réforme du secteur financier se poursuivra, avec le démarrage des opérations de FinaPoste, prévu pour le deuxième semestre, la reprise des opérations du Crédit du Niger, et le renforcement des réseaux de micro finance, avec l'assistance technique d'un certain nombre de bailleurs de fonds. Les autorités monétaires resteront vigilantes pour assurer le respect des ratios prudentiels, et la bonne qualité des crédits, pour arrêter la hausse du taux de dégradation des crédits observée en 2006–2007 (taux des crédits en souffrance de 21,8 % à fin 2007).

### **C. Les financements extérieurs**

48. En 2008 le montant de l'aide budgétaire devrait atteindre 80,8 milliards de FCFA, y compris le déboursement des montants déjà prévus pour 2007 pour l'appui budgétaire de l'UE (10,5 milliards de FCFA) et de la Banque Mondiale (12 milliards de FCFA). Le gouvernement s'engage à ne pas contracter des prêts à un taux de concessionnalité inférieure à 35 %. De plus le gouvernement s'efforcera de contracter des prêts aux conditions les plus favorables possibles, avec des éléments dons supérieurs à ce minimum. Il consultera les services du Fonds sur tout emprunt envisagé dont l'élément don, bien que supérieur à 35 pourcent, serait proche de ce minimum. Dans ce cadre, il renforcera la direction de la dette publique, pour améliorer la planification de l'endettement et vérifier sa soutenabilité; à cette fin, un exercice de vérification de soutenabilité de la dette sera effectué chaque année.



En outre le Ministère des Finances préparera des rapports semestriels sur la dette extérieure contractée et ses termes, et sur le programme d'emprunt pour les prochains six mois et les termes prévus (repère structurel).

#### **D. Autres réformes structurelles**

49. L'amélioration du climat des affaires et un élément essentiel pour assurer une croissance soutenue sur le moyen terme, et la diversification de l'économie. Dans ce cadre le gouvernement a mis au point un plan d'action qui a été discuté avec la Banque Mondiale et les représentants des investisseurs privés. Les principales mesures préconisées sont les suivantes: i) réduction des procédures pour la création de nouvelles entreprises de 11 à 8 avant fin 2008; ii) réduction des procédures pour les transferts de propriété de manière à réduire le nombre de jours nécessaires de 49 en 2006 à 19 en 2008; iii) raccourcissement des procédures pour l'enregistrement des titres fonciers, grâce au renforcement de la direction du cadastre. S'agissant des services essentiels pour les entreprises, la fourniture d'électricité s'est améliorée en 2007 avec l'achèvement des travaux d'interconnexion avec le Nigeria effectués par Nigelec.

50. Le gouvernement est engagé à rendre le régime minier transparent et incitatif en cohérence avec les normes UEMOA. Une révision du code minier adoptée en 2006 est intervenue début 2008 pour rendre le régime plus attrayant pour les grands investissements.

51. Le Niger a adhéré à l'Initiative EITI en 2005. Un premier rapport sur la réconciliation des données des paiements par les opérateurs miniers et les recettes de l'État couvrant les années 2005-2006 sera rédigé par un consultant indépendant au cours de 2008, et sera suivi par un deuxième rapport couvrant l'année 2007. Avec les ressources du Fonds Fiduciaire pour l'initiative EITI, un plan d'action sera mis en œuvre en 2008 pour i) renforcer la capacité des divers acteurs (Ministère des Finances et des Mines, société civile, entreprises); et ii) améliorer le système de communication.

#### **V. LE SUIVI DU PROGRAMME**

52. Le suivi du programme se basera sur des critères de réalisation quantitatifs semestriels et continus, des critères de réalisations structurels, y compris certains continus, et des repères quantitatifs et structurels (Tableaux 1b et 2b). La définition des critères de réalisation et des repères est présentée dans le Protocole d'Accord Technique. Les plafonds trimestriels sur le financement intérieur, nets de la position envers le FMI, seront ajustés à la hausse dans le cas d'une moins-value de l'aide budgétaire extérieure (net du service de la dette extérieure) par rapport aux prévisions du programme, jusqu'à un maximum de 30 milliards de francs CFA. Ceci devra permettre l'exécution du programme des dépenses prioritaires pour la lutte contre la pauvreté et, dans le cas d'une plus-value, une exécution plus rapide de ce programme.

53. Le Niger effectuera deux revues avec le Fonds pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre du programme au cours de sa première année; la première revue sera effectuée avant fin novembre 2008, et la deuxième avant fin avril 2009.

Table 1a. Niger: Critères de réalisation quantitatifs et indicateurs, 1<sup>er</sup> janvier 2007-31 décembre, 2007  
(milliards de francs CFA)

	Fin mars			Fin juin			Fin septembre			Fin décembre		
	Indicateurs			Critères de réalisation			Indicateurs			Critères de réalisation		
	Prog.	Prog. Adj.	Est.	Prog.	Prog. Adj.	Est.	Prog.	Prog. Adj.	Est.	Prog.	Prog. Adj.	Est.
<b>A. Critères de réalisation et cibles indicatives</b> (Cumulé à partir du 31 décembre 2006)												
Financement inférieur net du gouvernement 1/2/	-7,0	-10,8	-21,2	7,9	20,9	-19,5	6,4	15,5	-10,1	11,4	31,4	-27,5
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement 3/	1,0	1,0	6,6	5,0	5,0	8,6	6,0	6,0	11,8	15,8	15,8	14,8
Pour mémoire :												
L'appui extérieur net du service de la dette 4/	15,8	...	19,6	30,8	...	17,8	51,9	...	42,8	70,1	...	43,8
Aide budgétaire brute	17,1	...	20,0	33,5	...	20,0	56,0	...	44,1	77,1	...	50,7
Service de la dette	1,4	...	0,4	2,7	...	2,2	4,2	...	1,3	6,9	...	6,9
<b>B. Critères de réalisation suivis sur une base continue</b>												
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0,0	...	...	0,0	...	0,0	0,0	...	0,0	0,0	...	0,0
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an 5/	0,0	...	0,0	0,0	...	0,0	0,0	...	0,0	0,0	...	0,0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an 6/	0,0	...	0,0	8,5	...	8,5	8,5	...	8,5	8,5	...	8,5
<b>C. Cibles indicatives</b> (Cumulé à partir du 31 décembre 2006)												
Solde budgétaire de base 7/	-14,0	...	3,3	-42,6	...	0,9	-62,6	...	-31,4	-74,8	...	-17,9
Recettes budgétaires 8/	56,2	...	59,8	112,7	...	128,4	170,2	...	191,4	258,7	...	309,0
	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	0,0

N.B. Les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique.

1/ Critères de réalisations pour les indicateurs de programme en A et B, cibles indicatives autrement.

2/ Ce plafond sur le financement inférieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note 4/, sont supérieures ou inférieures aux prévisions du programme. Si les décaissements sont inférieurs aux montants attendus, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse jusqu'à un maximum de 20 milliards de FCFA à fin de chaque trimestre 2007. Si les décaissements sont supérieurs aux montants attendus, le plafond ne sera pas ajusté à la baisse, pour les premiers 5 milliards de FCFA.

3/ Minimum.

4/ Aide extérieure, incluant l'allègement traditionnel de la dette et l'assistance intermédiaire dans le cadre de l'initiative PPTF, mais excluant le financement du FMI.

5/ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation et l'allègement de la dette.

6/ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

7/ Minimum. Défini comme la différence entre les recettes budgétaires (sans les dons et les recettes de compensation) et les dépenses totales autres que celles sur financement extérieur.

8/ Minimum. Exceptées les recettes de compensation et les recettes de privatisation.

Table 1b. Niger: Critères de réalisation quantitatifs et indicateurs, 1er janvier 2008 - 31 décembre 2008  
(Milliards de francs CFA)

	Fin mars	Fin juin	Fin septembre	Fin décembre
	Indicateurs	Critères de réalisation	Indicateurs	Critères de réalisation
	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
<b>A. Critères de réalisation et cibles indicatives</b>				
(Cumulé à partir du 31 décembre 2007)				
Financement intérieur net du gouvernement 1/ 2/	1.4	18.1	38.7	36.8
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement 3/	4.0	7.0	8.0	15.2
Pour mémoire :				
L'appui budgétaire extérieur net du service de la dette 4/	13.5	24.5	33.7	70.4
Aide budgétaire brute	16.0	29.6	41.4	80.8
Service de la dette	2.6	5.2	7.7	10.3
<b>B. Critères de réalisation suivis sur une base continue</b>				
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure contractée	0.0	0.0	0.0	0.0
ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an 5/				
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée				
ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an 6/				
élément don inférieur à 35 pourcent	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>C. Cibles indicatives</b>				
(Cumulé à partir du 31 décembre 2007)				
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) 7/	-11.8	-42.6	-72.4	-101.0
Recettes budgétaires 8/	83.9	148.8	214.7	281.7

N.B. Les termes utilisés dans cette table sont définis dans le Protocole d'accord technique.

1/ Critères de réalisations pour les indicateurs de programme en A et B, cibles indicatives autrement.

2/ Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note 4/, sont inférieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse jusqu'à un maximum de 30 milliards de FCFA à fin de chaque trimestre 2008. Si les décaissements sont supérieurs aux montants attendus de plus de 5 milliards de FCFA, le plafond ne sera pas ajusté à la baisse.

3/ Minimum.

4/ Aide extérieure (incluant l'allègement traditionnel de la dette, l'assistance intérimaire dans le cadre de l'initiative PPTe, mais excluant le financement du FMI), moins le svrice de la dette extérieure et le paiements des arriérés extérieurs.

5/ Exceptés les crédits ordinaires à l'imputation et l'allègement de la dette.

6/ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

7/ Minimum. Défini comme la différence entre les recettes budgétaires (sans les dons et les recettes de compensation) et les dépenses totales autres que celles sur financement extérieur.

8/ Minimum. Exclut les recettes de compensation de dettes entre le gouvernement et les entreprises publiques, et le revenu de la privatisation d'entreprises publiques (enregistré en financement).

**Tableau 2a. Critères de réalisation structurels et repères structurels pour le programme janvier 2007-janvier 2008**

<b>Mesures</b>	<b>Date</b>	<b>État de mise en œuvre</b>
<b>Critères de réalisation structurels</b>		
Application de la formule de fixation des prix des produits pétroliers adoptée le 1 <sup>er</sup> août 2001 et décrite dans le paragraphe 22 du Protocole d'Accord Technique du 8 novembre 2007.	continu	Respecté
Adopter des indicateurs de résultats mensuels pour les principaux bureaux de douanes et assurer un suivi continu du respect de ces indicateurs, accompagné de l'élaboration des rapports mensuels de la mise en œuvre à l'intention du FMI.	continu	Respecté
Établissement de la balance consolidée des comptes de l'État intégrant les balances d'entrée de 1997 au 31 décembre 2002.	Fin juin 2007	Respecté
Introduction du régime simplifié d'imposition avec des déclarations trimestrielles pour les petites et moyennes entreprises, en remplacement des déclarations mensuelles.	Fin décembre 2007	Respecté
<b>Repères structurels</b>		
Adoption du décret sur l'établissement de l'agence de régulation du secteur de la micro finance.	Fin décembre 2006	Respecté en avril 2007
Établissement d'un plan d'action pour l'apurement des arriérés intérieurs inventoriés à fin 1999.	Fin décembre 2006	Respecté en avril 2007

<b>Mesures</b>	<b>Date</b>	<b>État de mise en œuvre</b>
Décaissement de la subvention annuelle de service universel de 380 millions de FCFA à Niger Poste pour les années 2006 et 2007.	Fin décembre 2006 et fin décembre 2007	Respecté en mars 2007
Sollicitation des offres pour l'achat du Crédit du Niger aux investisseurs sélectionnés après l'appel d'offre pour la manifestation d'intérêts.	Fin février 2007	Respecté en septembre 2007
Actualisation du fichier des entreprises de la DGE conformément au seuil de 100 millions de chiffre d'affaires.	Fin mars 2007	Respecté
Publication des données sur l'exécution du budget de l'État (base consommation des crédits budgétaires) pour 2006, et l'exécution des dépenses 2006 sur les lignes de la liste unifiée des dépenses prioritaires (base consommation des crédits).	Fin mars 2007	Respecté partiellement ; données disponibles mais non publiées
Régularisation des comptes des déposants au Trésor qui sont débiteurs et fermeture des comptes de dépôts inactifs.	Fin décembre 2007	Respecté à fin mars 2008
Adoption par le Conseil des Ministres du décret portant fonction et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.	Fin décembre 2007	Respecté
Finalisation des compensations entre Trésor, NIGELEC et SONITEL.	Fin décembre 2007	Respecté pour NIGELEC, non respecté pour SONITEL
Finalisation des accords pour le règlement des arriérés du Trésor avec les banques.	Fin décembre 2007	Non respecté, négociation en cours
Réduction du seuil pour les marchés qui doivent obtenir l'approbation de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics de 300 à 100 millions de FCFA.	Fin décembre 2007	Non respecté

**Tableau 2b. Critères de réalisation structurels et repères structurels pour le programme  
mars 2008-mars 2009**

<b>Mesures</b>	<b>Date</b>
<b>Critères de réalisation structurels</b>	
Adoption du décret définissant les modalités de remboursement des dépôts d'épargne gelés de l'ex ONPE (MPEF, para. 34).	Fin septembre 2008
Adoption d'un texte introduisant le principe et modalités de plein remboursement des crédits TVA à toute entreprise exportatrice (MPEF, para 40).	Fin décembre 2008
<b>Repères structurels</b>	
Adoption par le Conseil des Ministres du Cadre des Dépenses à Moyen Terme pour les secteurs de l'équipement et les transports (MPEF, para 22).	Fin novembre 2008
Présentation dans la Loi des Finances pour 2009 des programmes d'investissements pour les secteurs prioritaires de la SDRP pour la période 2009-2012 (MPEF, para 23).	Fin décembre 2008
Établissement par le Ministère des Finances de rapports semestriels sur la dette extérieure contractée et ses termes, et sur le programme d'emprunt pour les prochains six mois et les termes prévus (MPEF, para 48).	Fin décembre 2008 et chaque fin semestre successif.

## APPENDICE I - PIÈCE JOINTE II

### PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Niamey, le 12 mai 2008

1. Ce protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) pour la période 2008-11. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour fin juin et fin décembre 2008 sont énoncés au Tableau 1 du mémorandum de politique économique et financière (MPEF) en date du 12 mai 2008 ci-joint. Ce protocole d'accord technique fixe également les délais maximaux de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

#### I. DÉFINITIONS

2. Les définitions de la «dette», de «l'État», des «arriérés de paiements», et des «obligations de l'État» retenues par les besoins de ce protocole d'accord dans ce mémorandum sont les suivantes :

a) Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de performance concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est à dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits fournisseurs, c'est à dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est à dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord



à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

b) **L'État** est l'administration centrale de la République du Niger, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.

c) Les **arriérés de paiements extérieurs** sont des obligations échues et non éteintes. Les **arriérés de paiements intérieurs** sont constitués par (i) les arriérés identifiés à fin 1999 sur la base de l'audit effectué par le Ministère des Finances en 2005; (ii) les restes à payer au Trésor au titre des exercices budgétaires 2004, 2005 et 2006 restant dus au 31 décembre 2007.

d) Les **obligations** de l'État comprennent toutes les obligations financières de l'État acceptées comme telles par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

## II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

### A. Financement intérieur net de l'État

#### Définition

3. Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'État**, défini ci-après, ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**, y compris les titres d'État émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et pas détenus par les banques commerciales, le produit de la cession des actifs de l'État, et les recettes de privatisation net du coût des réformes structurelles auquel ce produit est affecté.

4. Le **crédit bancaire net à l'État** est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales et les obligations cautionnées. Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (excluant le financement net du FMI au titre de la FRPC mais incluant les titres d'État), les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.

5. Le champ du crédit bancaire net à l'État, défini par la BCEAO, comprend l'ensemble des administrations centrales. Le crédit bancaire net à l'État et le montant des notes et bons

du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO et le financement non bancaire net de l'État est calculé par le Trésor nigérien, dont les chiffres font foi dans le cadre du programme.

6. Le **financement intérieur net non bancaire** inclus : (i) la variation de l'encours des titres d'État émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et pas détenus par les banques commerciales du Niger; (ii) la variation des comptes de dépôts des correspondants du Trésor; (iii) la variation des comptes de diverses consignations au Trésor.

7. Les objectifs trimestriels pour 2008 sont basés sur la variation entre le niveau de fin décembre 2007 et la date retenue pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

### **Ajusteurs**

8. Le **plafond du financement intérieur net de l'État** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nets du service de la dette et du paiement des arriérés, y compris les déboursements au titre de la FRPC, sont inférieurs aux prévisions du programme. Le montant de l'aide budgétaire extérieure est calculé à partir de fin décembre 2007 pour les objectifs de 2008.

9. Si, à la fin de chaque trimestre 2008, les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs aux montants attendus, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse pro tanto dans la limite de 30 milliards de francs CFA.

### **Délais de transmission des données**

10. Les données détaillées concernant le financement intérieur de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

## **B. Réduction des arriérés de paiements intérieurs**

### **Définition**

11. Les **arriérés de paiements intérieurs** sont constitués par i) les arriérés identifiés à fin 1999 sur la base de l'audit effectué par le Ministère des Finances en 2005; ii) les restes à payer au Trésor au titre des années 2006 et antérieurs restant dus au 31 décembre 2007. Le montant des arriérés sera réduit au minimum des montants indiqués dans le Tableau 1 annexé au MPEF. Les objectifs trimestriels pour 2008 sont basés sur la variation entre le niveau de fin décembre 2007 et la date retenue pour le critère de réalisation ou objectif indicatif. L'encours des RAP à fin 2008 sur l'exercice 2008 ne devra pas dépasser celui existant à fin 2007 sur l'exercice 2007. Tout excédent sera considéré comme une augmentation d'arriérés, qui sera déduite de la réduction concernant les arriérés définis au début du paragraphe.

12. Le Centre d'Amortissement de la Dette Intérieure de l'État (CADDIE) et le Trésor recensent les arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État et enregistrent leur remboursement.

#### **Délais de transmission**

13. Les données concernant l'encours, l'accumulation ( y compris la variation des restes à payer au niveau du Trésor) et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

### **C. Arriérés de paiements extérieurs**

#### **Définition**

14. La **dette de l'État** est représentée par le stock de dette détenu ou garanti par l'État. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette (y compris les notes et bons du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception d'arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris ceux du Club de Paris.

#### **Délais de transmission**

15. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

### **D. Emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État du Niger**

#### **Définition**

16. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'échéance initiale d'un an ou plus, ayant un élément de libéralité inférieur à 35 %. La dette non concessionnelle est par définition l'ensemble des dettes ayant un élément de libéralité inférieur à 35 %. Le niveau de concessionnalité des emprunts à échéances de 15 ans ou plus est calculé en utilisant comme taux d'actualisation la moyenne sur 10 ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) que le FMI obtient à partir des taux publiés par l'OCDE; pour les emprunts à échéances de moins de 15 ans, la moyenne des TICR sur six mois est utilisée. Le Ministère des Finances communiquera régulièrement aux services du Fonds la liste des emprunts en cours de négociation. Il établira des rapports semestriels sur la dette extérieure contracté et ses termes, et sur le programme d'emprunts pour les prochains six mois, et les termes prévus, et les transmettra aux services du Fonds.

17. Ces critères de réalisation s'appliquent non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI, au rééchelonnements sous forme de nouveaux prêts, ni aux notes et bons du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA.

#### **Délais de transmission**

18. Les détails concernant tout emprunt extérieur de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

### **E. Dette extérieure à court terme de l'administration centrale**

#### **Définition**

19. L'État s'engage à ne pas accumuler ou garantir de nouvelle dette extérieure d'échéance initiale inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts à court terme liés aux importations sont exclus de ce critère de réalisation, de même que les aux notes à court terme émises en francs CFA sur le marché financier régional.

#### **Délais de transmission**

20. Les détails concernant tout emprunt extérieur de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

## **III. OBJECTIFS QUANTITATIFS**

### **A. Définitions**

21. Le total des recettes est un objectif indicatif du programme. Il comprend les recettes budgétaires fiscales et non fiscales et les recettes des comptes spéciaux, mais ne comprend pas le produit du règlement des dettes croisées de l'État et des entreprises.

22. Le déficit budgétaire de base est défini comme la différence entre i) les recettes budgétaire de l'État, comme défini au paragraphe 21 ; et ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des dépenses d'investissement financées par les bailleurs de fonds, mais en incluant les dépenses financés sur ressources PPTE.

## **B. Délais de transmission**

23. Ces informations seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

## **IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME**

### **A. Finances publiques**

24. Les autorités transmettront aux services du FMI les informations suivantes :
- des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, et les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor;
  - le Tableau des Opérations Financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, et la variations des arriérés (arriérés existants à fin 1999) et des restes à payer au Trésor. Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois;
  - des données trimestrielles sur les dépenses pour les lignes de la liste unifiée (situation des crédits votés, libérés et consommés), et la situations des dépenses sur ressources PPTE et du Programme Spécial du Président (crédits votés, libérés et consommés);
  - des données trimestrielles sur la mise en œuvre du Programme d'Investissement Public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les huit semaines à compter de la fin du trimestre;
  - les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor et des autres comptes publics à la BCEAO ;
  - les données mensuelles des restes à payer du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 120 jours de durée ;
  - des données mensuelles sur le service de la dette effectif ( principal et intérêts) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter e la fin du mois ;
  - Liste des emprunts extérieurs conclus et des prêts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

## **B. Secteur monétaire**

25. Les autorités communiqueront mensuellement, dans les huit semaines à compter de la fin du mois :

- le bilan consolidé des institutions monétaires et, en tant que de besoin, le bilan de banques individuelles ;
- la situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (si nécessaire, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

## **C. Balance des paiements**

26. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
- les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année concernée.

## **D. Secteur réel**

27. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, mensuellement, dans les deux semaines à dater de la fin du mois;
- les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année;
- toute révision des comptes nationaux.

## **E. Réformes structurelles et autres données**

28. Les autorités communiqueront les informations suivantes :

- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Niger, dans les deux semaines à compter de sa publication;

- toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.

## Résumé des données à transmettre

<b>Type de données</b>	<b>Tableaux</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Délai de communication</b>
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines à compter de la révision.
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette du gouvernement vers le système bancaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant le détail des recettes (DGI, DGD et Trésor) et dépenses, y compris le remboursements des arriérés intérieurs salariaux et non salariaux, existants à fin 1999, et la variation des restes à payer au Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au niveau du Trésor , par exercice budgétaire de référence ( total et RAP à plus de 120 jours)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôts des correspondants du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée, et des dépenses sur ressources PPTE	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines
	Balance générale des comptes du Trésor	Mensuel	Fin du mois plus 6 semaines
	Situation mensuelle des soldes des comptes du Trésor et des autres comptables publics à la BCEAO	Mensuel	Fin du mois plus 2 semaines
	Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Données monétaires et financières	Situation monétaire	Mensuelle
Fin du mois + 10 semaines (définitive)			



	Bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, bilan de certaines banques individuelles	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Indicateurs prudentiels de supervision bancaire	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions de la Balance des Paiements	Variable	à compter de la révision.
Dette extérieure	Encours et remboursements des arriérés extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs contractés et des prêts envisagés, avec les termes financiers		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service effectif mensuel sur la dette extérieure (principal et intérêts), par rapport aux échéances programmées	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

NIGER

**Sixième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande d'une dérogation à des critères de réalisation et demande d'un nouvel accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance**

**Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique  
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Jean A. P. Clément et Anthony Boote

Le 14 mai 2008

- Relations avec le FMI.** Description de l'assistance financière et technique apportée par le FMI et informations sur le régime de change. L'accord FRPC du Niger a été approuvé le 31 janvier 2005.
- Relations avec la Banque mondiale.** Description de la stratégie et du portefeuille de prêts du Groupe de la Banque mondiale.

Table des matières	Page
I. Niger — Relations avec le FMI.....	3
II. Relations avec le Groupe de la Banque mondiale.....	9
A. Partenariat pour la stratégie de développement du Niger .....	9
B. Domaines dans lesquels la Banque mondiale est chef de file .....	10
C. Domaines d'action concertée Banque mondiale-FMI.....	13
D. Domaines dans lesquels le FMI est chef de file.....	16
E. Stratégie du Groupe de la Banque mondiale .....	17

## I. NIGER — RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 mars 2008)

I.	Statut : date d'admission : 24 avril 1963; régime : Article VIII A accepté les obligations de l'article VIII, Sections 2, 3 et le 1 <sup>er</sup> juin 1996.				
II.	<b>Compte des ressources générales :</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>Pourcentage de la quote-part</b>		
	Quote-part	65,80	100,00		
	Avoirs du FMI en monnaie du Niger	57,19	86,92		
	Taux de change des avoirs de la position de réserve du FMI	8,61	13,09		
III.	<b>Département des DTS :</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>Pourcentage de l'allocation</b>		
	Allocation cumulative nette	9,41	100,0		
	Avoirs	0,04	0,45		
IV.	<b>Encours des achats et prêts :</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>Pourcentage de la quote-part</b>		
	Accords FRPC	25,38	38,57		
V.	<b>Accords financiers :</b>				
	<b>Type</b>	<b>Date d'approbation</b>	<b>Date d'expiration</b>	<b>Montant approuvé (millions de DTS)</b>	<b>Montant tiré (millions de DTS)</b>
	FRPC	31/01/2005	30/01/2008	26,32	25,38
	FRPC	22/12/2000	30/06/2004	59,20	59,20
	FRPC	12/06/1996	27/08/1999	57,96	48,30

### VI. Projections des obligations financières envers le FMI<sup>17</sup> (millions de DTS, sur la base de l'encours des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :

	À échoir				
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Principal			0,09	2,94	4,21
Commissions/intérêts	<u>0,32</u>	<u>0,37</u>	<u>0,37</u>	<u>0,37</u>	<u>0,35</u>
Total	<u>0,32</u>	<u>0,37</u>	<u>0,47</u>	<u>3,31</u>	<u>4,56</u>

<sup>17</sup> Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaîtra dans cette section.

**VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE:**

	Cadre <u>renforcé</u>
I. Aide engagée au titre de l'Initiative PPTE	
Date du point de décision	Déc. 2000
Total de l'aide promise par les créanciers (millions de dollars EU) <sup>1/</sup>	663,10
dont: FMI (millions de dollars EU)	42,01
(équivalent en millions de DTS)	31,22
Date du point d'achèvement	Avr. 2004
II. Décaissement du FMI (en millions de DTS)	
Montant décaissé	31,22
Aide intérimaire	6,68
Solde au point d'achèvement	24,55
Décaissement complémentaire au titre des intérêts perçus <sup>2/</sup>	2,74
Montant total décaissé	33,96

<sup>1/</sup> L'aide promise au titre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, celle promise dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

<sup>2/</sup> Dans le cadre renforcé, un décaissement complémentaire a lieu au point d'achèvement et correspond aux intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé durant la période de transition.

---

Point de décision—point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays devient admissible à une assistance au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire—montant versé à un pays pendant la période qui se situe entre les points de décision et d'achèvement, à hauteur de 20% annuellement et de 60% du total de l'aide promise au point de décision (ou 25% et 75%, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement—point auquel un pays reçoit le solde de l'aide promise au point de décision, avec un décaissement complémentaire au titre des intérêts perçus, tel que défini dans la note en bas de page 2, plus haut. La date du point d'achèvement est liée à la mise en œuvre de réformes structurelles clés convenues à l'avance (d'où le point d'achèvement flottant).

### VIII. Mise en œuvre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM):

I.	Montant de la dette admissible à l'IADM (millions de DTS) <sup>1/</sup>				77,55
	Financé par : Compte de fiducie de l'IADM				59,82
	Ressources initiative PPTE restantes				17,73
II.	Allègement de la dette par la Facilité (millions de DTS)				
			<b>Dettes admissibles</b>		
	<b>Date de décaissement</b>	<b>CRG</b>	<b>FRPC</b>	<b>Total</b>	
	Janvier 2006	sans objet	77,55	77,55	

<sup>1/</sup> L'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) prévoit un allègement intégral de la dette des pays membres admis à en bénéficier. L'assistance sous forme de dons provenant du Fonds de fiducie de l'IADM et des ressources de l'Initiative PPTE permet d'alléger la totalité du stock de la dette envers le FMI à fin 2004 restant dû au moment où le pays membre est admis à en bénéficier

### IX. Évaluation des sauvegardes:

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est un institut d'émission commun aux pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (dont le Niger). L'évaluation la plus récente des mesures de sauvegardes a été achevée le 4 novembre 2005. L'évaluation indique que le cadre des sauvegardes de la BCEAO a été renforcé depuis l'évaluation de 2002 et que des mesures supplémentaires pourraient être prises dans certains domaines pour les consolider. Une actualisation de l'évaluation des sauvegardes de la BCEAO devrait être réalisée en 2009.

La BCEAO publie maintenant une série complète d'états financiers audités et des réformes ont permis de mieux aligner la communication de l'information financière sur les normes IFRS. En outre, une charte de l'audit interne a été adoptée, des mécanismes visant à améliorer la gestion des risques ont été mis en place et le suivi des recommandations des audits internes et externes a été renforcé.

Les résultats du suivi continu des mesures de sauvegardes indiquent que bien que certains facteurs de vulnérabilité demeurent dans les systèmes de contrôle interne et dans la structure juridique, des progrès ont été accomplis dans d'autres domaines : i) l'amélioration de la procédure d'audit externe avec l'adoption d'une programmation pluriannuelle; ii) la création d'un comité d'audit; iii) l'extension des informations diffusées, via les notes aux états financiers, sur la position financière des pays membres de l'UEMOA auprès du FMI et iv) le renforcement de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

## **X. Régime de change :**

Le Niger est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le système de change, commun à tous les pays membres de l'Union, est exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, était initialement rattachée au franc français. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué de 50 % et sa valeur par rapport au franc français est passée de 50 à 100 FCFA. Le 31 décembre 1998, il a été rattaché à l'euro au taux de 655,96 FCFA = 1 euro. Le 28 avril 2008, le DTS valait 684,07 francs CFA. Le système de change des pays membres de l'UEMOA est classé «régime conventionnel de parité fixe».

## **XI. Consultations au titre de l'article IV:**

Les consultations avec le Niger se déroulent selon le cycle normal de 24 mois. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont eu lieu à Niamey en septembre-octobre 2006 et ont fait l'objet d'une discussion au Conseil d'administration le 20 décembre 2006.

## **XII. Assistance technique:**

<b>Département</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Période d'exécution</b>	<b>Objet</b>
FAD	Expert résident	Juin 2001– mai 2003	Assistance en matière d'administration fiscale
FAD	Services du FMI	Mai 2002	Comptabilité publique et tableau des opérations financières de l'État (TOFE)
STA	Services du FMI	Janvier 2003	Mission de statistiques multisectorielles
FAD	Services du FMI	Octobre 2003	Politique fiscale et administration des recettes
AFRITAC O.	Conseiller	Avril 2004	Administration fiscale
AFRITAC O.	Conseiller	Août 2004	Administration douanière
AFRITAC O.	Conseiller	Octobre–novembre 2004	Administration fiscale
STA	Services du FMI	Mars 2005	RONC
AFRITAC O.	Conseiller	Mars 2005	Administration douanière
AFRITAC O.	Conseiller	Mars 2005	Statistiques macroéconomiques
AFRITAC O.	Conseiller	Mars–avril 2005	Microcrédit

AFRITAC O.	Conseiller	Mai–juin 2005	Statistiques macroéconomiques
FAD	Services du FMI	Septembre 2005	Politique fiscale & adminis. des recettes
FAD	Expert	Septembre/octobre 2006 et janvier/février 2007	Politique fiscale & adminis. des recettes
AFRITAC O.	Conseiller	Octobre 2005	Administration douanière
AFRITAC O.	Conseiller	Mars 2006	Micro-crédit
AFRITAC O.	Conseiller & expert	Mai 2006	Statistiques macroéconomiques
AFRITAC O.	Conseiller	Mai 2006	Gestion de la dette publique
AFRITAC O.	Conseiller	Juin-juillet 2006	Statistiques macroéconomiques
AFRITAC O.	Conseiller	Novembre 2006	Administration douanière
AFRITAC O.	Conseiller	Décembre 2006	Statistiques macroéconomiques
AFRITAC O.	Conseiller	Janvier 2007	Administration fiscale
AFRITAC O.	Conseiller	Février–mars 2007	Microcrédit
AFRITAC O.	Conseiller	Juin 2007	Statistiques macroéconomiques
AFRITAC O.	Conseiller & expert	Juin 2007	Administration douanière
AFRITAC O.	Conseiller & expert	Juillet 2007	Administration fiscale
AFRITAC O.	Expert	Septembre 2007	Gestion des dépenses publiques
AFRITAC O.	Conseiller	Novembre 2007	Statistiques macroéconomiques
AFRITAC O.	Conseiller	Février 2008	Administration fiscale
AFRITAC O.	Conseiller	Février 2008	Statistiques
AFRITAC O.	Conseiller	Février-mars 2008	Micro-crédit
AFRITAC O.	Conseiller	Mars 2008	Gestion des dépenses publiques
AFRITAC O.	Conseiller	Mars 2008	Gestion de la dette extérieure
AFRITAC O.	Conseiller	Avril 2008	Administration des douanes



**XIII. Représentant résident :**

M. Pierre Laporte est représentant résident au Niger depuis décembre 2005.

## RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

(Au 28 avril 2008)

### A. Partenariat pour la stratégie de développement du Niger

1. Le premier document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) du Niger, adopté en janvier 2002, reposait sur les quatre piliers stratégiques suivants : i) cadre macroéconomique assurant la stabilité économique et financière tout en stimulant une croissance durable, ii) développement de secteurs productifs, notamment dans les zones rurales, iii) élargissement de l'accès aux services sociaux de base et iv) promotion de la bonne gouvernance et renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Le DSRP se fondait sur un diagnostic complet de la pauvreté dans ce pays et sur les principaux enjeux de son développement. Les autorités ont confirmé les principales orientations du DSRP dans quatre rapports d'étape. Les services de la Banque mondiale et du FMI ont préparé une note consultative conjointe que le Conseil d'administration du FMI a examinée en décembre 2006 et qui a été communiquée à celui de la Banque le 11 janvier 2007. Les autorités utilisent actuellement le DSRP pour mieux coordonner les efforts de développement, notamment les activités appuyées par les bailleurs de fonds.
2. Lors du forum des bailleurs de fonds qui s'est tenu à Niamey les 7 et 8 juin 2003, les donateurs ont réaffirmé leur attachement au DSRP comme point d'ancrage stratégique de leur aide, ainsi qu'à un passage progressif du financement de projets à celui de programmes, et ont souligné la nécessité de renforcer la coordination et l'harmonisation de leurs politiques et de leurs procédures. Le forum a abouti à la signature d'un protocole d'accord par lequel tous les bailleurs de fonds se sont engagés à coordonner leur aide au secteur de l'éducation.
3. La rédaction des documents analytiques de référence ayant commencé avec retard, la version définitive du deuxième DSRP du gouvernement a été achevée, et approuvée par décret, le 10 octobre 2007. Le secrétariat du DSRP s'est rendu à Washington au début de mars 2007 pour des entretiens techniques sur le projet de deuxième DSRP. Il a pu bénéficier des connaissances globales en matière de DSRP des membres des services de la Banque mondiale et de leurs homologues belges, ainsi que du FMI, du PNUD, de l'UE et de la CENUA, et des conseils que ceux-ci lui ont donnés pour améliorer la qualité du document. Le gouvernement s'est inspiré des commentaires qu'il a reçus pour mettre à jour le DSRP et a organisé au début d'avril un atelier national de validation pour examiner la stratégie avec es parlementaires, ainsi que des représentants des organismes donateurs, de la société civile et de collectivités locales de diverses régions du Niger. Le deuxième DSRP reprend les principaux objectifs du premier, mais s'appuie sur sept piliers stratégiques au lieu de quatre. Les trois nouveaux piliers sont : i) la maîtrise de la croissance démographique, ii) la réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables et iii) la mise en œuvre effective du DSRP. Une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du DSRP révisé a eu lieu à Bruxelles les 25 et 26 octobre 2007, et les donateurs

bilatéraux et multilatéraux se sont engagés à débloquer environ 1.334 milliards de francs CFA pour financer la mise en œuvre de la SRP II.

## **B. Domaines dans lesquels la Banque mondiale est chef de file**

4. **Privatisations et réforme du cadre réglementaire.** La libéralisation et la privatisation de secteurs publics clés, comme les télécommunications et l’approvisionnement en eau, ont été réalisées grâce à un crédit de l’IDA. Toutefois, la privatisation de la société d’électricité (NIGELEC) a été retardée, principalement en raison de la difficulté à trouver des entreprises privées disposées à investir les 60 à 100 millions de dollars EU nécessaires à l’expansion et à la modernisation du réseau de distribution. Celle de la société de distribution en gros de produits pétroliers (SONIDEP) a échoué en partie à cause des difficultés à trouver des partenaires privés étrangers ayant une bonne assise financière désireux d’investir au Niger. Avec le concours de la Banque mondiale, les autorités ont révisé les objectifs et l’approche de la fourniture d’infrastructures par le secteur privé, dans l’optique du renforcement de la gouvernance de certaines entreprises publiques (NIGELEC, SONIDEP) et de la création d’un organisme public pour la mise en œuvre des réformes nécessaires. La Banque appuie aussi le renforcement de l’Autorité de régulation multisectorielle (ARM)<sup>18</sup> en l’aidant à se doter des capacités requises pour l’émission de licences et la gestion de l’accès universel. L’ARM a mené avec succès l’octroi de licences de téléphonie temporaires à France Télécom (qui a fait une offre de 30 milliards de FCFA) en novembre 2007 à la suite d’un processus équitable et transparent. Le FMI est un partenaire stratégique dans ce dialogue, notamment à travers la mise en application continue du système de détermination des prix des produits pétroliers.

5. **Développement rural.** La Banque mondiale contribue à l’élaboration et à la mise en œuvre d’une stratégie globale de développement rural (SDR) visant à réduire la vulnérabilité et à stimuler la production de revenus qui repose sur trois grands axes : i) amélioration des débouchés économiques ouverts aux populations rurales, ii) protection des populations rurales contre les risques, renforcement de la sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles dans une optique durable et iii) renforcement de la capacité des institutions publiques et des organisations paysannes à améliorer la gestion du secteur rural. Un plan d’action SDR intégrant les 14 programmes de la stratégie de développement rural a été adopté par décret en octobre 2006. La transition vers une approche de budget de programme pour le secteur rural a été achevée avec l’adoption par décret, en octobre 2006, d’un CDMT mis à jour récemment pour couvrir tous les ministères dépensiers. L’assistance de la Banque à ce secteur est fournie dans le contexte des opérations en cours directement liées au plan d’action SDR, notamment : le projet (privé) de promotion de l’irrigation II destiné à accroître, grâce à des techniques simples et à faible coût, la production et la rentabilité des

---

<sup>18</sup> Autorité de régulation multisectorielle,

cultures irriguées à haute valeur effectuées par de petits exploitants, le projet d'urgence acridienne dont l'objet est de réduire la vulnérabilité du Niger à d'autres invasions acridiennes en soutenant un renforcement des stratégies concernant les systèmes d'alerte rapide à des fins de prévention, les ripostes et l'atténuation des répercussions au plan national et régional et le programme d'action communautaire (PAC) qui appuie la mise au point de mécanismes décentralisés de financement pour les communautés villageoises et communales et assure la promotion de systèmes communautaires de gestion des écosystèmes. Pour consolider son programme d'investissement actuel, la Banque aide aussi les autorités à préparer un projet de promotion des exportations agropastorales ainsi que la seconde phase du PAC. Ces deux initiatives seront examinées par le Conseil avant la fin de décembre 2008. Pour ce qui concerne les activités d'accumulation d'informations et d'analyse, la Banque appuie le programme de gestion durable des terres (qui s'inscrit dans la SDR) via des activités financées dans le cadre du partenariat TerrAfrica, et prépare aussi un examen du secteur de l'irrigation avec le gouvernement. La Banque soutient également la SDR par des crédits de l'IDA à la réforme rurale et sociale (CRRS) approuvés en juin 2006 et 2007. Plus précisément, ces crédits aideront le gouvernement à i) améliorer la gouvernance locale des ressources naturelles en poursuivant la décentralisation de l'administration foncière, ii) réduire la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire et à améliorer la capacité du pays à prévenir et à gérer les crises alimentaires et iii) à faire contribuer davantage l'irrigation au PIB agricole.

6. **Éducation.** Dans le cadre d'une initiative de mise en œuvre accélérée (Fast Track Initiative; FTI), le gouvernement a établi un plan de développement décennal de l'éducation (PDDE) pour 2003-2013 en collaboration avec la Banque mondiale et les autres bailleurs de fonds. Les principaux objectifs de ce programme, surtout axé sur l'enseignement primaire, sont les suivants : i) élargir l'accès à l'éducation de base formelle et non formelle, en particulier pour les enfants des zones rurales, les filles et les démunis, ii) améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation et iii) développer les capacités de gestion stratégique et opérationnelle du secteur à l'échelon central et régional et transférer davantage de compétences à l'échelon communautaire. Le programme d'enseignement post-primaire a été adopté le 16 janvier 2008 et aidera à établir un cadre stratégique pour développer durablement les segments notamment secondaires du système afin de répondre à la demande croissante d'élèves ayant achevé leur scolarité primaire. Le Projet d'éducation de base de la Banque (30 millions de dollars EU) vise à élargir l'accès des démunis aux services d'éducation primaire. En outre, les premier et second crédits à la réforme rurale et sociale (CRRS-I et CRRS-II) aident les autorités à : i) exécuter les réformes visant à élargir l'accès de la population à une éducation de base d'une qualité acceptable, ii) améliorer la gestion du personnel et accroître les crédits au secteur de l'éducation et iii) promouvoir la gouvernance et la responsabilisation par l'échange d'informations et la participation de la collectivité au secteur de l'éducation. Dans le cadre de l'initiative Fast Track, la Banque a facilité la création d'un fonds commun alimenté par plusieurs bailleurs de fonds pour financer le PDDE. Ce fonds a été gelé suite aux conclusions de l'audit qui a révélé des

dysfonctionnements dans la gestion des ressources. Au début de 2007, le gouvernement et les bailleurs de fonds se sont entendus sur des mesures de nature fiduciaire visant à corriger ces dysfonctionnements, de façon à ce que les partenaires extérieurs puissent reprendre leur financement.

7. **Santé.** La Banque et le Niger ont élaboré des orientations stratégiques pour le développement du secteur de la santé. En 2002, les autorités ont adopté une stratégie décennale de la santé (2002-2011) dont les principaux objectifs sont d'élargir encore l'accès aux services de santé (de 47 % en 2000 à 80 % en 2011) et de réduire les cas de maladies infectieuses par la promotion de nouvelles approches, notamment des comportements préventifs. Pour rendre cette stratégie opérationnelle, le gouvernement a arrêté un plan de développement quinquennal pour la santé en janvier 2006 et la Banque a approuvé un crédit de l'IDA de 35 millions de dollars EU au titre du projet de renforcement institutionnel et d'appui au secteur de la santé afin de soutenir un projet d'approche sectoriel (SWAP) couvrant les services de santé génésique et de lutte contre le paludisme. Dans le cadre des CRRS, la Banque travaille aussi avec les autorités pour consolider et intensifier les efforts de réforme déployés dans trois domaines stratégiques du secteur de la santé en améliorant i) l'efficacité de la prestation des services de santé par une gestion appropriée des ressources humaines, ii) l'efficacité de la prestation des services de santé de base en assurant que le secteur bénéficie de crédits suffisants et iii) l'accès aux services de santé de base. La Banque a aussi accordé au Niger, via l'IDA, un don de 25 millions de dollars EU pour un projet multisectoriel de lutte contre le VIH/Sida approuvé en avril 2003.

8. **Population.** La capacité du Niger à diminuer les niveaux de pauvreté et à atteindre les OMD est limitée par un taux de croissance démographique élevé, estimé à 3,3 % par an. Reconnaissant la nécessité de gérer la dynamique de sa population, le gouvernement a créé en mars 2007 le Ministère de la population et de l'action sociale. Il a aussi adopté en février 2007 une politique nationale de la population<sup>19</sup>. À la demande du gouvernement, une opération démographique multisectorielle a été préparée et négociée avec la Banque pour relever le défi d'une forte croissance démographique. Le projet a été approuvé par le Conseil de la Banque le 19 juin 2007, pour un montant de 10 millions de dollars EU. Dans ce cadre, le gouvernement lancera une stratégie de communication et de sensibilisation pour réaliser un consensus national sur les questions relatives à l'amélioration de la condition et de la protection des femmes et à l'abaissement des taux de fécondité. En outre, les CRRS appuieront : i) le lancement de campagnes d'information et de sensibilisation sur les mariages précoces et la planification familiale et ii) la mise en œuvre de plans d'action visant à améliorer la condition des femmes, notamment l'organisation d'un forum national pour dégager un consensus à ce sujet.

---

<sup>19</sup> Déclaration du gouvernement en matière de politique de la population (DGPP).

9. **Suivi des indicateurs de pauvreté.** La Banque et le gouvernement ont mis au point en étroite collaboration le profil de la pauvreté qui a servi de fondement au diagnostic de la pauvreté inscrit dans le DSRP. Ce diagnostic, que les services de la Banque et du FMI avaient jugé complet et exhaustif dans leur note consultative, est périmé puisqu'il repose sur les données de l'enquête sur les ménages de 1993. La mise à jour de la base de données existante est une priorité pour le gouvernement qui vient d'achever un recensement national. La préparation d'une nouvelle enquête sur les ménages, financée en partie par le gouvernement et la Banque, a été amorcée en avril 2007 et devrait être achevée en mai 2008. Une enquête démographique et sanitaire a été effectuée en février 2007. Ses résultats font apparaître une amélioration encourageante des indicateurs de santé (baisse des taux de mortalité infantile et juvénile de 34 % et 28 %, respectivement). L'enquête sur les indicateurs fondamentaux du bien-être financée par la Banque a été achevée en mai 2006 et validée lors de l'atelier organisé à cet effet à Niamey. Elle offre les indicateurs sociaux à jour nécessaires pour actualiser le DSRP et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs.

10. La Banque et les autres bailleurs de fonds conseillent aussi les autorités sur le renforcement des mécanismes institutionnels de suivi et d'évaluation des tendances de la pauvreté dans le cadre du DSRP, surtout en développant les capacités de l'Institut national de la statistique (INS). Cela étant, et dans le cadre du CRRS-I, le dispositif juridique à la base du fonctionnement de l'INS a été renforcé à la fin de décembre 2006 avec l'adoption d'un statut du personnel dans un projet de loi signé par le Ministre de l'économie et des finances après la nomination par décret du président du conseil d'administration de l'INS. Grâce à ce nouveau cadre juridique, l'INS dispose désormais d'un système autonome de paie et les autorités peuvent sélectionner et recruter des personnels techniques sans l'approbation du Ministère de l'économie et des finances. Enfin, le plan pluriannuel (2008-2012) de développement des statistiques préparé par l'INS pour programmer ses activités à moyen terme et mobiliser les financements nécessaires a été validé par le Conseil national de la statistique en septembre 2007 et transmis, pour adoption, au gouvernement le 16 janvier 2008.

11. La Banque a par ailleurs financé la révision de l'évaluation participative de la pauvreté de 2001 afin de contribuer aux efforts déployés par le gouvernement pour actualiser et renforcer la base de données sur la pauvreté et le développement social.

### **C. Domaines d'action concertée Banque mondiale-FMI**

12. **Stratégie de réduction de la pauvreté.** En concertation avec d'autres partenaires extérieurs du Niger, la Banque mondiale et le FMI ont fourni une assistance aux autorités pour la préparation et l'actualisation de son DSRP ainsi que pour la préparation de la table ronde de Bruxelles sur le financement de la SRP. Depuis l'achèvement du document, les deux institutions conseillent les autorités sur la façon de perfectionner et d'exécuter la stratégie. Les quatre rapports d'étape sur la mise en œuvre du DSRP ont été élaborés avec le concours de la Banque mondiale, du FMI et des autres partenaires pour le développement.

13. **Augmentation des prix des produits alimentaires.** En mars 2008, les prix des produits alimentaires avaient augmenté de 15,5% par rapport à l'année précédente, notamment les prix des céréales et de l'huile à friture qui ont progressé respectivement d'environ 25 et 27% respectivement. Le Niger a suspendu pour trois mois la TVA et les droits de douane sur les importations de riz dans le but d'alléger l'impact de l'augmentation des prix sur les consommateurs. Le Niger importe tous les ans environ 160.000 tonnes de riz qui génèrent des ressources fiscales estimées à 9 milliards de FCFA (21 millions de dollars EU). La Banque tente avec les autorités de restructurer les projets en cours dans les secteurs pertinents pour aider à minimiser l'impact à court terme des augmentations de prix de produits alimentaires et d'appuyer les efforts déployés par les communautés pour accroître la production agricole à moyen terme.

14. **Viabilité de la dette.** En avril 2005, les Conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont entériné un cadre conjoint d'analyse de la viabilité de la dette (AVD) des pays à faible revenu. Une AVD de cette nature, achevée en décembre 2006 et actualisée en 2007, montre que le risque de surendettement du Niger est modéré grâce à la réduction significative de la dette obtenue dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Le Niger bénéficie actuellement d'une annulation intégrale de sa dette envers le FMI et l'IDA grâce à l'IADM, ce qui libèrera quelque 30 millions de dollars EU par an au cours de la prochaine décennie. Cependant, il ressort de l'AVD qu'en dépit des faibles niveaux actuels de la dette, le Niger court encore un risque modéré de surendettement à moyen et long terme. Les résultats de l'AVD soulignent la nécessité pour les autorités de mener des politiques de la dette prudentes, de rechercher une concessionnalité maximum mais aussi d'avoir une gestion macroéconomique saine et de diversifier les exportations. La Banque et le FMI ont souligné le besoin immédiat de développer les capacités techniques et institutionnelles de gestion de la dette. Diverses mesures visant à renforcer la cellule de gestion de la dette extérieure ont été prises à titre de repères structurels dans le précédent accord FRPC. Les services de la Banque et du FMI ont également prêté leur concours à l'évaluation indépendante de l'utilisation des ressources PPTE dans le cadre du Programme présidentiel spécial. Comme convenu dans le cadre de la réforme des dépenses publiques appuyé par la Banque (PERCG), les autorités ont intégré des ressources PPTE aux dépenses sectorielles de développement humain inscrites dans la loi de finances 2006 et se préparent à en intégrer aussi aux dépenses de développement rural, suite à la mise en place du CDMT pour le secteur rural en juin 2006 et à l'élaboration du budget de programme sectoriel.

15. **Réforme du budget et des dépenses publiques.** L'assainissement des finances publiques est une condition préalable à la réussite du programme global de réforme du Niger. La Banque et le FMI se partagent les responsabilités dans ce domaine. Les deux institutions ont joué un rôle essentiel pour aider les autorités à réduire les arriérés intérieurs et extérieurs. Le FMI est le principal interlocuteur des autorités pour ce qui a trait aux mesures d'augmentation des recettes, tandis que la Banque concentre ses efforts sur les réformes budgétaires, notamment sur les dépenses publiques, la comptabilité et la gestion de trésorerie.

Le FMI apporte aussi, avec l'appui de l'AFRITAC Ouest, une contribution de premier plan à l'amélioration des procédures budgétaires : des mesures importantes, comme l'élaboration de lois de règlement et l'informatisation des dépenses budgétaires, ont constitué des repères structurels du précédent accord FRPC. En 2004, la Banque a préparé, en concertation avec les autorités, l'UE, la BafD et la France, une évaluation exhaustive des systèmes et des capacités de gestion des dépenses publiques du Niger (PEMFAR). En outre, les autorités ont adopté un «Code de conduite» dans le domaine des finances publiques en mars 2007. La Banque a épaulé les réformes budgétaires par cinq opérations de prêt à l'ajustement (CADP I et II, PERCG et CRRS I et II). La consolidation et l'intensification de ces réformes (fondées sur le plan d'action prioritaire PEMFAR) a été un objectif essentiel des CRRS I et II. Le rapport d'évaluation des pratiques de passation des marchés publics (CPAR) du Niger a été mis à jour en 2004. En mars 2007, le gouvernement a adopté un nouveau code de passation des marchés conformes aux principes de l'UEMOA et la Banque fournit une assistance technique, en coordination avec d'autres donateurs, en vue de renforcer les capacités des différents organismes publics de passation des marchés.

16. **Réforme du secteur financier.** En 2002, les autorités ont lancé un vaste programme de réforme du secteur financier. Appuyé par le prêt d'assistance technique pour ce secteur approuvé en février 2004, ce programme porte sur le cadre réglementaire et légal, le secteur bancaire, la microfinance, les services financiers de la Poste et la sécurité sociale. Des progrès sont déjà constatés. Deux banques commerciales, la BCN et la BINCI, et trois compagnies d'assurances ont été restructurées et recapitalisées. Les audits des principaux établissements de microfinance sont achevés et un plan a été établi pour la réorganisation de la Poste. En septembre 2007, le conseil régional des ministres a décidé de relever le capital minimum obligatoire des banques (de 1 milliard à 5 milliards de FCFA) et des quasi-banques (de 300 millions à 1 milliard de FCFA) afin d'améliorer la solvabilité des institutions financières et leur résistance aux crises. Au cours des deux ou trois prochaines années, des mesures seront prises pour améliorer le cadre légal et judiciaire (modification de la loi sur l'attribution des titres fonciers, amélioration du cadre juridique des garanties, formation des magistrats, etc.). L'établissement de crédit hypothécaire (CDN) aurait dû être privatisé ou liquidé à la fin décembre 2006, mais les autorités ont demandé de repousser la date-butoir prévue pour l'achèvement du processus de privatisation jusqu'en mars 2008. Des progrès ont cependant été accomplis. Sur la base de l'évaluation du conseiller et des propositions de privatisation rendues publiques par le gouvernement en décembre 2006, un appel d'offres international a été lancé en vue de la privatisation de la CDN au profit d'un investisseur stratégique. Les candidatures de cinq (5) soumissionnaires ont été retenues. La Caisse de prêts aux collectivités territoriales (CPCT) devrait être restructurée. Les établissements de microfinance seront restructurés sur la base des conclusions des audits et le service du Ministère des finances et de l'économie chargé de leur supervision renforcé du fait de la création, par décret du 6 avril 2007, d'une autorité de régulation des institutions de microfinance. En 2005, la Poste a été scindée en deux entités, Niger Poste, pour les



opérations uniquement postales, et FinaPoste, pour les services financiers. Enfin, la Caisse de sécurité sociale (CNSS) a fait l'objet d'un audit actuariel.

17. **Réforme de la fonction publique et décentralisation.** La réforme et la modernisation de la fonction publique sont des composantes clés du DSRP du Niger, mais peu de progrès ont été réalisés dans ces domaines jusqu'à présent. Les autorités s'emploient actuellement à mettre en place une base de données intégrée sur la fonction publique qui, en favorisant une gestion plus transparente et plus efficace, devrait accroître la maîtrise de la masse salariale. Cette maîtrise est importante pour maintenir l'équilibre budgétaire, comme l'indiquait le précédent accord FRPC qui comportait des repères quantitatifs afférents à la masse salariale. La mise en œuvre du cadre juridique établi en 1996 pour la décentralisation politique a récemment pris un nouvel essor. Après les premières élections municipales de juillet 2004, les autorités ont besoin d'aide pour appliquer des réformes visant à renforcer les capacités à l'échelon local et à s'attaquer aux conséquences budgétaires de la décentralisation. Pour aider les autorités à surmonter certains de ces obstacles, le programme d'action communautaire et le projet de développement de l'infrastructure urbaine (prévu pour l'exercice 2008) contribueront au renforcement des capacités des collectivités rurales dans les domaines de la planification, de l'exécution et du suivi des projets de micro-développement.

18. **Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) :** le Niger a annoncé son adhésion à l'ITIE lors de la conférence de Londres en mars 2005, après approbation de l'initiative en Conseil des ministres. Depuis, les autorités ont travaillé à l'élaboration d'un projet d'organisation pour la mise en œuvre de l'ITIE, qui devrait s'articuler autour des institutions suivantes : i) un conseil exécutif composé des principaux ministres concernés par l'administration des industries extractives au Niger, qui serait présidé par le Premier ministre, ii) un conseil consultatif regroupant les représentants des partenaires pour cette initiative, à savoir les institutions publiques, la société civile et les compagnies minières, et iii) un secrétariat permanent dirigé par le superviseur de la mise en œuvre de l'ITIE. Un atelier national présidé par le Premier ministre a été organisé les 6 et 7 septembre 2006 pour lancer l'initiative. Le Niger participe en temps que membre à part entière à l'ITIE depuis août 2007, suite à la nomination du secrétariat permanent de l'ITIE et à la validation du plan d'action. La Banque a l'intention d'aider le Niger pour à élargir le champ d'application du programme de programme de transparence des recettes de l'ITIE en couvrant intégralement la chaîne des ressources, de l'extraction aux autres étapes du traitement, de la gestion des ressources à la promotion d'une utilisation soutenable et efficace des ressources publiques.

#### **D. Domaines dans lesquels le FMI est chef de file**

19. **Gestion macroéconomique.** Les principaux objectifs du programme macroéconomique du Niger, tels que décrits dans le DSRP, sont d'assurer la stabilité économique et financière tout en favorisant une croissance forte et durable. Le FMI appuie ce programme dans le cadre de la FRPC en fournissant une assistance financière et technique et

en entretenant un dialogue sur les réformes de la politique macroéconomique. Le programme a donné des résultats satisfaisants depuis l'approbation du premier accord FRPC en 2000, car la plupart des repères ont été respectés et les résultats budgétaires ont été globalement positifs. Un deuxième accord FRPC a été approuvé en janvier 2005 et, à ce jour, cinq revues ont été achevées de manière concluante. Le Conseil d'administration du FMI se penchera sur la sixième revue à la fin de mai 2008 ainsi que sur un nouvel accord FRPC. Dans le cadre macroéconomique qui sous-tend le DSRP, la Banque a apporté une assistance technique afin de renforcer les moyens dont dispose le Ministère des finances et de l'économie pour suivre les résultats économiques, établir un CDMT et un budget de programme dans les principaux départements sectoriels (éducation, santé et développement rural) et élaborer des modèles macroéconomiques.

20. **Politique budgétaire.** L'assainissement des finances publiques, assorti de plusieurs critères de réalisation et repères quantitatifs est un objectif clé de la FRPC. Afin de réduire progressivement la dépendance de l'État vis-à-vis de l'aide extérieure, il importe en particulier d'accroître les recettes publiques, qui sont plus faibles que dans d'autres pays membres de l'UEMOA. S'agissant des dépenses, le FMI s'intéresse surtout aux enveloppes budgétaires globales, tandis que la Banque porte son attention sur les crédits inter et intra-sectoriels et sur la protection des postes de dépenses clés dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement rural.

21. **Politique monétaire.** Le FMI conduit le dialogue sur la politique monétaire, qui est élaborée par les autorités monétaires régionales (BCEAO).

### **E. Stratégie du Groupe de la Banque mondiale**

22. Le Conseil des administrateurs de la Banque a approuvé en janvier 2003 le plus récent cadre d'assistance stratégique (CAS) de la Banque pour le Niger, qui couvrait la période 2003–2005. Ce cadre était destiné à appuyer la mise en œuvre du DSRP. Un nouveau CAS, actuellement à l'étude, devrait être soumis au Conseil durant l'exercice 2008.

23. Au 28 avril 2008, le portefeuille de prêt de la Banque au Niger comprenait onze opérations actives de l'IDA pour un montant total engagé de 315,9 millions de dollars EU, dont 120,8 millions n'ont pas été décaissés. Les concours de l'IDA ont aidé à réduire la volatilité de l'APD en compensant les cas de diminution à court terme de l'aide d'autres bailleurs de fonds, par l'intermédiaire en particulier du crédit et du don à l'appui de la réforme rurale et sociale. L'IDA a aussi permis de réagir aux chocs exogènes régionaux qui ont eu des répercussions au Niger. À titre d'exemple, afin de lutter contre l'invasion acridienne en Afrique de l'Ouest, un projet d'aide d'urgence pour la crise acridienne en Afrique (AELP) a été exécuté durant l'exercice 2005; un programme de lutte contre la grippe aviaire au Niger et de préparation et de réaction du Niger à une pandémie humaine (Composante F du Programme d'action communautaire) a été approuvé par le Conseil le 18 décembre 2007. Un SWAP pour le secteur de la santé et le CRRS 1 ont également été

exécutés au cours de l'exercice 2006. L'aide de l'IDA au Niger au cours de l'exercice 2007 a été accordée intégralement sous forme de dons. Un financement supplémentaire de l'IDA de 10 millions de dollars EU (don) a été octroyé pour le projet du secteur de l'eau en juillet 2006. Au cours de l'exercice 2007, la Banque a exécuté deux projets supplémentaires, le CRRS 2 (don de l'IDA de 50 millions de dollars EU, dont 25 millions ont été décaissés en août 2007) et le projet démographique multisectoriel (don de l'IDA de 10 millions de dollars EU), qui ont été approuvés tous deux par le Conseil le 19 juin 2007. À moyen terme, et sur la lancée des trois précédentes opérations de soutien budgétaire, ainsi que des trois projets d'investissement en cours dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé, les CRRS visent à aider les autorités à surmonter les contraintes politiques et les goulets d'étranglement institutionnels qui entravent : i) la gestion du secteur public, ii) la croissance et le développement agricole et iii) le développement humain, notamment la croissance démographique et la problématique hommes/femmes. À l'avenir, les CRRS viseront à soutenir le programme de croissance accélérée et partagée, en particulier les réformes dans les domaines des infrastructures et du développement du secteur privé; le Financement du soutien budgétaire à la croissance, équivalant à 30 millions de dollars EU, sera fourni avant la fin d'octobre 2008.

**Table 1: Statut du portefeuille de la Banque mondiale au Niger (tous IDA)**

(millions de dollars EU, au 28 avril 2008)

	Montant engagé	Non décaissé	Date d'approbation	Date de clôture
Don II à la réforme rurale et sociale (CRRS II)	50,0	25,0	19-06-07	30-06-2008
Projet démographique multisectoriel	10,0	10,0	19-06-07	31-03-2013
Projet de développement des ressources hydrauliques et de gestion durable de l'écosystème du bassin du Niger	15,0	15,0	03-07-07	31-01-2013
Programme de renforcement institutionnel et d'appui au secteur de la santé (ISHSS)	35,0	30,5	05-01-06	30-01-2011
Aide d'urgence à la lutte antiacridienne	9,9	5,6	16-12-04	30-06-09
Secteur de l'eau	48,0	9,8	03-05-01	31-12-08
Promotion de l'irrigation privée	38,7	4,3	19-03-02	31-12-07
Programme d'action communautaire	35,0	1,0	20-03-03	30-06-07
Éducation de base	30,0	11,1	17-07-03	31-12-07
Prêt multisectoriel IST/VIH-SIDA	25,0	11,5	04-04-03	30-06-08
Assistance technique au secteur financier	14,8	9,0	19-02-04	30-04-08
TOTAL	315,9	120,8		

24. Le programme AAA de la Banque aide les autorités dans divers domaines tels que l'analyse de la pauvreté, la problématique hommes/femmes, la croissance démographique, les sources de la croissance et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En outre, il vise à renforcer les capacités du secteur public à atteindre les objectifs du DSRP et à préparer le Niger à la transition vers des prêts-programmes consolidés. Pour étayer ces objectifs, des travaux sectoriels ont été menés à bien sur la population, le développement rural, l'examen de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR), l'examen analytique de la passation des marchés (CPAR) et l'évaluation participative de la pauvreté. Un mémorandum économique-pays, centré sur l'accélération de la croissance et la réalisation des OMD au Niger, a été préparé au cours de l'exercice 2006 et sa version définitive, qui comporte les observations des autorités nigériennes, devrait être diffusée en octobre 2007. Les projets de chapitres pour l'étude-diagnostic sur l'intégration du commerce ont été examinés en même temps que le rapport final sur l'évaluation du climat de l'investissement lors d'un atelier national qui s'est tenu à Niamey les 26 et 27 juin 2007. Le rapport d'évaluation du climat de l'investissement brosse un tableau négatif de l'environnement de l'activité privée au Niger, mais le gouvernement a engagé des mesures

correctrices pour améliorer le climat des affaires, avec l'assistance technique fournie par les bailleurs de fonds. Pour aider les autorités à réduire la vulnérabilité du pays à l'insécurité alimentaire et à se doter d'une stratégie globale de protection sociale, la Banque prépare un travail sectoriel sur la sécurité alimentaire et la protection sociale au Niger. Enfin, elle prépare aussi une enquête de suivi des dépenses publiques (PETS), dans un premier temps dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Le PETS a pour objet d'accroître l'efficacité des dépenses publiques dans les secteurs sociaux, d'améliorer les résultats de ces secteurs en suivant le taux d'exécution des dépenses publiques et en détectant les déperditions et les retards dans cette exécution, et de rassembler des informations sur les procédures administratives.

25. La Banque est déterminée à renforcer les partenariats extérieurs et l'harmonisation des relations avec les bailleurs de fonds dans le cadre des efforts engagés par les autorités nigériennes pour mobiliser et coordonner les concours des bailleurs de fonds aux fins du programme DSRP. Outre sa collaboration étroite avec le FMI, elle intervient dans différents domaines en concertation avec d'autres bailleurs de fonds, notamment l'Union européenne (UE), la Banque africaine de développement (BAfD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les principaux donateurs bilatéraux du Niger.

## Déclaration du Représentant des services du FMI

Le 28 mai 2008

1. Depuis la publication du rapport des services du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)), les informations suivantes nous sont parvenues. Elles ne modifient en aucune manière les principales conclusions du rapport.
2. Le Conseil des ministres a avalisé le collectif budgétaire à la mi-mai et l'Assemblée nationale devrait l'approuver à la fin de mai. Outre les dépenses équivalant à 70 milliards de FCFA mentionnées dans le rapport des services du FMI, il inclut 8 milliards de FCFA de dépenses supplémentaires financées par l'extérieur (0,4% du PIB), notamment par l'aide de projet de la Conférence islamique au secteur agricole, les dons du Millenium Challenge Account des États-Unis pour l'éducation et la gouvernance et le soutien budgétaire d'urgence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).
3. Du côté des recettes, les nouvelles mesures incluent i) la prolongation pendant une année complète de la suspension des taxes perçues sur le riz importé, envisagée à l'origine pour trois mois seulement à compter de mars 2008, ii) la suspension pendant toute l'année de la TVA sur le riz produit intérieurement, iii) la suspension pour toute l'année des droits d'accise sur les huiles végétales et de la taxe d'importation sur le lait et iv) une légère réduction de la base imposable du sucre et de la farine pour des raisons douanières. Le coût de ces mesures est estimé à 0,6 % du PIB, la majorité étant imputable aux mesures sur le riz; la première estimation donnée dans le rapport des services FMI était de 0,2 % du PIB pour la suspension de trois mois de la taxe sur le riz importé. Le manque à gagner est compensé par des recettes supérieures aux projections de la taxe sur les réexportations dans le commerce de transit avec le Nigéria et par l'impôt sur les bénéfices des sociétés minières ainsi que par des remboursements par l'UEMOA des taxes sur le commerce frontalier. Les paragraphes du MPEF qui concernent le collectif budgétaire (paragraphes 37 et 38) ont été corrigés en conséquence.
4. Les autorités ont indiqué ([www.imf.org](http://www.imf.org)) qu'elles demanderaient éventuellement un relèvement du montant de l'accord au cas où des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour faire face au renchérissement des prix internationaux des hydrocarbures et des produits alimentaires.
5. L'IPC a chuté de 0,2% en avril à cause d'une baisse opportune des prix du riz et du mil qui avaient sensiblement augmenté au cours des six derniers mois. Il est vraisemblable que la suspension des taxes sur le riz en mars 2008 ont contribué à ce recul.
6. Les projections de la balance de paiement pour 2008 qui figurent dans le rapport des services du FMI et font apparaître un déficit du compte courant, dons inclus, de 9,6% du PIB, ont été calculées sur la base des récentes projections de prix des produits pétroliers raffinés pour 2008. Bien que les dernières projections des prix du pétrole du Département des Études pour 2008 montrent qu'il y aura une nouvelle augmentation de 17%, les services du FMI

estiment que les récentes tendances auront un impact modeste en 2008 sur la balance des paiements du Niger, de l'ordre de 0,1%, et cela pour deux raisons : d'abord, c'est le prix des produits raffinés d'origine méditerranéenne qui est le plus susceptible d'affecter les importations du Niger, or leur prix par rapport à leur moyenne de 2007 a moins augmenté que celui des trois principaux bruts. Ensuite, le franc CFA s'est apprécié par rapport au dollar des États-Unis de 5% de plus que ce qui projeté pour 2008 dans le rapport des services.

7. Bien que le stock de sécurité de céréales soit relativement élevé (68.000 tonnes), il pourrait néanmoins être insuffisant si des interventions étaient nécessaires en faveur des populations vulnérables au cas où la récolte de septembre-octobre était inférieure aux prévisions, ce qui est une source de préoccupations. C'est pourquoi les donateurs cherchent à accélérer les importations de céréales pour la réserve (120.000 tonnes), ce qui devrait avoir lieu dans les mois qui viennent. Toutefois, les tensions à l'œuvre sur les marchés céréaliers compliquent la situation.



Communiqué de presse No. 08/127  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
29 mai 2008

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

## **Le Conseil d'administration du FMI achève la sixième et dernière revue de l'accord conclu avec le Niger au titre de la FRPC et approuve un nouvel accord de 37,5 millions de dollars**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la sixième et dernière revue des résultats économiques enregistrés par le Niger dans le cadre d'un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) approuvé le 31 janvier 2005 pour un montant de 6,58 millions de DTS (soit environ 10,7 millions de dollars) (voir [Communiqué de presse No. 05/20](#)). Le 14 novembre 2005, le montant de l'accord a été porté à 26,32 millions de DTS (soit environ 41,9 millions de dollars) (voir [Communiqué de presse No. 05/251](#)) et l'accord prorogé jusqu'au 31 mai 2008.

En achevant la sixième et dernière revue du programme du Niger appuyé par la FRPC, le Conseil d'administration a accordé des dérogations pour la non observation du critère de réalisation quantitatif à la fin décembre 2007 relatif à la réduction des arriérés de paiement intérieurs sur les obligations de l'État, et du critère de réalisation structurel continu relatif à l'application du système de tarification des produits pétroliers.

Le Conseil d'administration a en outre approuvé un nouvel accord au titre de la FRPC d'un montant de 23,03 millions de DTS (soit environ 37,5 millions de dollars) pour accompagner les efforts déployés par le Niger vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) tout en préservant la stabilité économique. Un premier décaissement de 3,29 millions de DTS (soit environ 5,4 millions de dollars) sera mis à disposition le 2 juin 2008.

À l'issue des débats sur les résultats économiques du Niger, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président du Conseil d'administration par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Il convient de féliciter les autorités nigériennes pour les résultats globalement satisfaisants enregistrés dans le cadre du programme appuyé par la FRPC. En 2007, et pour la troisième année consécutive, la croissance économique a été soutenue, et les perspectives pour 2008 sont encourageantes. Les autorités ont judicieusement complété la marge de manœuvre budgétaire issue de l'allègement de la dette par une mobilisation de recettes, et augmenté sensiblement les crédits budgétaires alloués aux secteurs sociaux et à l'infrastructure. D'importants progrès ont été accomplis dans la préparation, l'exécution et les contrôles du budget. La récente accélération de l'inflation, principalement imputable au renchérissement



des importations de produits de base et d'hydrocarbures, exigera une réponse en temps opportun.

Les résultats budgétaires en 2007 ont été satisfaisants, les recettes fiscales ayant dépassé les prévisions et les dépenses ayant été conformes aux objectifs. Le collectif budgétaire de 2008, qui répartit les importantes recettes exceptionnelles reçues à la fin 2007 ainsi que le complément de recettes minières, se centre, à bon escient, sur les dépenses de développement prioritaires. Il importe que les récentes mesures fiscales destinées à amortir le renchérissement des denrées importées soient ciblées sur les couches de population les plus vulnérables.

Le nouveau programme triennal appuyé par la FRPC vise à promouvoir la croissance dans un cadre de stabilité macroéconomique. Il s'efforce, à juste titre, de mieux aligner le budget sur les priorités du nouveau DSRP, de consolider l'exécution budgétaire, d'augmenter les recettes fiscales et de renforcer davantage la transparence et les contrôles budgétaires. Une amélioration plus poussée de la gestion budgétaire permettra d'accroître l'efficacité des programmes prioritaires du gouvernement et contribuera à mobiliser davantage les bailleurs de fonds de sorte que le Niger puisse avancer vers les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour préserver la viabilité de la dette, les autorités sont déterminées à poursuivre la mise en œuvre d'une politique prudente de gestion de la dette, principalement axée sur les dons et les prêts fortement concessionnels à l'appui de projets hautement productifs.

Le programme comprend des mesures destinées à améliorer davantage le climat des affaires et des investissements, ce qui est essentiel pour promouvoir une croissance économique plus forte. Les mesures engagées pour renforcer le secteur de la microfinance et étayer les institutions financières existantes devraient faciliter l'accès au crédit et développer l'intermédiation financière ».

### **Évolution récente de la situation économique**

Le Niger a considérablement avancé sur le plan économique durant ces dernières années. La croissance moyenne a été de 5,3 % entre 2005 et 2007, fruit des bons résultats enregistrés dans l'agriculture, le BTP, les transports et les télécommunications. Le ratio d'investissement s'est situé en moyenne à 22 %, caractérisé par un comportement robuste de l'investissement public et privé. L'inflation a reculé en 2006, mais le renchérissement du pétrole et des céréales au second semestre de 2007 en a porté le taux à 4,7 % en glissement annuel à la fin de l'année.

Les recettes budgétaires, qui représentaient 10,8 % du PIB en 2005, étaient passées à 15,5 % du PIB en 2007. Cette augmentation et l'espace budgétaire dégagé par l'allègement de dette extérieure au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) en 2006 ont permis d'accroître les dépenses publiques, de 20,4 % en 2005 à 22,3 % en 2007. Le déficit budgétaire global a été réduit de 9,6 % en 2005 à 6,9 % en 2007.

Le programme de réformes a contribué à une amélioration sensible de la gestion budgétaire. Par ailleurs, des progrès notables ont été accomplis dans la gestion des dépenses, en accordant une attention particulière au ciblage et au suivi des dépenses publiques destinées à combattre la pauvreté.

### **Synthèse du programme**

Le programme du gouvernement vise principalement à consolider la croissance économique et à combattre la pauvreté tout en préservant l'équilibre budgétaire essentiel à la stabilité macroéconomique. Le cadre macroéconomique du programme de 2008-11 mise sur un taux de croissance annuel moyen de quelque 5 %, principalement alimenté par l'investissement dans l'agriculture du fait de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural. En outre, la production d'uranium devrait plus de doubler d'ici 2012.

S'agissant de l'inflation, l'objectif est de limiter son taux annuel moyen à 2 % pendant la durée du programme, conformément aux critères de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le déficit budgétaire de base pour 2009-11 devrait rester proche de 2 % du PIB.

L'amélioration du climat des affaires est cruciale pour assurer une croissance soutenue à moyen terme et diversifier l'économie.

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu. Les programmes soutenus par cette facilité s'appuient sur une stratégie de réduction de la pauvreté formulée par le pays bénéficiaire. Cette stratégie, qui est adoptée au terme d'un processus de consultation auquel participent la société civile et les partenaires au développement, est énoncée dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) établi par le pays. Le but est de faire en sorte que les programmes appuyés

par la FRPC soient conformes à un cadre global de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales visant à stimuler la croissance et à réduire la pauvreté. Les prêts accordés au titre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et sont remboursables sur dix ans, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi pour le principal.



**Déclaration de M. Laurean W. Rutayisire, Administrateur pour le Niger**

**Le 28 mai 2008**

Je tiens à faire part de l'appréciation de mes autorités nigériennes pour la relation solide et le dialogue constructif que le Niger entretient avec le FMI. Les autorités nigériennes remercient les services du FMI de leur collaboration. Les conseils précieux des services en matière de politique économique se sont révélés essentiels pour maintenir le programme de la FRPC sur les rails, surtout dans un contexte où les inquiétudes sur la sécurité dans la partie septentrionale du pays sont aggravées par la hausse (qui se poursuit) des prix du pétrole et des produits alimentaires, auxquelles s'ajoutent des préoccupations sur la sécurité céréalière. Mes autorités sont reconnaissantes aux services du FMI de leur analyse des principaux défis que le pays doit relever à moyen terme et attendent avec intérêt de poursuivre le dialogue sur les grandes priorités de la politique économique.

La mise en œuvre réussie des deux accords consécutifs au titre de la FRPC de 2000 à 2004 et de 2005 à 2008, ainsi que les enseignements tirés de l'exécution satisfaisante du DSRP de 2002-2005, ont confirmé les autorités nigériennes dans leur conviction d'être aux commandes du programme. Cette évolution positive leur a permis de renforcer leur capacité à gérer les programmes appuyés par le FMI et de montrer de manière plus crédible qu'elles sont résolues à poursuivre les réformes. De nombreux défis restent à relever et compte tenu des lacunes qui subsistent au niveau de la capacité institutionnelle et humaine, il est crucial que le FMI reste engagé au Niger. Dans ce contexte, les autorités entendent faire fond sur les résultats positifs obtenus pendant le programme actuel lorsqu'elles mettront en œuvre un nouveau programme appuyé par le FMI. En particulier, elles continueront à améliorer la situation financière du pays en renforçant les mesures de mobilisation des recettes qui existent déjà et en assurant un meilleur contrôle de la qualité des dépenses, tout en tirant les leçons des faiblesses constatées au cours de ces années.

Au vu des politiques et des réformes menées depuis la dernière revue, les autorités demandent des dérogations à deux critères de réalisation ainsi que l'achèvement de la sixième revue du programme FRPC actuel. Elles demandent également au Conseil d'approuver un programme FRPC successeur afin qu'elles puissent s'attaquer aux enjeux macroéconomiques et aux réformes structurelles qui attendent encore le pays.

**I. Récente évolution économique et résultats dans le cadre du programme FRPC**

Le Niger a réalisé d'importantes avancées vers la stabilisation macroéconomique. Le PIB par habitant a progressé pendant les deux programmes appuyés par la FRPC, à l'exception de 2004, année pendant laquelle l'économie a souffert des conséquences des chocs de la sécheresse sur la production agricole. Nombre d'indicateurs sociaux, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, se sont améliorés, ce qui a permis au Niger de remonter dans le classement des pays membres sur l'indice de développement humain du

PNUD. Cette évolution favorable s'explique principalement par la stabilité politique, qui témoigne du bon fonctionnement des institutions démocratiques, et par des conditions météorologiques exceptionnelles.

La croissance annuelle est passée de 4,1% en 2002-2004 à 5,3% entre 2005 et 2007. L'ensemble des activités économiques sont à l'origine de cette hausse attribuable non seulement au secteur agricole mais aussi aux secteurs du bâtiment, des transports et des télécommunications. Toutefois, face aux risques politiques et sociaux importants (y compris les risques d'émeutes) que présente la hausse persistante des prix des produits alimentaires, mes autorités ont suspendu les taxes sur le riz importé. Elles ont aussi saisi cette occasion pour renforcer durablement la sécurité alimentaire en accélérant la reconstitution des stocks sécuritaires de céréales qui ont grimpé de 65.000 tonnes en août dernier à 78.000 tonnes à la fin de 2007. Des efforts sont actuellement déployés pour encourager la production locale de riz, moderniser la production d'arachide et développer le raffinage du pétrole.

Avec l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et d'autres donateurs, mes autorités nigériennes ont mis en œuvre avec fermeté plusieurs réformes destinées à améliorer la gestion des finances publiques, à savoir : le renforcement des administrations fiscales et douanières, la simplification du code fiscal, la réduction du nombre de contribuables qui ne font pas de déclaration, l'adoption de nouvelles classifications budgétaires, toutes mesures qui pourraient faciliter l'identification des dépenses liées à la pauvreté, le resserrement des contrôles douaniers et des procédures de passation des marchés ainsi qu'un meilleur suivi de l'exécution du budget. Grâce à cela, le niveau de recouvrement des recettes est régulièrement remonté, de même que les dépenses prioritaires tandis que le déficit budgétaire de base a été ramené à une moyenne de 1,1% du PIB entre 2005 et 2007 (au lieu de 2,9% du PIB en 2002-2004). Les bons antécédents de mise en œuvre des politiques ont aidé le Niger à titrer parti de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM et donc d'abaisser le ratio de la dette au PIB de 52% à la fin de 2005 à 16,3% à la fin de 2007.

Grâce à l'intérêt croissant des investisseurs pour les secteurs minier et des télécommunications, ainsi qu'aux effets positifs de l'ajustement à la hausse de 50% des prix de l'uranium à l'exportation, le compte extérieur courant s'est sensiblement amélioré. Pour ce qui est du compte de capital, les financements provenaient de sources extérieures publiques et privées, les capitaux privés étant essentiellement des investissements directs.

Au plan monétaire et financier, l'évolution positive traduit le fait que le secteur bancaire détient d'importants avoirs extérieurs. Le crédit à l'économie a également poursuivi son expansion, accompagnée de plusieurs réformes destinées à améliorer la solidité financière des institutions bancaires. D'autres efforts ont été déployés au niveau structurel pour assurer la solidité financière des entreprises publiques et améliorer le climat des affaires.

**Les résultats du programme depuis la dernière revue** ont été dans l'ensemble satisfaisants. Les critères de réalisations quantitatifs ont été respectés, à l'exception de celui qui concerne la réduction des arriérés intérieurs, qui a été manqué de peu et a été atteint en février 2008. Une évaluation préliminaire à la mi-mai 2008 indique qu'à ce jour ces critères sont toujours respectés.

S'agissant des critères de réalisation structurels, ils ont tous été atteints à la fin de 2007. Toutefois, le critère de réalisation structurel continu relatif à la détermination des prix des produits pétroliers n'était pas atteint en mai 2008, ce qui est dû à un report d'impôt car il était impossible de répercuter le niveau actuel du cours mondial du pétrole sans risquer de déclencher de violents troubles sociaux similaires à ceux de mars 2005 et que nombre de pays de la région ont connus récemment. J'ai attiré à maintes reprises l'attention du Conseil sur les grandes difficultés auxquelles se heurtent grand nombre des pays que je représente dans l'application du mécanisme automatique d'ajustement des prix du pétrole. Il serait nécessaire que le FMI réexamine de très près la solution à apporter à ce problème pour pouvoir tenir compte des contraintes au niveau de la capacité et de l'économie politique dans chaque pays, surtout dans un contexte où les cours mondiaux des produits pétroliers et alimentaires causent des chocs. S'agissant des repères structurels, huit sur onze ont été atteints. Pour ce qui est de deux des trois repères qui n'ont pas été atteints et qui ont trait à l'apurement des arriérés envers les sociétés locales, les autorités recherchent un cadre crédible de négociation acceptable par les deux parties. La réalisation du troisième repère, qui porte sur la réduction du seuil du montant des contrats de passation des marchés publics de 300 millions à 100 millions de FCFA, a été reportée en septembre 2008.

## **II. Principaux enjeux et objectifs à moyen terme**

Mes autorités nigériennes sont tout à fait d'accord avec les services du FMI sur les principaux enjeux pour l'avenir, qui sont décrits dans leur Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté, notamment sur la nécessité de consolider la croissance et de réduire la pauvreté tout en préservant la viabilité du budget et de la dette.

Les autorités reconnaissent que l'objectif de croissance à moyen terme retenu de 5% par an dans le cadre d'un nouvel accord FRPC n'est pas suffisant atteindre tous les OMD d'ici à 2015. Cet objectif a néanmoins été fixé sur la base d'hypothèses réalistes qui correspondent aux contraintes économiques et structurelles actuelles de l'économie nigérienne, notamment les limites de l'accès au financement, l'insuffisance des mécanismes de soutien du secteur privé dans le pays et les faiblesses du climat des affaires qui font actuellement l'objet de plusieurs réformes nécessaires à leur amélioration. Parmi les autres réformes destinées à stimuler la croissance, on compte des mesures pour moderniser l'agriculture, diversifier la production et les bases d'exportation et accroître la compétitivité.

Dans le cadre de leur nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté, mes autorités ont mis l'accent sur le développement de l'infrastructure. Dans ce but, elles ont pris des mesures pour finaliser le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) pour l'infrastructure et les transports, à la suite de celles qui ont déjà été mises en œuvre pour les secteurs de l'éducation, de la santé et du développement rural. Elles se sont efforcées de suivre les dépenses prioritaires en dressant à partir de 2007 une liste type pour identifier cette catégorie de dépenses et envisagent dans les années qui viennent de relever le niveau de ces dépenses au-delà des 13,2% actuels du PIB. Face à l'immense tâche de construction de l'infrastructure et de réduction de la pauvreté, mes autorités sont très reconnaissantes de la ponctualité et de la prévisibilité de l'aide extérieure, et soulignent qu'il faut continuer à faire progresser les

réformes requises pour maintenir la confiance des donateurs. Une assistance extérieure ponctuelle est d'autant plus cruciale que le Niger se trouve face à des défis importants compte tenu i) des tensions sur les marchés mondiaux des céréales qui gênent le relèvement des stocks de sécurité de céréales du pays à un niveau plus confortable et ii) de l'envolée du cours mondial des hydrocarbures et des produits alimentaires qui pourrait justifier une augmentation du montant de l'accord FRPC.

Pour préserver la viabilité de la dette obtenue après l'allègement accordé au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM, les autorités restent résolues à contracter une dette à des conditions concessionnelles, selon les mêmes conditions que celles du programme qui se termine. Elles continueront aussi à renforcer le service de la dette publique afin d'améliorer sa programmation et surveiller sa viabilité. Permettez-moi de saisir cette occasion pour réitérer l'appel lancé par mes autorités au FMI pour qu'il contribue activement aux efforts qu'elles déploient pour relever les défis susmentionnés et préserver les acquis de la stabilité macroéconomique et de la viabilité de la dette.

### **III. Le programme de 2008**

#### **Politique budgétaire**

La politique budgétaire prévue en 2008 met davantage l'accent sur le financement des secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation l'agriculture et la gouvernance, conformément aux objectifs arrêtés dans le DSRP. Les autorités entendent ainsi accorder une attention accrue à la qualité et à la transparence de la gestion budgétaire et à l'accélération de la mise en œuvre de la Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR). Pour tenir compte de la situation difficile créée par les prix élevés des produits alimentaires et du pétrole et incorporer le financement extérieur et le soutien budgétaire additionnels reçus de la Conférence islamique, du Millenium Challenge Account des États-Unis et de l'UEMOA, un collectif budgétaire a récemment été approuvé par le Conseil des ministres et devrait être prochainement adopté par l'Assemblée nationale.

Du côté des recettes, les efforts déployés dans l'administration fiscale et douanière seront intensifiés pour atteindre l'objectif de recouvrement des recettes de 2008, à savoir 11,5% du PIB. Des mesures clés sont en train d'être adoptées pour renforcer l'Unité d'enquêtes et d'études et l'Unité d'audit, améliorer l'audit fiscal, préparer la loi sur l'investissement et accroître le recouvrement des impôts fonciers. Mes autorités sollicitent l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI pour évaluer l'impact de cette dernière mesure sur les décisions en matière d'investissements dans ce domaine. Les recettes supérieures aux projections à la fin d'avril ont permis de compenser l'écart de recettes causé par les mesures de réduction d'impôts destinées à alléger le fardeau de l'augmentation des prix du riz, des huiles végétales, du lait, du sucre et de la farine sur la population.

S'agissant des dépenses, les mesures envisagées ont pour but de renforcer le contrôle budgétaire et les unités de passation des marchés publics des ministères, d'accroître la dotation en personnel de la Direction chargée du contrôle de la passation des marchés publics et de rationaliser le fonctionnement des organes dépensiers et de consolider la Cour des

Comptes. Pour accélérer l'utilisation des enveloppes budgétaires, une unité pilote sera créée au milieu de 2008 spécifiquement pour accélérer les procédures de dépenses. Mes autorités sont très conscientes de la nécessité d'apurer les arriérés et dans ce sens sont déterminées à réaliser l'objectif qui consiste à éliminer 15,2 milliards de FCFA en 2008, la priorité étant accordée aux fournisseurs privés.

### **Politique monétaire et secteur financier**

Dans le cadre de leur politique de maîtrise de l'inflation, notamment moyennant le financement par l'État du marché de capitaux régional, mes autorités continueront à éliminer les obstacles qui bloquent actuellement l'intermédiation financière notamment en favorisant le crédit à l'économie. Leur objectif est de réaliser la croissance projetée du crédit de 12% en 2008.

Pour ce qui est du secteur financier, même si la situation financière est relativement saine, mes autorités ont l'intention de poursuivre les réformes en cours. À cet égard, le décret portant sur l'organisation des procédures de règlement des dépôts à l'ancienne caisse d'épargne postale sera adopté avant la fin de septembre 2008. La nouvelle institution postale devrait débiter ses opérations en 2008 et il est prévu que la Banque mondiale appuie ce processus. De même, le réseau de micro-crédit sera renforcé. Mes autorités se félicitent de la mission du PESF prévue pour septembre 2008. Son programme, qui prévoit d'analyser pourquoi l'accès au crédit est limité, va dans le sens des objectifs du gouvernement qui consistent à améliorer l'intermédiation financière et le climat des affaires.

### **Autres réformes structurelles**

Mes autorités sont résolues à démarrer la mise en œuvre du programme de réformes structurelles. Elles ont déjà mis en place un plan d'action pour le climat des affaires auquel participent la Banque mondiale et le secteur privé. Pour rendre le secteur minier plus attractif, la loi sur les mines adoptée il y a deux ans a été révisée au début de 2008. Le Niger a été accepté comme candidat à l'ITIE en septembre 2007 et mes autorités, conscientes de l'intérêt croissant manifesté par les investisseurs extérieurs, déploient tous les efforts nécessaires pour devenir membre à part entière de l'ITIE.

## **IV. Conclusion**

Mes autorités nigériennes ont démontré qu'elles accordaient une importance primordiale à des politiques et à des réformes macroéconomiques saines, comme en témoigne la réalisation satisfaisante du programme appuyé par le FRPC qui arrive à sa fin ainsi que les progrès sensibles de la mise en œuvre du PRSP, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. La finalisation de la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté, largement appuyée par les donateurs lors de la conférence qui s'est tenue à Bruxelles en octobre dernier, est aussi un grand pas en avant. Mes autorités sont d'avis que pour réussir à stimuler la croissance, leur stratégie doit être mise en œuvre sans faillir, ce qui suppose le renforcement du recouvrement des recettes intérieures, le maintien de la stabilité macroéconomique, la



poursuite des efforts de diversification de la production, l'exécution énergique des programmes prioritaires et l'amélioration du climat des affaires.

Préserver la viabilité de la dette, tout en recherchant le financement supplémentaire nécessaire pour mettre en œuvre leur PRSP et se rapprocher des OMD, constitue encore un défi important pour mes autorités nigériennes. Pour atteindre les objectifs économiques et de développement du pays sans compromettre la viabilité de la dette, les autorités doivent pouvoir compter sur un soutien prévisible et ponctuel des donateurs. Du reste, elles s'appuient sur le soutien continu du FMI qui joue notamment un rôle catalyseur pour mobiliser l'assistance des partenaires de développement. Pour leur part, mes autorités sont déterminées à mener une stratégie prudente de la dette extérieure dans cette période qui suit l'Initiative PPTE et l'IADM. Elles s'efforceront de continuer à privilégier uniquement la dette avec un élément de don d'au moins 35% en 2008 et au-delà. Pour ce qui est de la gestion de la dette existante, leur démarche restera prudente, c'est-à-dire qu'elles éviteront l'accumulation des arriérés et renforceront leurs capacités à élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme et à analyser la viabilité de la dette.

Eu égard aux bons antécédents en matière de mise en œuvre de la politique macroéconomique et des réformes structurelles et de leur détermination à exécuter un programme économique solide et réaliste, je sollicite des administrateurs qu'ils approuvent deux dérogations à des critères de réalisation et qu'ils se déclarent favorables à l'achèvement de la sixième revue de l'accord FRPC actuel. Compte tenu des enjeux qui subsistent et des chocs imputables à l'augmentation du cours mondial du pétrole et des denrées alimentaires, j'invite aussi le Conseil à appuyer la demande de mes autorités d'un accord successeur au titre de la FRPC.